This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

IE
ale
Collec
aux
13
2
2

Educ 8932.502

Harvard College Library

FROM

Gratis

ÉTUDE

SUR

L'INSTITUTION NATIONALE

DES

SOURDES-MUETTES

DE BORDEAUX

1786-1903

Par ADRIEN CORNIÉ

Receveur-Économe de l'Établissement

Ancien Secrétaire de la Direction

DEUXIÈME ÉDITION

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE ET ORNÉE DE 21 PHOTOGRAVURES

BORDEAUX

IMPRIMERIE NOUVELLE F. PECH ET Cie

7 — Rue de la Merci — 7

—

1903

PERSONNEL

DE L'INSTITUTION NATIONALE DES SOURDES-MUETTES DE BORDEAUX

M. Émile Bourbon (✻), directeur.

COMMISSION CONSULTATIVE

MM. Maitre (✻), ancien secrétaire de la ville de Bordeaux, président.
Boudias, avoué, secrétaire.
Lesca (✻), ancien conseiller général.
Daney (C. ✻), ancien maire de Bordeaux, membre de la Chambre de Commerce.
Gruet, ancien député, membre de la Chambre de commerce.
X***.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

MM. Cornié (✪ A), receveur-économe.
Casassus, secrétaire de la Direction.
Guirautane et Pustienne, commis d'économat.
Six Sœurs chargées de divers services économiques.

PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Angélique Camau (✪ I), directrice des études.
Trente Dames de Nevers, professeurs, aspirantes et maîtresses d'ouvroir.
Mlle Gadou-Boyer (Marie), professeur de peinture.
Mlle Labarrière, professeur de dessin.
M. Puytorac (✪ A), professeur de retouche de photographie.

PERSONNEL MÉDICAL

MM. les docteurs Piéchaud (✪ I), professeur à la Faculté de médecine, chirurgien.
Montalier (✪ A), médecin.
Guérin, médecin adjoint.

SPÉCIALISTES

MM. les docteurs Guément, médecin-auriste.
Badal (✻, ✪ I), professeur à la Faculté de médecine, oculiste.
Lagrange (✪ I), professeur agrégé à la Faculté de médecine, oculiste adjoint.

MM. Grimard (✪ A), chirurgien-dentiste.
Raymond, pharmacien.

CULTE

M. l'abbé Lelièvre (✪ A), aumônier.

BATIMENTS

M. Valleton (✻, ✪ A), architecte du ministère des Beaux-Arts.

ÉTUDE

SUR

L'INSTITUTION NATIONALE

DES SOURDES-MUETTES

DE

BORDEAUX

ORIGINES DE L'INSTITUTION

La fondation de l'Institution des Sourdes-Muettes de Bordeaux remonte à 1786.

Il y avait seulement vingt-six ans (1760) que l'abbé de l'Epée s'était, selon l'heureuse expression d'Henri Martin, « dévoué à l'œuvre admirable de l'éducation des » sourds-muets, qu'il tira de leurs limbes pour les rendre » à la vie morale et sociale ».

Le monde entier connaissait les travaux du vénérable abbé et les résultats obtenus ; tous y applaudissaient. Plusieurs gouvernements, désireux de faire bénéficier leurs sourds-muets de la découverte, lui avaient envoyé des instituteurs à former dans ce but. La Suisse, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Russie, l'Espagne, l'Italie s'étaient, de la sorte, approprié la nouvelle méthode. Le

nom de l'abbé de l'Epée était béni de la foule des infortunés, et bientôt la France allait voir surgir, à côté de l'école de Paris, d'autres écoles où serait portée la bonne parole. La Charité ne redoute pas les rivalités ; elle les provoque, au contraire. Elle n'a, en effet, qu'un but, un seul : le bien, la consolation de ceux qui souffrent, et elle n'a jamais trop de mains pour répandre ses largesses. Le nombre des sourds-muets susceptibles d'éducation était tel dans notre pays, que la seule école de Paris eût été insuffisante ; il devenait donc indispensable, il était urgent que d'autres vinssent à l'aide de leur aînée.

Au cours de ses voyages à Paris, Mgr Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, avait eu occasion de visiter les élèves de l'abbé de l'Epée ; il les avait vus répondre aux questions de leur instituteur, et il en avait été émerveillé. « Prélat aussi distingué par ses lumières » que par l'intérêt que lui inspirait tout ce qui était » utile à l'humanité (1) », il était désireux de signaler son passage sur le siège de Bordeaux par une œuvre charitable importante. Il conçut donc le noble projet de doter sa ville archiépiscopale d'une institution de sourds-muets, et son choix fut bientôt fait pour la direction de la future école : il se porta sur un des membres les plus distingués de son clergé, l'abbé Sicard, alors attaché à l'église cathédrale Saint-André. Esprit fin et délié, écrivain souple, élégant, encore jeune, l'abbé était aussi plein d'ardeur. Il accepta avec enthousiasme les premières propositions que lui fit l'Archevêque, alla à

(1) De Gérando : *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, chap. VIII.

Paris, y resta le temps nécessaire pour s'assimiler à peu près suffisamment les procédés d'enseignement, et, dès son retour, à la fin de 1785, il put assurer l'Archevêque qu'il était en mesure d'entreprendre, à son tour, l'éducation des sourds-muets.

Mais l'abbé Sicard sentait que, seul, il ne pourrait suffire à la tâche qu'il s'était imposée ; il était directeur spirituel de plusieurs couvents, absorbé au dehors par des occupations multiples ; il acceptait bien d'être le directeur de l'école, mais il avait besoin d'un collaborateur qui pût consacrer tous ses instants à l'enseignement et à la surveillance des élèves. Cette pensée s'empara de lui dès le premier moment. Pendant son séjour à Paris, il eut, dans cette intention, une correspondance suivie avec un de ses amis de Bordeaux, M. de Saint-Sernin, qui tenait dans cette ville un pensionnat où était donné l'enseignement élémentaire. C'était bien là le collaborateur, le praticien désiré, et, dans ses lettres, l'abbé cherchait à l'intéresser à la question de l'éducation des sourds-muets, lui faisait part de ses études, si bien qu'à la première entrevue qu'ils eurent à son retour, Saint-Sernin et lui purent converser à l'aide des signes méthodiques.

Ce dernier fait confirma encore davantage l'abbé Sicard dans sa résolution ; il lui fallait à tout prix le concours de Saint-Sernin. Mais comment décider celui-ci à abandonner, pour l'imprévu, une position toute faite qui lui permettait de subvenir, d'une façon assez large, aux besoins d'une famille nombreuse ? Saint-Sernin résista longtemps ; mais enfin, vaincu par les instances de son ami et par celles de l'Archevêque, il accepta.

C'est même en son nom que fut louée une maison rue Capdeville.

Les choses allaient au gré de l'abbé Sicard ; l'Institut avait un Directeur, un Instituteur, le local ; il ne manquait plus que les élèves. Une circulaire publiée dans les journaux fit connaître partout la création de l'école de Bordeaux, et bientôt un nombre suffisant de sourds-muets fut réuni. Les cours purent commencer le 20 février 1786 ; à la fin de l'année, on comptait 22 élèves.

Saint-Sernin avait cru pouvoir emmener avec lui quelques-uns de ses pensionnaires ; leur mélange avec de pauvres sourds-muets déguenillés déplut aux parents qui les retirèrent en trois jours. Il s'adonna dès lors tout entier à sa nouvelle tâche. Bientôt, après lui avoir appris ce qu'il savait, l'abbé Sicard lui abandonna peu à peu tous les soucis de l'enseignement. Mais les procédés rapportés de Paris par l'abbé et communiqués par lui à Saint-Sernin étaient fort incomplets. Malgré l'ouvrage publié par l'abbé de l'Epée en 1776, et qui donnait certains renseignements précieux pour l'enseignement, l'art d'instruire les sourds-muets était encore dans son enfance ; il restait de nombreux problèmes à résoudre. Les professeurs étaient obligés de s'en rapporter souvent à leurs propres lumières et de devenir eux-mêmes inventeurs.

Lorsque ces difficultés se présentaient, Saint-Sernin en conférait avec l'abbé Sicard ; c'était la plupart du temps en pure perte. L'abbé ne vivait pas assez avec ses élèves pour pouvoir l'aider dans ses recherches. Certes, il était fort instruit ; c'était un profond métaphysicien, un grammairien consommé ; mais c'était surtout un

COUR D'HONNEUR (Entrée Principale)

théoricien, et sa science, si grande qu'elle fût, servait beaucoup moins à Saint-Sernin que la longue pratique qu'avait acquise ce modeste instituteur de l'instruction des petits enfants, que son caractère d'observateur constant, que son sens droit et surtout son immense désir de voir réussir une œuvre à laquelle il venait de tout sacrifier. Il devint donc rapidement le principal professeur de l'école, bien qu'aux yeux du public il n'y remplît que le second rôle. Ce ne sera que plus tard, quand il sera à la tête de l'Institution de Paris, que l'abbé Sicard s'occupera lui-même, d'une manière sérieuse, de l'enseignement des sourds-muets, et publiera ses principaux ouvrages.

Jusque-là, il se contentera d'être, en quelque sorte, le Directeur officiel de l'école de Bordeaux. Membre de l'Académie de cette ville, c'est lui qui, dans les exercices du dimanche, à la salle du Musée, présente les élèves au public, fait connaître l'école et rend ainsi de véritables services au jeune établissement. Doué d'un grand talent de parole, il a, dit M. de Gérando, « une singulière habileté à revêtir les notions abstraites de formes sensibles (1) ». Comme plus tard à Paris, tous sont « avides de contempler le prétendu *créateur* et ses phénomènes vivants (2) », tous sortent fascinés. Pendant longtemps, les élèves Gaillac et Col sont les seuls qu'il interroge. Vers la fin de 1787, Saint-Sernin, étonné des progrès de Massieu, le signale comme un sujet rare ; désormais ce

(1) De Gérando : *De l'Éducation des sourds-muets de naissance*, t. I, p. 505.

(2) Berthier : *Dictionnaire de la conversation et de la lecture : Sicard (l'abbé)*. Paris, Belin-Mandar, 1838.

sera lui qui fera les frais de toutes les séances ; deux ans plus tard, il sera la principale cause de la nomination de l'abbé Sicard comme instituteur de l'école de Paris.

En effet, à la mort de l'abbé de l'Épée, trois candidats se présentèrent pour lui succéder : les abbés Massé et Salvan, disciples du vénéré fondateur de l'école, et l'abbé Sicard. Celui-ci obtint, grâce à l'appui de l'ancien archevêque de Bordeaux, Champion de Cicé, devenu garde des sceaux, que la place serait le prix d'un concours où serait produit un élève de chacun des candidats. C'était Massieu, tout naturellement, qui devait soutenir sa cause ; mais à l'annonce du concours, les deux concurrents de l'abbé Sicard s'effacèrent devant lui et il fut nommé.

L'école de Bordeaux se trouvait, par suite, sans chef. Il semblait tout indiqué que le nouvel instituteur fût celui qui avait tout sacrifié pour elle et qui, déjà, par son travail personnel, avait obtenu des résultats très appréciables. Eh bien ! il faillit cependant ne pas en être ainsi, et, chose singulière, celui qui s'y opposa le plus, ce fut l'abbé Sicard. Avait-il des reproches à adresser à Saint-Sernin ? L'ancienne amitié qui les unissait s'était-elle rompue à la suite de quelque dissentiment, de quelque froissement, après tout possible, entre gens qui ont eu longtemps ensemble de multiples relations ? ou bien le désir de servir un ancien confrère de la Congrégation des Doctrinaires en était-il l'unique motif ? Ceci est un mystère. Toujours est-il que l'abbé Sicard déploya une activité regrettable pour empêcher la nomination de Saint-Sernin.

Il cherche à le dissuader de demander la place de premier instituteur : « On voudrait, lui dit-il, des leçons » publiques, et on est si injuste, si ignorant, qu'on ne se

» contenterait peut-être pas d'une pratique merveilleuse
» si vous manquiez du talent de l'appuyer des développe-
» ments de la théorie (1). »

Il écrit à la municipalité de Bordeaux : « La place d'ins-
» tituteur des sourds-muets (du moins la première place),
» exige une connaissance très approfondie de la méta-
» physique des langues, une logique sûre, une dialectique
» et une connaissance profonde du langage. Or, tout cela
» est bien au dessus des maîtres écrivains les plus habiles.
» Il faut savoir le latin pour trouver dans cette langue, la
» mère de la nôtre, le sens des mots dans leur étymologie.
» Je lui avais si souvent répété (à Saint-Sernin) que ma
» méthode comprenait deux parties : l'une purement mé-
» canique et qu'il possédait très bien, l'autre toute méta-
» physique, pour laquelle l'industrie de la main et toutes
» les ressources de l'esprit sont purement insuffi-
» santes (2). »

Heureusement pour l'institution naissante que les démarches de l'abbé Sicard n'aboutirent pas. Saint-Sernin avait été à la peine, il fut aussi à l'honneur. Le Garde des sceaux, Mgr Champion de Cicé, qui avait été à même d'apprécier sa valeur, le recommanda chaleureusement (3) et obtint sa nomination de la municipalité bordelaise ; le Père Guilhe, dont l'abbé Sicard voulait faire son successeur à Bordeaux, et qui, vingt-cinq ans plus tard, devait remplacer Saint-Sernin comme instituteur en chef,

(1) Lettre de l'abbé Sicard à Saint-Sernin (1er mai 1790).

(2) Lettre de l'abbé Sicard à la municipalité de Bordeaux (22 mai 1790).

(3) Arch. mun. *Délibérations du Corps municipal de Bordeaux*, séance du 12 mai 1790.

montra, en cette circonstance, le plus grand désintéressement.

L'Institut, qui aurait peut-être sombré pendant la tourmente révolutionnaire, était sauvé.

Il faut lire l'éloge de Saint-Sernin par J.-J. Valade-Gabel pour se faire une idée des déboires de toutes sortes dont le nouvel instituteur fut accablé (1).

« Un mauvais génie, dit-il, s'acharne contre Saint-
» Sernin ; on lui dispute la direction de l'école à laquelle
» il a sacrifié son repos, sa fortune, le bien de sa propre
» famille. Il n'était pas assez savant, disait-on, pour
» accomplir une tâche si difficile ; et cependant, plus que
» l'abbé Sicard lui-même, il avait contribué à former
» Massieu, cet élève si renommé à l'aide duquel le docte
» abbé obtint la position laissée vacante par le décès
» de l'inventeur. L'accusation était donc absurde ; mais,
» en admettant même que Saint-Sernin n'eût pas été assez
» savant, du moins il était assez charitable, et le feu de
» la charité répand sur les œuvres de bienfaisance une
» clarté tout aussi sûre que les lumières de la sagesse
» humaine. »

Saint-Sernin eut à lutter pendant quinze ans pour l'existence de son école. De plus, ses élèves et sa famille furent parfois à la veille de manquer de pain ; « mais il se raidit
» contre l'adversité ; le malheur avait doublé ses forces
» et son courage ; il trouva le moyen de suffire à tout.

» D'abord, la municipalité, cédant à ses sollicitations
» obstinées, lui accorde quelques secours ; bientôt le

(1) J.-J. Valade-Gabel : *Discours de distribution de prix du 27 août 1844.*

» Directoire départemental, ne pouvant plus révoquer en » doute la réalité de ses succès, vote une subvention tem- » poraire de 6,000 francs et concède provisoirement à » l'école le bâtiment devenu disponible par la suppression » des Minimes.

» Quel que fût l'éloignement de cet homme paisible » pour l'agitation de nos assemblées révolutionnaires, on » le vit, pour conjurer la disette qui commençait à se » faire sentir, devenir membre du Comité des subsis- » tances, et non content d'avoir mis en gage ses effets les » plus précieux pour apaiser la faim de sa famille adop- » tive, passer toutes les nuits à la porte des distributeurs » de vivres. »

Au commencement de 1793, « un rapport plein de » calomnies est présenté à la Convention nationale qui le » renvoie à son Comité d'instruction publique ; ce rap- » port concluait à la suppression pure et simple de l'Ins- » titution de Bordeaux. C'en était fait de l'Etablissement, » si un ami n'eût envoyé à Saint-Sernin une copie de cette » diatribe ; il court la montrer à l'administration départe- » mentale. Partez, lui dit-on, partez avec le plus instruit » et le dernier de vos élèves ; présentez-les à la Conven- » tion. Saint-Sernin, quelques jours après, était devant » le Comité d'instruction publique avec Baudonnet et le » jeune Pasly, qui, sévèrement examinés, lui valurent les » éloges les plus flatteurs.

» Le 17 mars, la Convention les faisait venir à sa barre, » et, après avoir écouté la requête de l'instituteur et fait » questionner en sa présence les élèves dont il était suivi, » l'Assemblée souveraine, par l'organe de son président, » déclara que l'Institution de Bordeaux était placée,

» comme l'Institution de Paris, sous la protection de la » France. Saint-Sernin, ivre de bonheur, se croyait le » jouet d'un songe (1). »

Le 12 mai 1793, un décret de la Convention établissait les conditions de fonctionnement de l'école de Bordeaux : elle devait être administrée de la même manière que celle de Paris. Un crédit annuel de 12,000 francs lui était ouvert, tant pour les appointements du personnel que pour les pensions de 24 sourds-muets nés de parents indigents, à raison de 350 francs chacune. Tous les fonctionnaires et agents étaient logés ; un économe était attaché au service de la maison. Mais, de 1793 à 1796, ces diverses sommes furent payées en assignats et Saint-Sernin dut suppléer à leur dépréciation (2).

Un autre décret de la Convention, du 16 nivôse an III, assimila l'Institution de Bordeaux à celle de Paris ; il éleva de 24 à 60 le nombre des bourses accordées dans chaque établissement par la Nation aux sourds-muets indigents ; ceux-ci devaient être âgés de plus de neuf ans et de moins de seize. Il était payé pour chacun d'eux la somme de 500 francs pendant les trois premières années, celle de 250 francs pendant la quatrième, et rien pour la

(1) On lit dans le *Moniteur universel* du lundi 18 mars 1793, (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, 1859, t. XV) :

« Le citoyen Saint-Sernin, instituteur des sourds et muets de » Bordeaux et élève de l'abbé Sicard, demande que l'Assemblée » veuille bien favoriser l'établissement qu'il a formé dans le département de la Gironde. L'un des jeunes gens qui l'accompagnent, » nommé Baudonnet, fait entendre par signes la pétition qu'il présente. » Elle est renvoyée au Comité d'Instruction publique. » (Séance de la Convention du 17 mars 1793.)

(2) Demande d'admission à la retraite adressée par Saint-Sernin à la Commission administrative. (*Registre des délibérations de la Commission*, 28 juin 1814.)

cinquième. Il y avait parité entre les traitements accordés aux fonctionnaires des deux établissements. Chacun des instituteurs en chef recevait 5,000 francs par an.

L'article 11 décrétait que, pour récompenser les élèves des deux sexes qui se seraient distingués pendant les cinq années de leur instruction, il leur serait donné, à leur sortie de l'Institution, une somme de 300 francs pour faciliter leur établissement.

Cette mesure fut exécutée jusqu'à la fin du premier empire. Nos revers et les charges considérables qui en résultèrent obligèrent le gouvernement de la Restauration à se montrer sourd aux demandes que lui adressa la Commission administrative en rétablissement du crédit.

Quant aux autres dispositions de la loi de nivôse, il n'y eut d'exécutées pendant quelque temps, à l'Institution de Bordeaux, que celles qui concernaient les élèves âgés de plus de seize ans et ayant cinq années d'instruction. Il fallut les renvoyer, et ce ne fut que plus d'un an après qu'on les remplaça ; aussi, la population scolaire descendit-elle un moment à 6, en 1796.

Le 7 prairial an V, un arrêté du Directoire exécutif décida qu'à l'avenir, lorsque la place d'instituteur en chef de l'un des deux établissements deviendrait vacante, il y serait pourvu par la voie d'un concours qui aurait lieu dans la commune de Paris, en présence de savants réunis par le Ministre de l'Intérieur, et qui seraient juges du concours. Cet arrêté ne fut jamais appliqué, en ce qui concerne l'Institution de Bordeaux.

ADMINISTRATION DE LA MAISON

Jusqu'au mois de pluviôse an IX, l'administration de l'Institution appartint, en même temps que la direction de l'enseignement, à l'instituteur en chef ; mais celui-ci, surchargé de besogne (le nombre des élèves qui, ainsi que nous venons de le dire, avait été réduit à 6, s'était relevé et atteignait presque 50, et les ateliers prescrits par la loi de nivôse an III venaient d'être organisés), demanda à être déchargé de tout ce qui n'avait pas trait à l'enseignement proprement dit. L'administration de l'établissement de Paris avait été confiée, par arrêté pris le 18 fructidor an VIII, par le Ministre de l'Intérieur, Lucien Bonaparte, à trois administrateurs, tout ce qui concernait l'éducation morale et l'instruction demeurant l'apanage de l'abbé Sicard, directeur. Saint-Sernin proposa qu'une Commission semblable fût instituée auprès de l'école de Bordeaux ; mais il ne sut pas, comme son collègue, se réserver la part d'action que ses longs services lui avaient méritée. L'arrêté du Préfet de la Gironde, du 4 pluviôse an IX, nommant une Commission administrative, composée de cinq membres, lui attribuait, en même temps que la gestion financière et économique, la direction de l'enseignement, et le rôle de Saint-Sernin se trouvait diminué beaucoup plus qu'il ne l'avait demandé.

FAÇADE DE L'ÉTABLISSEMENT (Côté du Jardin)

La ferme direction de la Commission ne tarda pas à se faire sentir au point de vue administratif. Les plaintes portées contre Saint-Sernin à Paris se répercutaient, en effet, à Bordeaux ; il lui fallait se tenir constamment sur la défensive, opposer nouvelles justifications à nouvelles calomnies. Son innocence finissait toujours par être reconnue ; mais ses adversaires ne désarmaient pas pour cela et renouvelaient bientôt leurs attaques. C'est une situation bien amère que celle d'accusé perpétuel ! L'action de Saint-Sernin sur le personnel de son école s'en ressentait beaucoup ; il n'était plus obéi ; tous ses ordres étaient discutés.

La Commission résolut de mettre un terme à cet état de choses. Sur sa proposition, le logement, jusque-là accordé aux fonctionnaires, leur était retiré, et un arrêté du Préfet de la Gironde, en date du 26 germinal an XIII, considérant : « qu'il est nécessaire pour le bien de l'éta-
» blissement d'en confier le régime intérieur à des per-
» sonnes tellement faites et obligées à la dépendance
» que leurs volontés soient en accord et que leur activité
» concoure vers le but indiqué, à des personnes tellement
» zélées et soumises qu'elles soient dignes de la confiance
» du Gouvernement et de l'Administration », décidait que le régime intérieur de la Maison des Sourds-Muets de Bordeaux était confié à quatre dames de l'Ordre de Nevers.

L'économat était aussi dévolu à la Sœur Supérieure ; elle exerça ces fonctions jusqu'en 1832. A cette date, l'Instruction ministérielle du 8 février 1823 et l'Ordonnance du 29 novembre 1831, furent mises en vigueur et un agent comptable économe fut nommé.

Les règlements concernant l'Instituteur en chef et la Commission administrative furent maintenus jusqu'en 1838, époque à laquelle le Ministre de l'Intérieur, « vou- » lant assurer à toutes les branches du service une vie » plus active, une impulsion plus uniforme (1) », envoya M. J.-J. Valade-Gabel à Bordeaux, avec le titre de Directeur responsable. L'administration de la Maison lui incombait ; l'ancienne Commission administrative disparaissait pour faire place à un Conseil de surveillance.

Enfin, l'Ordonnance royale du 21 février 1841 ayant décidé la création, auprès de chacun des établissements généraux de bienfaisance, d'une Commission consultative de quatre membres nommés par le Ministre de l'Intérieur, un arrêté ministériel du 22 juin suivant régla les attributions de ces Commissions qui existent encore aujourd'hui. Elles sont appelées à délibérer, comme l'avaient été les Conseils de surveillance, sur les budgets, les comptes moraux des directeurs, comptes de gestion-finances des receveurs, comptes de gestion-matières des économes, sur tout ce qui a trait aux achats ou ventes de propriétés, baux, projets de construction, grosses réparations, achat des objets de consommation, etc., enfin, sur toutes les mesures relatives au régime intérieur et au service économique. Elles sont également appelées à donner leur avis sur toutes les questions qui concernent la direction morale et intellectuelle de ces établissements. A la fin de chaque année, elles consignent, dans un

(1) Discours de M. de Contencin, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, lors de l'installation du Conseil de surveillance (séance du 13 novembre 1838). *(Registre des délibérations de la Commission de surveillance.)*

rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, les observations qu'elles ont été à même de recueillir, et y signalent les améliorations qui leur paraissent nécessaires.

Le nombre des membres de la Commission consultative de l'Institution nationale de Bordeaux a été porté à six, par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 15 janvier 1874.

Nous donnons plus loin les noms de tous les membres de ces Commissions qui, depuis bientôt un siècle, sous des appellations et avec des attributions différentes, ont largement contribué au développement de l'ancienne école des Sicard et des Saint-Sernin ; ils ne lui ont jamais ménagé leur zèle, et ces assemblées ont eu, à diverses reprises, l'honneur de compter dans leur sein des illustrations de notre patrie. Les services rendus par ces générations d'hommes dévoués sont inoubliables ; leur mémoire est conservée avec un pieux respect dans l'Etablissement.

Jusqu'en 1857, les directeurs de l'Institution de Bordeaux furent recrutés parmi les professeurs de sourds-muets. L'administration de cette Maison ayant pris une importance considérable et les professeurs les plus habiles n'étant pas toujours de bons administrateurs, le Ministre de l'Intérieur résolut, à la mort de M. Morel, ancien professeur de l'Institution de Paris, qui avait succédé à Valade-Gabel en 1850, de réserver ces fonctions à un membre du personnel administratif, la direction de l'enseignement demeurant surtout aux mains du Censeur et de la Supérieure-Institutrice.

L'INSTITUTION DE BORDEAUX

EST RÉSERVÉE AUX JEUNES FILLES SOURDES-MUETTES

Au mois de septembre 1859, le gouvernement impérial décida que l'Institution de Paris serait désormais réservée aux jeunes garçons sourds-muets, et celle de Bordeaux aux jeunes filles. Par suite, au mois d'octobre suivant, un échange d'élèves fut opéré entre les deux établissements ; la population de chacun d'eux resta à peu près la même. A l'Institution de Bordeaux, elle était de 115, au 1er janvier 1859 ; au 1er janvier 1860, elle fut de 106. Cette mesure, inspirée par des considérations budgétaires, n'eut pas pour l'Etablissement les conséquences que l'on redoutait ; tout au contraire, après être demeurée stationnaire une douzaine d'années, la population scolaire s'est progressivement élevée ; elle est aujourd'hui (1er mai 1903), de 231.

Le tableau ci-après indique quel a été, au 1er janvier des années 1787 à 1903, le chiffre des élèves de la maison.

Pour établir ce chiffre, nous avons eu recours aux renseignements contenus dans les comptes moraux des directeurs et quand, avant 1845, cette ressource nous a fait défaut, nous avons calculé ce nombre d'après la liste générale alphabétique, dressée par nous, des élèves sortis

avant 1859. Antérieurement à 1838, il n'existait pas de registre matricule ; la liste doit, par suite, s'en ressentir et renfermer des omissions ; mais il y a tout lieu de croire qu'elles sont peu nombreuses ; en effet, à plusieurs reprises, nous avons pu trouver des termes de comparaison, et le chiffre relevé par nous est le même, ou à très peu de chose près, le même que celui révélé par un rapport de la Commission administrative ou un document quelconque.

Il résulte de ces listes que le chiffre total des élèves de l'Institution de Bordeaux, de 1786 à nos jours, a été de 2,140.

NOMBRE DES ÉLÈVES DE L'INSTITUTION

Au 1er janvier.		Au 1er janvier.		Au 1er janvier.	
1787	22	1826	92	1865	105
1788	17	1827	97	1866	99
1789	19	1828	90	1867	98
1790	18	1829	84	1868	104
1791	17	1830	78	1869	105
1792	18	1831	75	1870	105
1793	19	1832	73	1871	82
1794	19	1833	63	1872	80
1795	17	1834	79	1873	103
1796	8 (1)	1835	77	1874	114
1797	12	1836	75	1875	113
1798	23	1837	74	1876	128
1799	37	1838	76	1877	154
1800	42	1839	84	1878	171
1801	44	1840	81	1879	177
1802	49	1841	94	1880	188
1803	51	1842	97	1881	200
1804	51	1843	107	1882	202
1805	50	1844	109	1883	202
1806	49	1845	113	1884	208
1807	53	1846	113	1885	198
1808	68	1847	116	1886	202
1809	67	1848	118	1887	204
1810	57	1849	108	1888	205
1811	59	1850	112	1889	219
1812	70	1851	113	1890	212
1813	70	1852	115	1891	219
1814	69	1853	114	1892	226
1815	68	1854	114	1893	228
1816	58	1855	107	1894	226
1817	71	1856	110	1895	229
1818	64	1857	112	1896	224
1819	61	1858	111	1897	223
1820	71	1859	115	1898	231
1821	75	1860	106	1899	224
1822	75	1861	110	1900	217
1823	78	1862	112	1901	220
1824	83	1863	109	1902	219
1825	91	1864	107	1903	227

(1) Exécution des dispositions du décret du 16 nivôse an III, concernant les élèves âgés de plus de 16 ans et ayant cinq années d'instruction. Dans le courant de l'année, le nombre des élèves descendit à 6.

LA CHAPELLE

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT

Le plus ancien document que nous possédions sur l'enseignement donné à l'école de Bordeaux est le programme de la séance publique qui devait avoir lieu au Musée de cette ville, les 12 et 15 septembre 1789, fort peu de temps avant la mort de l'abbé de l'Epée. Dans ce programme, l'abbé Sicard faisait connaître que la première partie du cours d'instruction comprenait les notions de grammaire, de calcul, de géométrie élémentaire, de sphère, de géographie et même de métaphysique, et, dans une note, il ajoutait que « c'était M. Saint-» Sernin qui avait été spécialement chargé de cette partie » de l'instruction des sourds-muets ». L'abbé Sicard se réservait les notions de religion et d'histoire sainte.

Appelé par son directeur, M. J.-J. Valade-Gabel, à donner quelques renseignements sur l'origine de l'Institution et sur Saint-Sernin, M. Gautier, instituteur en second, du temps de celui-ci, s'exprime ainsi (1) :

L'abbé Sicard revint de Paris au bout de quelques mois pour commencer ses intéressants travaux et s'adjoignit M. Saint-Sernin, professeur plein de zèle et qui s'était longtemps occupé d'instruction primaire.

(1) *Conférence des professeurs* (8 mai 1839).

L'abbé Sicard, devenu depuis un maître si distingué, fit d'abord rigoureusement usage des principes et des procédés de l'abbé de l'Épée; mais, soit leur insuffisance, soit qu'un temps trop court l'eût empêché d'en saisir tout l'ensemble et l'esprit, les jeunes élèves, après avoir appris une nomenclature de mots plus ou moins étendue et formé quelques phrases élémentaires, éprouvaient presque l'impossibilité de rendre compte des actions les plus simples faites en leur présence.

M. Saint-Sernin, que cet état de choses affligeait, chercha à y porter remède; il vit qu'en négligeant l'usage des mots indéclinables, on négligeait aussi, faute plus grande, l'emploi du verbe dans les actions et que pour commander, par exemple, de porter la main à la tête, on disait seulement : *main, tête.*

Il sentit encore l'importante nécessité de faire comprendre le mieux possible les pronoms personnels, et, pour parvenir à ce but important, il fit jouer successivement à chaque enfant les rôles des trois personnes, etc.

Ces heureuses applications, suivies de beaucoup d'autres, fruit d'un travail opiniâtre, obtinrent les meilleurs résultats dont grand nombre d'élèves distingués offrirent la preuve et qui contribuèrent puissamment à la réputation de l'Établissement.

Ainsi, termine M. Gautier, M. Saint-Sernin, dont je me plais à relater les services, fut de la plus grande utilité à l'abbé Sicard dont il fut plus tard le digne remplaçant, lorsque ce dernier fut lui-même appelé à diriger l'école de Paris, après la mort du véritable fondateur de la méthode française.

Ce que raconte M. Gautier de la méthode d'enseignement, telle que l'avait rapportée l'abbé Sicard de Paris, concorde absolument avec ce qu'en disait l'abbé Sicard lui-même dans son *Cours d'instruction*. L'abbé de l'Epée ne pensait pas qu'on pût jamais exiger des sourds-muets

d'autre travail que d'écrire sous la dictée des signes (1). « Il n'avait point essayé, dit M. de Gérando, de faire » construire la proposition à ses élèves ; il ne les avait » mis en état de produire par eux-mêmes que des mots » détachés ; il s'était borné à leur faire copier les phrases » sous la dictée (2). »

Saint-Sernin avait entrepris de rédiger un *Cours d'instruction pratique des sourds-muets ;* mais le peu de loisirs que lui laissait la direction de son école, quand il en était l'instituteur en chef, et, aussitôt après, ses infirmités, ne lui permirent pas de le terminer. Valade-Gabel a feuilleté ce manuscrit et il a pu, dit-il, apprécier l'esprit de son enseignement. « Jamais Saint-Sernin ne fait usage de la » décomposition mécanique des mots, procédé caracté- » ristique de la méthode de l'abbé Sicard ; aussi, quoi- » que la science grammaticale et les signes méthodiques » forment la base de son enseignement, comme il a cons- » tamment recours à l'intuition des faits, qu'il sait appeler » à son aide les signes naturels, et que des applications » judicieuses éclairent toujours ses théories, la pratique » de Saint-Sernin dut être infiniment plus féconde que » celle de l'abbé Sicard (3). »

Nous avons le regret de n'avoir pu retrouver, malgré toutes nos recherches, le manuscrit dont parle Valade-Gabel. Ce que nous dira plus loin de la méthode de Saint-

(1) L'abbé Sicard : *Cours d'instruction d'un sourd-muet de naissance.* Discours préliminaire, 2e édition, 1803.

(2) De Gérando : *De l'éducation des sourds-muets de naissance,* t. I, p. 507.

(3) J.-J. Valade-Gabel : *Discours de distribution des prix du 27 août 1844.*

Sernin son élève préféré, Gard, devenu professeur à l'école de Bordeaux et qui mourait l'année même où Valade-Gabel en prenait la direction, nous confirme dans cette pensée que celui-ci n'a pas dû se borner à feuilleter le manuscrit de son prédécesseur, mais qu'il s'en est, à bon droit, inspiré dans la rédaction de ses admirables cahiers de cours destinés au personnel enseignant de son école, et dans sa *Méthode pour enseigner aux sourds-muets la langue française.*

Les traités de pédagogie spéciale, vraiment pratiques, lui faisant défaut, Saint-Sernin se rendit bien vite compte que ce ne serait pas au moyen de la métaphysique et en saturant ses élèves de grammaire, qu'il obtiendrait les résultats qu'il s'était proposés ; il eut l'idée de procéder avec ses nouveaux élèves, comme le font les mères avec leurs jeunes enfants, et comme elles, il trouva dans la moindre action de ses élèves, qu'il ne quittait pas, dans le plus petit événement auquel ils étaient mêlés dans la journée, le meilleur texte de leçons, soit pour l'enseignement de la langue, soit pour les leçons de choses, soit pour l'éducation morale. Et là où de plus savants échouaient, cet homme de bon sens réussit ! Contemporain du pédagogue éminent qu'allait à jamais illustrer, douze ou quinze ans plus tard, son institut d'Yverdun, bon, désintéressé, simple comme lui, il fut le Pestalozzi des sourds-muets. Il doit, en effet, à juste titre, être considéré comme le créateur, l'inventeur de la méthode intuitive appliquée à leur enseignement spécial, et Valade-Gabel, dans la citation que nous venons de faire de son discours du 27 août 1844, commet une inexactitude, quand, parmi les louanges méritées qu'il adresse à Saint-

Sernin, il glisse ce reproche que « la science grammaticale forme la base de son enseignement ». Saint-Sernin s'était chargé, cinquante ans avant, de répondre à cette critique :

« Nous le répétons, dit-il, c'est par l'étude de la langue française que commençent nos leçons, et non pas par l'étude de la *Grammaire*. S'il fut jamais erreur plus funeste aux progrès d'une science, c'est sans doute celle où l'on tomberait en croyant que la *Grammaire* doit ouvrir le cours d'instruction des sourds-muets. Cette erreur doit être détruite principalement par les amis nés de leur avancement, leurs instituteurs.

» Prenons ici la nature pour guide; c'est la raison et non des préjugés qui doivent diriger. Le sourd-muet doit être mis en état d'exprimer ses idées et de comprendre celles des autres. Il faut donc qu'il apprenne les signes qui les expriment. Voilà ses besoins, voilà tracé le premier devoir des instituteurs. Les enfants qui commencent à parler furent-ils jamais condamnés à apprendre des termes ou des règles de *Grammaire*, pour converser avec ceux qui les environnent? Pour leur apprendre les noms chéris de père et de mère, de frère et de sœur, et le nom des divers objets, crut-on jamais nécessaire de leur définir auparavant les substantifs propres ou communs, etc.? Les enfants ont-ils besoin, pour exprimer les affections de leur âme, de connaître ce que c'est que verbe, modes, conjugaisons, etc.? Mais que dit-on des enfants que l'on ne doive dire des trois quarts des hommes qui communiquent entre eux, qui font un usage continuel des parties du discours, sans en connaître le nom grammatical, mais seulement l'idée dont elles sont l'expression? Si c'est là la marche sûre et éclairée de la nature, ne nous en écartons pas. Mais, dira-t-on, les enfants apprennent souvent des mots vides de sens pour eux; ne risquez-vous pas que vos sourds-muets ne soient aussi des perroquets?

» On a tort de faire répéter aux enfants et aux hommes en général des mots dont l'idée leur est inconnue; mais cet abus ne menace pas l'éducation des sourds-muets, dans la tête

desquels les instituteurs ne laissent pas entrer un mot qui ne peigne une idée connue, pas un mot qui ne soit d'ailleurs placé selon les règles du langage; ainsi l'usage éclairé commence l'instruction, et les règles grammaticales viennent après (1). »

Voici, d'autre part, dans quels termes Gard, désireux de faire connaître un peu « l'homme bienfaisant, mais » peu connu, qui l'a élevé et d'offrir à sa mémoire révérée » le tribut de sa profonde et éternelle reconnaissance », nous parle de la méthode de Saint-Sernin :

M. Saint-Sernin, dit-il, ne craignait pas d'entrer dans les détails plus minutieux, si souvent dédaignés par l'orgueil des savants du jour, mais si précieux pour les sourds-muets; ce n'étaient que des miettes de la vaste table des connaissances humaines, mais ces miettes étaient fécondes.

Je ne puis mieux vous faire connaître le secret de sa méthode qu'en vous disant qu'elle repose tout entière sur le système de l'analyse par chiffres, à l'aide desquels le sourd-muet est plus aisément initié dans les secrets du mécanisme des phrases, et par conséquent des langues écrites :

1 représente le nominatif,
2 le verbe ou signe d'affirmation,
3 le régime du verbe,
4 la préposition,
5 le régime de la préposition,
6 l'adverbe,
X la conjonction.

1 2 3 4 5
« Vous donnerez du pain aux pauvres. »

Au moyen de ces chiffres, on peut analyser et décomposer

(1) Prospectus de l'école nationale des sourds-muets de Bordeaux, an II. Bordeaux, J.-B. Cavazza.

toutes sortes de phrases, mais ce n'était pas le but principal de l'inventeur; ils lui servaient à rappeler les élèves aux lois de la construction.

Un élève se trompait-il? On lui disait de placer les chiffres sur la phrase et il la rectifiait de lui-même. Je m'en sers tous les jours avec le plus grand succès.

Un élève écrirait :

« Je donne — aux pauvres. »

ou :

« Je donne du pain — pauvres. »

Les chiffres lui feraient toujours voir que les deux phrases ne sont pas complètes.

« Je donne — aux pauvres; je donne du pain — pauvres. »

Les verbes qui n'ont pas de 3 sont neutres.

Les chiffres servent encore à fixer les élèves sur la valeur des pronoms relatifs.

1, représenté par les pronoms personnels *je, tu, il, elle, nous, vous, ils, elles, on ;*

3, par *le, la, les,* et *en,* quand le substantif est accompagné de la préposition *de, du, de la, des,* signifiant une partie, quelques-uns, un certain nombre ;

45, représenté par *lui, leur,* pour les personnes et les êtres animés ;

Par *y,* pour les êtres inanimés ;

Et par *en,* pour la préposition *de* et *avec.*

Exemples :

« Je cherche un livre dans la bibliothèque et je ne *le* trouve pas. »

« le = ce livre. »

« Je suis allé en ville; j'*en* arrive; »

« en = de la ville. »

« J'ai donné du pain à ce pauvre; »

« et je *lui* ai dit d' en venir chercher demain. »

« lui = à ce pauvre; en = du pain. »

Je pense que toute autre explication devient inutile en présence de ces exemples.

Ces chiffres ont encore un autre usage, c'est d'apprendre aux élèves à écrire eux-mêmes des questions.

1 répond toujours à l'interrogatif *qui* ?

3 à..... *que? quoi?*

4-5 à { qui ? de qui ? pour qui ? chez qui ? contre qui ? à quoi ? avec quoi ? de quoi ? où ? d'où ? par où ?

Pour débuter dans cet exercice, je bande les yeux à un élève, et je dis à un autre de le frapper; et après l'avoir débandé, je lui demande par signes ce qu'on lui a fait.

« On m'a frappé. »

Je pose ainsi les chiffres 1 2 3 4 5. Je demande à l'enfant : qu'indique 1 ?

Il cherche à deviner, mais je veux une réponse prompte; il répond : *je ne sais pas;* et 2? *frappé;* 3? *moi;* 4? il cherche, réfléchit et écrit *avec;* et 5? *je ne sais pas.* Tout ceci se fait par signes; je fais écrire sous les cinq chiffres le mot qui correspond à chacun.

« Je ne sais pas a frappé moi avec je ne sais pas. »

« Qui m'a frappé ? « c'est Jean.

Avec quoi m' a-t-on frappé ? avec une baguette. »

J'aime assez à exercer la sagacité de mes élèves en les laissant chercher dans le groupe marqué *4 5* le mot convenable à l'interrogation :

M. Saint-Sernin expliquait tous les termes interrogatifs de la manière suivante :

ÉLÈVES AIDANT A LA CUISINE

Que = quelle chose ?.....	du pain, ou du vin, ou un couteau, ou un canif, ou des plumes, ou un chapeau, ou du fruit.
Qui = quelle personne ?.....	Pierre. Jean. Louis. Moi. Toi. Madame.
Combien = quel nombre ?.....	1 20 2 30 3 60 4 100 5 150 6 200
Où = dans quel lieu ?.....	ici. là. à Bordeaux. à Paris. à Toulouse. dans la cour. à la cuisine. au jardin.
De quoi = de quelle matière ?..	d'or. de fer. d'argent. de cuivre. de bois. de marbre. de laine. de coton. de verre.

A quoi = à quel usage ?.....	à scier. à couper. à tailler. à faire. à fermer. à ouvrir. à écrire. à coudre.
Comment = de quelle manière ?	bien. mal. fort. faiblement. vite. lentement. facilement.
Depuis quand = depuis quel temps ?.....	depuis 1, 2, 3, 4, 5, 6 jours. semaines. mois. ans.
Quand ?.....	hier, aujourd'hui, demain, après-demain, dans trois jours, dans deux, trois, quatre mois; dans un, deux, trois ans. jamais, il y a trois jours, trois semaines, bientôt.

Il est un autre exercice très important dont il faisait un usage fréquent. Après une conversation dialoguée (conversation dont nous parlons plus loin), il numérotait toutes les particules interrogatives et tous les pronoms pour s'assurer si nous les comprenions bien, et il nous en faisait rendre compte de la manière suivante :

D. Charles, que tiens-je à la main ?

R. Vous y tenez une montre.

D. A qui appartient-elle ?

R. Elle vous appartient.

D. De quoi est-elle ?

R. Elle est d'or.

D. A quoi sert-elle ?

R. Elle sert à marquer les heures.

D. Comment trouves-tu ma montre

R. Je la trouve très jolie.

D. Qui fait les montres ?

R. C'est l'horloger qui les fait.

D. Depuis quand ai-je cette montre ?

R. Je ne le sais pas.

D. En désires-tu une ?

R. Oui, monsieur, j' en désirerais bien une.

D. Quand en auras-tu ?

R. J'en aurai quand je serai grand.

D. Combien coûte ma montre ?

R. On m'a dit qu'elle coûte dix louis.

Voici la manière dont nous analysions les pronoms :

1 Que = quelle chose ?

2 Je = vous = M. Saint-Sernin.

3 Vous = M. Saint-Sernin.

4 Y = à la main.

5 A qui = à quelle personne ?

6 Elle = la montre.

7 Elle = *idem*.

8 Vous = à vous = à M. Saint-Sernin.

9 De quoi = de quelle matière ?

10 Elle = votre montre.

11 Elle = votre montre.

12 A quoi = à quel usage ?

13 Elle = la montre.

14 Elle = *idem*.

15 Comment = de quelle manière ?

16 Tu = moi = Charles.

17 Ma montre = votre montre = la montre de vous = la montre de M. Saint-Sernin.

18 Je = moi = Charles.

19 La = votre montre.

20 Qui = quelle personne ?

21 C'est = cette personne est.

22 Qui = lequel horloger.

23 Les = les montres.

24 Depuis quand = depuis quel temps ?

25 Je = vous = M. Saint-Sernin.

26 Je = moi = Charles.

27 Le = depuis quel temps vous avez cette montre ?

28 En = une montre.

29 Tu = moi = Charles.

30 Je = moi = Charles.

31 En = une montre.

32 Quand = dans quel temps ?

33 En = une montre.

34 Tu = je = moi = Charles.

35 Je = moi = Charles.

36 En = une montre.

37 Quand = dans le temps que.

38 Je = moi = Charles.

39 Combien = quel nombre ?

40 On = om = omme = homme.

41 M' = à moi = à Charles.

42 Elle = votre montre.

Quelques pages avant, M. Gard (1) fait connaître un autre moyen de fortifier les élèves sur la pratique des pronoms. Il avertit que l'idée première de ce procédé appartient à M. Saint-Sernin.

J'écris sur la planche :

« Numa, levez-vous ; donnez-moi votre canif ; allez chercher mes plumes, apportez-les-moi et asseyez-vous à votre place. »

Je laisse d'abord Numa exécuter tous ces ordres ; après je lui demande :

« Qu'avez-vous fait ? »

(1) *Quatrième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris*, 1836. Réflexions sur le rapport de M. Valade-Gabel relativement à une nomenclature générale et sur divers objets de l'enseignement, par M. Gard, professeur sourd-muet à l'Institution royale des sourds-muets de Bordeaux.

Et en même temps, je pose aux autres cette question :

« Qu'a fait Numa? »

Puis, à ces deux questions, je fais succéder celle-ci :

« Que vous ai-je dit de faire? que lui ai-je dit de faire? »

Dans les premiers temps, les élèves répondent, ayant les ordres écrits sous les yeux; mais quand ils sont un peu plus forts, je les efface après l'exécution, afin qu'ils en rendent compte eux-mêmes; d'autres fois, je fais faire les actions sans les écrire, ce qui vaut encore mieux. Il faut varier cet exercice, en faisant faire des actions par deux ou trois élèves à la fois; je dis les mêmes actions par deux ou trois élèves et même par tous.

Voilà, disait en terminant M. Gard, avec quelle tendresse vraiment paternelle, avec quelle patience et surtout avec quelle bonté de cœur cet homme bienfaisant commençait l'instruction de ses enfants et cultivait ces jeunes plantes que la religion et l'humanité lui avaient confiées. Lui, du moins, comprenait combien ce dépôt était sacré et n'en abusait pas pour étendre au loin une réputation usurpée; il était une providence pour ces pauvres enfants. Quelle simplicité dans ses mœurs comme dans ses leçons! Il aurait fallu être entièrement borné pour ne pas le comprendre, surtout quand l'occasion aidait encore (1).

Saint-Sernin forma un grand nombre d'élèves remarquables. Outre Massieu, qu'il revendiquera toujours comme un des siens (2) (ce qui expliquerait le peu d'esprit

(1) *Quatrième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris.* Rapport de M. Gard, professeur sourd-muet à l'Institution de Bordeaux.

(2) « Vous savez bien que, depuis deux ans, vous n'avez pas donné trente leçons aux élèves..... Je ne vous dirai point d'être tranquille sur l'avancement de mes élèves. Massieu doit chaque jour vous rappeler ce que j'ai fait et ce que je suis capable de faire. » *(Lettre de Saint-Sernin à l'abbé Sicard, 5 mai 1790.)*

LE RÉFECTOIRE (Pour 250 Élèves)

de méthode constaté par tous les écrivains spécialistes dans le *Cours d'instruction* de l'abbé Sicard, où celui-ci s'attribue tout le mérite de l'éducation de Massieu), outre Massieu, disons-nous, qu'il n'avait eu avec lui que pendant trois ans, et dont il n'avait pu terminer l'instruction qui resta toujours inachevée (1) ; outre Gard, bien supérieur à Massieu, et du mémoire duquel le rédacteur de la Circulaire de l'Institution royale de Paris, M. Morel, a pu dire qu'il n'avait « pas encore vu de travail sorti » de la plume d'un sourd-muet qui pût lui être com- » paré », son école produira quantité de sujets distingués : Romegous, Palsy, depuis commis de la marine à Lorient ; Barbot, Baudonnet, répétiteur d'abord à l'école de Bordeaux, puis à celle de Paris ; Bonnefous, devenu directeur de l'école de Besançon ; Comberry, fondateur et directeur de celles de Saint-Etienne et de Lyon, etc., etc.

Il formera non-seulement d'excellents élèves, mais aussi de bons professeurs : M. Gautier, instituteur en second, l'abbé Goudelin, qui sera appelé, en 1822, à remplacer l'abbé Sicard à Paris.

L'école de Bordeaux demeura sous la direction de Saint-Sernin pendant près de vingt-cinq ans, de la fin de 1789 jusqu'en 1814, époque à laquelle l'âge et les infirmités l'obligèrent à solliciter sa mise à la retraite, retraite dont il ne jouit pas longtemps, car il mourut le 9 mai 1816.

Sous son successeur, M. Guilhe, qui avait été le candidat de l'abbé Sicard, en 1789, un grand nombre des

(1) « M. Massieu n'a jamais pu parvenir à écrire le français d'une manière parfaitement correcte et pure. » De Gérando : *De l'éducation des sourds-muets de naissance*, p. 575.

procédés de Saint-Sernin furent conservés. En 1830, plusieurs des professeurs étaient encore d'anciens collaborateurs ou élèves du vieux maître. Mais leur manière d'enseigner différait de celle du nouvel instituteur en chef. Certes, celui-ci était loin de dédaigner absolument la méthode de son prédécesseur ; il lui reconnaissait même de la valeur, mais, ancien professeur de philosophie au Collège de Guienne, et chargé plus tard de l'enseignement de la grammaire générale à l'école centrale de la Gironde, il était trop « constamment préoccupé des » grands problèmes de l'entendement humain, dont il » avait cherché la solution pendant près d'un demi- » siècle ; il renouvela donc les expériences et les essais » que l'abbé Sicard avait déjà tentés, et si ses efforts » ne furent pas couronnés de plus de succès, il faut en » convenir, c'est que les théories philosophiques ne peu- » vent être mises à la portée de toutes les intelligences, » de l'intelligence des sourds-muets surtout, dont la » faiblesse native n'est point dissimulée par les acqui- » sitions factices de la mémoire (1) ».

M. Gard ayant été attaché à l'Etablissement, comme professeur, à peu près tout le temps que M. Guilhe en fut l'instituteur en chef, nous croyons indispensable d'emprunter encore à son mémoire quelques passages où il donne des détails sur son propre enseignement. On verra combien la méthode du professeur sourd-muet était, ainsi que celle de son ancien maître, pratique et judicieuse :

(1) *Discours prononcé sur la tombe de M. Guilhe*, par J.-J. Valade-Gabel, le 24 avril 1842. Bordeaux, Lavigne.

Ce qui m'a le plus avancé dans la connaissance de la langue française, ce sont les thèmes que je traduisais en latin, et les versions surtout; j'ai donc cherché à introduire dans mon enseignement un mode qui m'avait été si avantageux.

Mais le moyen de faire des thèmes dans une seule langue? Prendrais-je pour intermédiaire le langage mimique? J'en ai été fortement tenté, et j'ai essayé; mais bientôt j'en ai été dégoûté. Il y avait de grands inconvénients; d'abord le défaut d'ordre et de suite. Il fallait composer au hasard, et je voulais le faire, une grammaire à la main, et aborder, l'une après l'autre, les difficultés si nombreuses pour les sourds-muets. Je cherchais en vain depuis longtemps, et désespérant d'en venir à bout, j'y avais renoncé, lorsqu'une de mes pensionnaires, très paresseuse de placer l'article devant le substantif, me donna l'idée de la punir d'une manière qui pût lui rappeler la nécessité d'éviter la même faute; je lui fis copier un extrait d'un petit livre d'enfant, et quand elle eut fini, je lui fis remarquer que chaque substantif était accompagné d'un article ou d'une préposition; et j'effaçai tous les articles pour les lui faire récrire : elle fut fort embarrassée et se trompa plusieurs fois; mais, dès ce moment, mon problème était résolu.

Prenons donc pour exemple la déclinaison. Après avoir expliqué à mes élèves les modifications que l'article et les particules apportent à la signification du substantif, *le bœuf, du bœuf, au bœuf; un bœuf, un des bœufs; les bœufs, des bœufs, aux bœufs,* je leur donne des thèmes particuliers pour chaque cas, puis la récapitulation générale de toute la déclinaison. Cette récapitulation peut vous donner une idée des thèmes partiels, qu'il est inutile de consigner ici. La voici :

« Dieu a créé — monde; — soleil éclaire — monde; — lune éclaire — terre pendant — nuit. Je suis allé — campagne. J'arrive — ville; j'apporte — noix, — bois, — vin, — bière, — bûches, — chêne, — encre, — plumes, — canif, — drap, — pommes, — sac, — pommes. »

« — Bœuf est — animal très utile; aimez-vous — bœuf?

Voulez-vous — bœuf ou — mouton? On a tué — bœuf. J'ai vu passer — bœufs qu'on conduisait — marché. — Loups ont attaqué — bœuf et l'ont dévoré; on a trouvé — cornes et — os dans — ruisseau. »

.....

.....

M. Gard présente ensuite quelques modèles de thèmes sur les pronoms possessifs, comme :

« Le chapeau de moi est noir; le chapeau de Joseph est vieux; le chapeau de toi est gris; Henri a déchiré le chapeau d'Henri; Jean est sorti avec le chapeau de moi; Jacques a emporté les chapeaux de Pierre et de Paul; j'ai mis les chapeaux de nous dans l'armoire de toi. Les chapeaux des dames sont plus chers que les chapeaux des messieurs. »

« J'ai pris la plume de Jean, parce que la plume de moi ne va pas bien; j'ai besoin de tailler la plume de moi. Les plumes de monsieur sont plus belles que les plumes de toi. Chéri taille les plumes de madame. Les plumes que j'ai achetées ne valent rien; où prenez-vous les plumes de vous? »

« La maison de M. Pierre est plus grande que la maison de Numa, mais moins jolie que la maison de nous. Il y a beaucoup de fleurs dans le jardin de toi, mais le jardin de moi est mieux cultivé. Les fleurs de moi sont plus belles que les fleurs de Jean. »

Pour exercer les élèves sur les pronoms personnels, il leur donne un thème, en leur disant de mettre à la troisième personne les pronoms de première ou de deuxième personne, comme :

« Je vous aimerai bien si vous êtes sage et que vous vous comportiez bien; je vous conduirai à la foire, et je vous achèterai bien des choses qui vous feront plaisir et vous aideront à passer le temps. »

Les élèves doivent transformer les phrases en celles-ci :

« Je l'aimerai bien s'il est sage et qu'il se comporte bien; je le conduirai à la foire, et je lui achèterai bien des choses qui lui feront plaisir et l'aideront à passer le temps. »

.....

Les conversations dialoguées me sont aussi d'un grand secours et rendent un service immense (1). Je vais en rapporter un exemple qui me dispensera d'entrer dans de longues explications; votre esprit saisira facilement tout le parti qu'on peut en retirer.

Moi. D. Henri, combien as-tu de plumes ?

Henri. R. J'en ai trois.

D. Qui te les a données ?

R. C'est vous, monsieur, qui me les avez données.

D. Quand te les ai-je données ?

R. Vous me les avez données lundi dernier.

D. D'où viennent les plumes ?

R. Elles viennent des ailes de l'oie.

D. Qu'est-ce que l'oie ?

R. C'est un gros oiseau qui aime à nager sur l'eau.

D. Cet oiseau est-il bon à manger ?

R. Oui, monsieur, il est très bon.

D. A quoi servent les plumes ?

R. Elles servent à écrire.

D. Que faut-il pour écrire avec une plume ?

R. Il faut d'abord la tailler, puis de l'encre et du papier.

---

(1) M. Gard rapporte encore la première idée de ce procédé à Saint-Sernin. *Cuique suum,* dit-il. Nous avons cru cependant préférable de mentionner à cet endroit les conversations dialoguées, car elles ont été la plupart du temps attribuées à Gard lui-même. (Voir *Dictionnaire de l'économie charitable,* de l'abbé Migne : Sourds-muets. — Italie. — Ecole de Sienne.)

D. Avec quoi la taille-t-on ?

R. On la taille avec un canif.

D. As-tu un canif ?

R. Non, monsieur, je n'en ai pas.

D. Comment fais-tu donc pour tailler tes plumes ?

R. J'emprunte celui de Numa.

D. Te le prête-t-il volontiers ?

R. Oui, monsieur.

D. Pourquoi ne t'en achètes-tu pas ?

R. Parce que je n'ai pas d'argent.

Après ce petit dialogue, qu'on peut rendre plus long si l'on veut, je demande à Henri :

« Que t'ai-je demandé ? »

et aux autres :

« Qu'ai-je demandé à Henri ? »

Dans le commencement, ils répondent ainsi :

« Vous lui avez demandé combien il avait de plumes; il vous a répondu qu'il en avait trois. — Vous lui avez demandé qui les lui avait données; il vous a répondu que c'était vous qui les lui aviez données. »

Ainsi de suite jusqu'à la fin, en répétant toujours la formule; plus tard, je leur fais abréger ce compte rendu, et ils écrivent ainsi :

« Vous lui avez demandé combien il avait de plumes; il vous a répondu qu'il en avait trois. — Qui les lui avait données ? Vous, monsieur. — Quand ? Lundi dernier. — D'où venaient les plumes ? Des ailes de l'oie. — Ce que c'était que l'oie ? Un gros oiseau qui aime à nager sur l'eau. — Si cet oiseau était bon à manger ? Oui, très bon. — A quoi servaient les plumes ?

A écrire. — Ce qu'il fallait pour écrire avec une plume? La tailler d'abord, et puis du papier et de l'encre. — Avec quoi on la taillait? Avec un canif. — S'il avait un canif? Non. — Comment il faisait donc? Qu'il empruntait celui de Numa. — Si Numa le lui prêtait volontiers? Oui. — Pourquoi il ne s'en achetait pas? Parce qu'il n'avait pas d'argent. »

Enfin, avec toutes les réponses réunies, je leur fais faire un petit discours suivi, en se servant de quelques conjonctions pour lier les phrases.

« J'ai trois plumes; c'est vous qui me les avez données jeudi dernier; elles viennent des ailes de l'oie, gros oiseau qui aime à nager sur l'eau et qui est très bon à manger; les plumes servent à écrire, mais il faut d'abord les tailler, puis avoir du papier et de l'encre. On les taille avec un canif. Je n'ai pas de canif, et je ne puis pas m'en acheter, parce que je n'ai pas d'argent; mais j'emprunte celui de Numa, qui me le prête volontiers. »

Il est, poursuit M. Gard, telles conversations très propres à devenir des types de lettres. Un élève reçoit une lettre de son père et me l'apporte pour lui faire faire la réponse. Je n'ai qu'à tenir une conversation sur cette lettre, sur sa date, sur son contenu; les idées de l'enfant sont rendues par les réponses qu'il me fait, ensuite il n'a plus qu'à les assembler et à les lier ensemble.

Je remarque qu'il faut que le dialogue roule sur un seul et même objet, autrement il n'y aurait pas de liaison possible; et qu'à moins que l'élève ne soit extrêmement faible, il ne faut jamais se contenter d'une réponse calquée sur la question, mais l'exciter à écrire de suite toutes les idées que la question doit lui suggérer. Si, par exemple, je lui pose cette question :

« Voulez-vous aller vous promener?

Il me répondra :

« Non. »

Je lui demande par signes :

« Pourquoi ? »

« Parce qu'il fait mauvais temps. »

J'insiste et lui demande une autre raison. Il cherche et trouve que :

« Il n'en obtiendrait pas la permission. »

Je lui dis alors d'écrire tout cela à la suite de la réponse :

« Non, parce qu'il fait mauvais temps; d'ailleurs, on ne me le permettrait pas. »

Si, par hasard, il me répond : *Oui*, je lui dis d'y aller; il me répondra qu'il ne le peut pas, parce qu'il faut qu'il travaille. Qu'il écrive donc cette idée :

« Oui, mais il faut que je travaille. »

De cette manière, ils font connaissance avec les conjonctions au fur et à mesure des occasions que l'habileté de l'instituteur doit faire naître par tous les moyens possibles (1).

Malheureusement pour les sourds-muets, tous les professeurs de l'Institution de Bordeaux n'étaient pas animés des mêmes idées que M. Gard sur l'enseignement; d'autre part, le système de rotation adopté à Paris, et qui permettait de confier au même professeur l'éducation d'un contingent de sourds-muets depuis son entrée dans l'établissement jusqu'à la fin du cours d'études, n'existait pas encore à Bordeaux; il ne devait y être introduit que de longues années plus tard. Aussi M. Gard regrettait-il de ne pouvoir terminer, à l'aide de ses ingénieux procédés, l'instruction de ses élèves.

(1) *Quatrième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris.* Réflexions sur divers objets de l'enseignement, par M. Gard. Paris, imprimerie Royale, 1836.

UN DES 10 DORTOIRS

La mesure prise par la Commission en l'an XIII avait, certes, supprimé des abus et rétabli l'ordre dans une partie de la Maison. Mais en décidant que le corps enseignant tout entier ne serait admis dans l'établissement qu'aux seules heures des classes, elle avait nui considérablement à la bonne marche des études. La surveillance à exercer sur les élèves avait été confiée à deux militaires en retraite.

Dès ce moment, dit Valade-Gabel, plus de rapports intimes entre les élèves et les professeurs; plus de confiance mutuelle; le temps devait les rendre étrangers à ce point que le langage des signes parlé dans l'intérieur des classes cesserait d'être compris des élèves et que le langage dont ceux-ci font usage dans leurs relations journalières serait lettre close pour les professeurs. Les liens de famille étaient rompus : l'enseignement fut frappé de mort (1).

En outre, à part MM. Gautier et Gard, très attachés à la méthode de Saint-Sernin, tous les professeurs subissaient plus ou moins l'influence de l'instituteur en chef, dont, ainsi que nous l'avons dit, les procédés, par trop métaphysiques, n'étaient guère à la portée des sourds-muets. De plus, M. Gautier était très âgé, et M. Gard, comme nous l'avons dit plus haut, mourait en 1838. L'élément pratique du corps des professeurs disparaissait peu à peu ; l'enseignement, à l'Institution royale de Bordeaux, devenait de plus en plus défectueux et était loin de répondre à ce qu'on était en droit d'en attendre.

L'administration supérieure, à même de voir, tous les

(1) J.-J. Valade-Gabel : *Discours prononcé à la distribution des prix du 27 août 1844.*

jours, les progrès apportés dans les procédés d'éducation par l'élite de jeunes professeurs que possédait l'Institution de Paris, ne pouvait laisser péricliter l'enseignement dans le second établissement de France ; il fallait à tout prix l'y relever ; elle chargea de ce soin le professeur le plus remarquable de l'école de Paris.

J.-J. VALADE-GABEL

INTRODUCTION DES SIGNES NATURELS

ADOPTION DÉFINITIVE DE LA MÉTHODE INTUITIVE

L'ÉDUCATION DES FILLES

EST CONFIÉE AUX DAMES DE NEVERS

Le nouveau Directeur devait révolutionner l'enseignement des sourds-muets en France.

Dans l'école fondée à Sarlat par son frère aîné et sa sœur, d'après la méthode de Pestalozzi, il fut à même de constater, de bonne heure, les précieux résultats obtenus. Désireux de seconder ses frères, il reprit son éducation jusque là simplement ébauchée, et devint bientôt un des plus zélés disciples du célèbre intituteur suisse (1).

Valade-Gabel, aussitôt après son admission dans le corps enseignant de l'Institution des sourds-muets de Paris, vit tout le parti qu'il pourrait tirer de la méthode pestalozzienne ; ses succès appelèrent sur lui l'attention des membres éminents qui composaient le Conseil d'administration de l'Etablissement, et c'est ce jeune professeur, âgé à peine de trente-sept ans, que M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, choisit, en 1838, comme

(1) M. P. Valat : *Notice biographique sur J.-J. Valade-Gabel.* Paris, E. Plon et Cie, 1882.

« un des hommes les plus capables, par leur expérience » et leur caractère, d'imprimer une vie nouvelle à l'Eta- » blissement de Bordeaux (1) ».

La première réforme qu'il y introduisit fut la substitution du langage naturel des signes, c'est-à-dire de l'ensemble des signes naturels ou imitatifs et des signes de convention que les sourds-muets créent eux-mêmes pour exprimer leurs pensées (2), du langage mimique, en un mot, aux signes méthodiques « qui suivent servilement » l'ordre des mots de la phrase française et se compli- » quent à l'excès, en exprimant le genre, le nombre, la » personne, le temps et le mode (2) », « qui ne réveillent » pas d'idées par eux-mêmes, qui ne rappellent que des » mots ou leurs accidents (3) » et « supposent apprise la » langue que le sourd-muet vient étudier (4) ».

Son second soin fut d'introduire à nouveau dans la Maison, et, cette fois, d'une manière absolue et définitive, la méthode intuitive de Pestalozzi et de Saint-Sernin.

Il lui était réservé d'en devenir, par la suite, le plus grand vulgarisateur.

Qu'est-ce que la méthode intuitive ?

C'est, en quelque sorte, la méthode expérimentale

(1) M. F. Leroy : *Discours prononcé à la distribution des prix du 26 août 1841* (note 5).

(2) J.-J. Valade-Gabel : *Guide des instituteurs primaires pour commencer l'éducation des sourds-muets.* Paris, édition Dezobry, F. Tandou et Cie, 1863.

(3) Morel : *Deuxième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris,* p. 13.

(4) J.-J. Valade-Gabel : Rapport au Conseil de surveillance, 13 avril 1839. *(Registre des délibérations du Conseil de surveillance.)*

CLICHÉ PUYTORAC

LA CLASSE ENFANTINE

appliquée à l'éducation de l'enfant. Basée sur l'observation directe, elle conduit l'élève, par l'analyse immédiate et la comparaison, à une déduction raisonnée. On va, avec lui, du connu à l'inconnu. Sa mémoire n'est pas inutilement surchargée de mots et de phrases qu'il ne saurait définir. Tout ce qui lui est enseigné lui est, en même temps, expliqué ; en conséquence, les mots deviennent, pour lui, inséparables de l'objet ou de l'idée qu'ils représentent.

Le professeur profite de tout ce qui s'offre à leur vue, du moindre incident dont ils sont les témoins ou les acteurs, et qu'il a souvent fait naître lui-même, pour en tirer les éléments d'une leçon. Cette leçon, il la donne, le plus souvent, sous forme de dialogue, de manière que les élèves n'en soient pas les simples auditeurs, mais y prennent une part effective. Il alterne les exercices pour ne pas les fatiguer, mais il s'attache à tenir leurs facultés intellectuelles toujours en éveil.

Il se sert peu de livres, dans les premiers temps surtout. C'est l'âme même de ses élèves, le principe de vie sans cesse agissant qu'ils portent en eux, qui doit lui en tenir lieu. Il veille à ce que sa phrase soit concise et claire. « Surtout, ce que vous pouvez dire en peu de » mots, n'y employez pas beaucoup de paroles, recom- » mande Pestalozzi, car la précision, pour l'enfant, est » la compagne de la force (1). » Le maître doit encore, suivant les conseils de Froebel, assurer à l'enfant la liberté, la spontanéité. Pas de contrainte ; au contraire

(1) Marc-Antoine Jullien : *Esprit de la méthode de Pestalozzi*, Milan, imprimerie Royale, 1812.

beaucoup de douceur. Là où la dureté engendre l'obstination et la tromperie, l'action de l'éducation ou de l'enseignement est nulle (1).

L'habitude de l'observation et du jugement étant bien prise, le professeur élève progressivement et méthodiquement le niveau de ses cours ; il arrive, peu à peu, du simple au composé ; dans l'éducation des sourds-muets notamment, pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et des éléments de sciences, il s'aide de récits, de descriptions, de cartes.

Dans toute la période du cours d'études, l'image, les moulages d'objets, dont notre époque est si abondamment pourvue, lui sont d'un grand secours, quand il ne peut avoir l'objet lui-même. Il se sert, en un mot, de tout ce qui est susceptible de frapper l'œil, l'imagination et l'intelligence des enfants qui l'entourent.

Une des conséquences de cet enseignement spécial est de rendre plus familiers les rapports entre les élèves et le maître. Pestalozzi, Saint-Sernin et leurs collaborateurs vivaient à peu près constamment avec leurs élèves ; il est nécessaire, nous dirions presque indispensable, au professeur, s'il veut réussir, de suivre ces exemples. Rien n'est meilleur que ce rapprochement pour l'éducation morale. Il permet au maître, en effet, d'obtenir vite la confiance de ses jeunes disciples et de lire dans leurs pensées. Le chemin du cœur et de l'intelligence lui étant ainsi ouvert, nombreuses sont les occasions l'amenant à leur faire connaître les liens réci-

(1) Frédéric Froebel : *L'Education de l'homme,* traduit de l'allemand par la baronne de Crombugghe, Paris, Ract et Falguet, 1881.

proques qui unissent les hommes dans la famille, dans la société, les droits qui sont leur apanage et les devoirs qui, en retour, leur incombent.

Voici quelques considérations de Valade-Gabel sur cette méthode. Que nos lecteurs aient la curiosité de les comparer avec celles que Saint-Sernin émettait en l'an II et que nous avons reproduites page 25. Ils constateront que, pour les deux maîtres, les bases de l'enseignement et de l'éducation des sourds-muets étaient sensiblement les mêmes.

Le sourd-muet, dit Valade-Gabel, doit être comparé au jeune enfant dont il faut commencer l'éducation maternelle, plutôt qu'à l'adolescent dont il faut rectifier les idées en étendant les connaissances. Or, le premier possède une extrême facilité naturelle à s'approprier le langage et la connaissance des choses; on remarque encore en lui la docilité, l'impressionnabilité et l'instinct d'imitation; ses facultés intellectuelles et morales se développent simultanément et ses progrès sont rapides, parce qu'on a parlé à son intelligence et à son cœur (1).

Dans un autre document, Valade-Gabel revient sur cette question ; il développe les principes et les résultats de la méthode intuitive qu'il a remise en vigueur à l'Institution.

Désormais, au lieu d'enseigner en premier lieu la grammaire aux élèves, on leur apprend la langue française écrite, par l'intuition des faits, l'instinct des imitations et la pente si douce des analogies. On ne procède plus par nomenclatures détachées, mais on part de l'étude de la phrase simple pour en faire découvrir aux élèves les éléments constitutifs. L'ensemble des moyens employés est tel que le sourd-muet, s'appropriant deux langues comme langues maternelles, se

(1) *Conférence des professeurs*, 18 mars 1839.

trouvera en état de combiner ses idées, soit avec l'élément mimique, soit avec le souvenir des mots écrits.

Ces changements, poursuit-il, et le fruit que les élèves en ont recueilli, leur ont inspiré pour le travail un goût qui allège la fatigue des maîtres, et leur fait de mieux en mieux sentir combien il importe de bien exposer et de bien comprendre tout problème avant d'en chercher la solution. Combien sont fausses les tendances des instituteurs qui considèrent la tête des sourds-muets, non comme un germe dont on doit favoriser le développement, mais comme un vaisseau destiné à recevoir des produits élaborés ailleurs! (1).

Le renouvellement des procédés était difficile avec un personnel composé entièrement d'anciens professeurs habitués aux signes méthodiques. Ils demandèrent leur admission à la retraite et un choix de jeunes aspirants fut fait. C'est vers cette époque qu'apparaissent MM. Chambellan, sourd-muet ; Landes et Valade Rémi, frère du Directeur, qui, tous trois, devaient devenir professeurs à l'Institution de Paris.

C'est pour une autre mesure qui eut, pour l'enseignement des jeunes filles sourdes-muettes, les plus heureuses conséquences, que l'Institution de Bordeaux sera toujours redevable à Valade-Gabel : je veux parler de la décision qui, sur sa demande, confia aux Sœurs de Nevers, qui n'avaient que la surveillance du quartier des filles, le soin de leur éducation, dont avaient été chargés jusqu'alors des professeurs masculins, aidés par deux répétitrices sourdes-muettes. Les nouvelles institutrices furent installées à la fin de l'année 1838, et un traité,

(1) J.-J. Valade-Gabel : *Rapport à la Commission de surveillance*, 13 avril 1839.

approuvé par M. le Ministre de l'Intérieur, le 29 mai 1844, régularisa définitivement leur situation dans l'Etablissement.

Des générations d'excellents professeurs allaient se former ; le corps enseignant s'enrichissait d'une suite de femmes d'élite qui, par leur dévouement de tous les instants, leur admirable patience et leur connaissance approfondie des procédés, devaient le mieux atteindre le but de Valade-Gabel, l'enseignement maternel, et porter l'Institution de Bordeaux à l'un des plus hauts rangs.

Tour à tour institutrices, surveillantes des jeux, des repas, des promenades, du sommeil des élèves, qui pouvait, mieux qu'elles, réussir ? Aussi, par la méthode intuitive alliée d'abord au langage naturel des signes, et plus tard au procédé oral, elles obtiendront, des enfants qui leur sont confiées, tout ce qui est humainement possible, et toutes les religions, tous les partis, rendront hommage à leurs succès.

Peu de temps après l'arrivée de Valade-Gabel, la Commission de surveillance sera amenée à attirer l'attention du Directeur sur la différence d'*éducation* qui existe entre les filles et les garçons, et elle expliquera que ce n'est pas seulement dans la différence des sexes qu'il faut rechercher la cause des qualités qui distinguent la classe des filles :

Elles ont l'avantage de retrouver, après leurs leçons, dans leurs jeux les plus intimes comme aux heures de travail, ces personnes chargées de les guider, et dont l'exemple, les entretiens, les conseils, les initient, par une pratique de tous les instants, aux habitudes précieuses que nous avons signalées.

Les garçons ne sont point placés dans ces conditions favorables. L'enseignement finit, en quelque sorte, pour eux, avec l'heure des classes, et, par la force des choses, ils ne peuvent être que surveillés pendant les récréations.

Il y a, sur ce point essentiel, une lacune dans leur éducation.

Tous les efforts doivent tendre à diminuer leur isolement moral. MM. les maîtres d'études et aspirants comprennent l'importance de cette mission qui leur est particulièrement confiée, mais, quel que soit leur zèle, il est à craindre que leur influence demeure insuffisante (1).

Cinq années à peine se sont écoulées et le Comité d'examen de fin d'année consigne sa satisfaction en ces termes :

... L'Administration n'a pas moins lieu d'être satisfaite des résultats obtenus dans la maison des garçons; la moyenne des classes tend à s'élever; les sujets d'élite se multiplient. Chez les jeunes filles, la vérité de cette observation est frappante. Il est évident que la méthode d'enseignement adoptée à Bordeaux rend aux sourdes-muettes les avantages de leur sexe, quant au développement de l'intelligence et à la facilité de l'élocution.

(Par élocution, il faut entendre l'emploi de la langue écrite.)

Sous la direction de Valade-Gabel, l'étude de la langue est portée au plus haut niveau qu'elle ait jamais atteint. Professeurs laïques et institutrices congréganistes rivalisent de zèle et d'efforts. Avec leur concours, le Directeur rédige des cahiers de cours de langue française. Plus tard, lors de l'adoption de la méthode intuitive par toutes

(1) Compte rendu des examens de Pâques, avril 1839. *(Registre des délibérations de la Commission de surveillance.)*

les écoles de sourds-muets de France, le Ministre de l'Intérieur autorisera la communication de ces leçons ; il ne faut pas, dira-t-il, « laisser la lumière sous le boisseau (1) ».

Si compétent qu'il fût dans son enseignement spécial, le Directeur ne croyait pas n'avoir plus rien à apprendre ; il multipliait ses visites aux établissements similaires et en retirait toujours quelque fruit.

La durée du cours avait été réduite ; autrefois de huit, dix et même douze ans, elle n'était plus que de six. Il obtint de faire accorder des prolongations d'études aux élèves méritants. Ce ne fut qu'en 1885, à la suite des décisions prises par les divers Congrès pour l'amélioration du sort des sourds-muets, et des demandes réitérées des Directeurs, MM. Gustave Huriot et Cavé-Esgaris, que le Ministre de l'Intérieur fixa à sept ans la durée du cours d'études. L'année suivante il la porta à huit.

Enfin, le 26 février 1888, sur la demande du Directeur, le Ministre décidait la création, à l'Institution nationale, d'une classe spéciale, dite *classe enfantine*, dans laquelle pourraient être admises les jeunes sourdes-muettes âgées de six à sept ans.

Le prix de la pension ou de la bourse est le même que pour les autres élèves (1,000 francs par an) ; un trousseau supplémentaire de 100 francs, afférent aux dépenses d'entretien pendant les deux ou trois années du cours de la classe enfantine, est seulement exigé.

Les élèves qui ont suivi ce cours sont admises, à compter de l'âge de neuf ans, à poursuivre leurs études dans

(1) Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur Buffet, au Directeur de l'Institution nationale de Bordeaux, 31 août 1875.

l'Institution nationale, à la charge par les départements, les communes ou les familles, de continuer à payer, pour elles, le taux de la bourse ou le prix de pension fixé par les règlements, et de verser aussitôt le prix intégral du trousseau, qui est de 300 francs pour la période du cours normal.

La méthode intuitive est toujours celle de l'Institution. Jusqu'en 1879, elle a eu pour principales assises les signes naturels et l'écriture. A cette époque, et à la suite d'une mission confiée par M. Lepère, ministre de l'Intérieur, à MM. O. Claveau, inspecteur général des établissements de bienfaisance ; Th. Denis, sous-chef de bureau à l'administration centrale, et à Mmes Angélique Camau, supérieure-institutrice, et Augustin Granjon, professeur à l'Institution, le procédé oral pur a remplacé, dans cet établissement, celui des signes naturels ; la parole, la lecture sur les lèvres et l'écriture sont devenues les pivots de l'enseignement.

L'année suivante, le Congrès de Milan rendait un éclatant hommage à la méthode suivie à l'Institution de Bordeaux, en déclarant solennellement :

1° Que le moyen le plus naturel et le plus efficace par lequel le sourd-parlant acquerra la connaissance de la langue, est la méthode dite *intuitive*, c'est-à-dire celle qui consiste à désigner, d'abord par la parole, ensuite par l'écriture, les objets et les faits placés sous les yeux de l'élève ;

2° Que, dans la première période d'éducation dite *maternelle*, on doit amener le sourd-parlant à l'observation des formes grammaticales par le moyen d'exemples et d'exercices pratiques coordonnés; et que, dans la seconde période, on doit l'aider à déduire de ces exemples les préceptes grammaticaux (1).

(1) Congrès de Milan 1880, pour l'amélioration du sort des sourds-muets.

ARTICULATION

Dans son ouvrage : *Institution des sourds-muets par la voie des signes méthodiques*, publié en 1776, l'abbé de l'Epée s'exprimait ainsi :

> Le monde n'apprendra jamais à faire courir la poste à ses doigts et à ses yeux pour avoir le plaisir de converser avec les sourds et muets. L'unique moyen de les rendre totalement à la société est de leur apprendre à entendre des yeux et à s'exprimer de vive voix.

Il fallait, en effet, que ces infortunés pussent se faire comprendre de la généralité des hommes. Le langage des signes, quelque naturel qu'il fût, n'était guère saisi hors des institutions ; l'écriture elle-même, par sa lenteur, par les préparatifs qu'elle nécessite et la concentration d'activité qu'elle exige, était un moyen insuffisant de communication. « C'est par la langue parlée que le sourd met le mieux en circulation ses idées ; c'est par elle qu'il prendra aussi plus d'intérêt à toutes les scènes du monde, en lisant sur les lèvres d'autrui une partie des propos qui les expliquent et les vivifient (1). »

(1) J.-J. Valade-Gabel : *Premier mémoire sur cette question : Quel rôle l'articulation et la lecture sur les lèvres doivent-elles jouer dans l'enseignement des sourds-muets ?* Bordeaux, H. Gazay, 1839.

Les mémoires envoyés en réponse aux circulaires de l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris par l'Institution de Groningue et nombre d'écoles d'Allemagne et de Suisse, avaient démontré surabondamment la possibilité d'enseigner la parole vivante à tous les sourds-muets.

L'Institution de Paris, sur la proposition d'un de ses administrateurs, le baron de Gérando, et de son médecin, le docteur Itard, ouvrait, en 1828, une classe d'articulation artificielle, et c'est le futur directeur de Bordeaux, J.-J. Valade-Gabel, qui en était chargé.

Voici ce qu'il écrivait, dans son rapport de 1829 :

Les élèves complètement sourds sont en état de lire sur mes lèvres et de prononcer, sans exception, d'une manière très intelligible, toutes les valeurs phoniques usitées dans la langue française; ils connaissent, en outre, les diverses manières d'écrire ces valeurs et presque toutes les anomalies de notre alphabet; enfin, ils savent décomposer un mot en ses éléments syllabiques.

Quant aux sujets qui ont conservé un reste d'ouïe :

Sous le rapport de la lecture et de la prononciation, ils sont au moins aussi avancés que les élèves complètement sourds.

Sous le rapport de l'audition, les progrès sont très diversifiés et presque toujours en raison directe du degré de développement intellectuel auquel chaque élève est arrivé (1).

Dans son deuxième mémoire sur cette question : *Quel rôle l'articulation et la lecture sur les lèvres doivent-elles jouer dans l'enseignement des sourds-muets ?* Valade-Gabel estimait : « Que, dans l'éducation privée, indivi-» duelle, la phonomimie (il appelait ainsi le langage parlé

(1) *Deuxième circulaire de l'Institut royal des sourds-muets de Paris*, p. 37. Paris, Imprimerie Royale, 1829.

UNE DES 24 CLASSES (Classe de 2e année A)

» et la lecture sur les lèvres) associée à l'écriture et au » langage naturel des signes sagement restreint, était le » moyen par excellence, à moins que les facultés intellec- » tuelles du sourd de naissance ne soient d'une grande » faiblesse, cas dans lequel on devrait s'en tenir aux » signes et à l'écriture » ; qu'elle pouvait encore être prise pour pivot principal dans les écoles peu nombreuses ; mais que, dans les autres, « l'acquisition de la pho- » nomimie, comme instrument, absorberait presque » entièrement les heures de classe, bien plus utilement » employées à l'étude de la langue écrite qui doit y tenir » le premier rang ». Il concluait en disant que la phonomimie, eu égard aux services qu'elle y peut rendre, ne devait venir qu'en troisième ligne dans les grandes institutions de sourds-muets (1).

Eh bien ! c'est à peine si Valade-Gabel lui accorde ce troisième rang, pendant les trois ou quatre premières années de sa direction.

On le voit, peu de temps après son entrée en fonctions, porter son attention sur l'enseignement de la parole. Dans son rapport du 13 avril 1839 à la Commission de surveillance, il s'exprime en ces termes :

J'ai commencé la classification de tous les élèves suivant le degré d'audition qu'ils ont conservé, ayant soin de signaler ceux qui ont été atteints de surdité après avoir joui de la faculté de parler. Cette classification devait nécessairement précéder l'enseignement de l'articulation. Il ne tiendra pas à moi qu'à la fin de l'année, vous n'ayez à juger quelques résul-

(1) *Deuxième mémoire sur cette question : Quel rôle l'articulation et la lecture sur les lèvres doivent-elles jouer dans l'enseignement des sourds-muets?* Bordeaux, Gazay.

tats dans cette branche secondaire de l'enseignement, qui, pour n'avoir jamais été pratiquée dans cette maison, n'en mérite pas moins d'exciter toute la sollicitude des véritables amis des sourds-muets (1).

Six mois après, la Commission constate que les leçons d'articulation et de lecture sur les lèvres ont déjà porté des fruits très appréciables : MM. les examinateurs pensent que ces premiers essais méritent des encouragements.

Le 2 mai 1840, M. Delprat, membre de la Commission, chargé du rapport sur les examens de Pâques, dit :

Nous avons terminé l'examen des études par la classe d'articulation ou phonomimie confiée à M. Landes.

L'année dernière, les résultats constatés devant vous furent trouvés peu importants; ils n'étaient pas de nature à dissiper entièrement le doute qu'on pouvait éprouver sur un enseignement aussi difficile.

L'épreuve à laquelle nous avons assisté a justifié les espérances que M. le Directeur avait manifestées. Les sept enfants qui reçoivent les leçons de M. Landes sont arrivés à ce point qu'il n'est plus possible de prendre pour base du jugement à porter sur le mérite de cette branche de l'éducation des sourds-muets les expériences qui, déjà, avaient été faites devant vous.

Aujourd'hui les dissonances qui vous avaient choqués au mois d'août dernier ont à peu près disparu. L'articulation se fait sans effort et l'émission des sons s'opère avec assez d'égalité pour donner aux diverses syllabes une harmonie satisfaisante.

Parmi ces enfants, il en est qui ont déjà assez d'habitude pour lire sur le mouvement des lèvres d'une personne qui

(1) *Registre des délibérations de la Commission de surveillance.*

parle devant eux les diverses paroles qu'elle prononce. Nous nous sommes, par plusieurs essais, assurés de la réalité de ce progrès (1).

Mais cependant, c'est à la distribution des prix du 31 août 1842, qu'est décerné, pour la dernière fois, le prix d'articulation : il est remporté par une sourde-muette. Depuis, malgré les succès obtenus, plus rien aux archives qui décèle l'existence de l'enseignement oral. On est, par suite, amené à penser que Valade-Gabel, occupé qu'il était par la rédaction des cahiers de cours, par l'administration de la Maison et les multiples soucis d'un établissement considérable, est allé à ce qui lui paraissait le plus pressé, le plus utile ; le personnel de professeurs mis à sa disposition était, d'ailleurs, très restreint ; il estimait que peu d'enfants étaient susceptibles de recevoir avec fruit l'enseignement de l'articulation ; enfin, d'après lui, les deux catégories d'élèves à qui cette étude est le plus avantageuse, c'est-à-dire, les enfants qui ont perdu l'usage de la parole et ceux dont l'ouïe mérite d'être cultivée, ne forment qu'une très petite portion de la population scolaire (un huitième environ).

Il est donc certain que l'enseignement de l'articulation fut à peu près complètement négligé pendant le reste du séjour de Valade-Gabel à Bordeaux. Pour constater à nouveau sa présence dans l'Etablissement, on est obligé de se reporter à douze ans plus tard, en 1854.

Lors de la distribution des prix du 25 août 1853, le

(1) Rapport à la Commission de surveillance sur les examens de Pâques, 2 mai 1840. *(Registre des délibérations de la Commission de surveillance.)*

directeur, M. Morel, après avoir parlé de l'ardente polémique qui s'était engagée sur la question de savoir si le sourd-muet devait ou non être instruit au moyen de la langue parlée, ajoutait : « Les partisans exclusifs de la » parole en exagèrent l'importance et les résultats... Si » l'on entend apprendre au sourd-muet à émettre la » parole distinctement et à prendre part à une conversa- » tion suivie, ce résultat ne pourra être obtenu qu'avec » un petit nombre de sujets : un dixième, suivant les » uns, un cinquième, suivant les autres, peut être ins- » truit par la parole.

» Est-ce à dire qu'il faille repousser l'enseignement » de la parole de nos écoles, et renoncer à tout progrès, » à toute innovation ? Certes non !... La parole peut et » doit être enseignée à ceux qui ont conservé un certain » degré d'audition ou qui montrent des dispositions par- » ticulières pour cet enseignement. »

L'ancien rédacteur des circulaires de l'Institut royal de Paris assurait, enfin, que l'Ecole de Bordeaux ne restait pas étrangère au mouvement qui se manifestait, et qu'elle apporterait sa part d'expérience dans la solution du problème qui divisait les esprits.

En effet, à partir de ce moment, l'enseignement de l'articulation ne sera plus abandonné à l'Institution de Bordeaux. La place qu'il y occupera sera, de jour en jour, plus grande ; le nombre des enfants qui y seront appliqués tendra tous les ans à s'augmenter (1).

(1) Voir les *Palmarès* à partir de 1855 : en 1855, il est accordé trois prix ou accessits d'articulation ; — en 1856, 9 ; — en 1857, 8 ; — en 1858, 7 ; — en 1859, 9 ; — en 1860, 18 ; — en 1861, 14 ; — en 1862, 14, etc.

En octobre 1865, M. Fourcade (de Toulouse) fut autorisé, par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, à donner des leçons d'articulation au Corps enseignant de l'Institution de Bordeaux. Il continua ses cours pendant trois mois, et les professeurs en retirèrent de réels profits. Un nombre plus considérable encore d'élèves fut appliqué à l'étude du langage parlé et de la lecture sur les lèvres, si bien, qu'à partir de 1868, il n'y eut plus de classe spéciale d'articulation, mais chaque professeur l'enseigna dans sa classe.

Dans un rapport du 8 janvier 1873, le Directeur, M. de Champagnac, fait connaître au Ministre que « toutes les » élèves indistinctement, après trois mois de séjour dans » l'Institution, sont appliquées aux exercices de l'articu- » lation. A la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire après » six mois d'essai, celles qui montrent une aptitude » réelle continuent à prendre part aux leçons qui sont » données dans chaque cours, trois fois par semaine, par » les dames professeurs.

» 54 élèves suivent les cours d'articulation, à titre défi- » nitif, et 22, c'est-à-dire les élèves nouvellement nom- » mées, à titre d'essai.

. . . . . .

» Le travail des professeurs ne se borne pas aux trois » leçons données par semaine ; ce travail est de tous les » instants. Indépendamment du langage des signes, indis- » pensable pour le développement intellectuel, chaque » maîtresse exige, dans sa classe, que les élèves se servent » presque continuellement de la parole... (1) »

(1) *Registre de correspondance du Directeur.*

C'est donc en toute justice que M. l'Inspecteur général Claveau, qui a eu une part si prépondérante dans la substitution de la parole aux signes, dans la généralité des écoles françaises de Sourds-Muets, déclare hautement que, dès bien avant 1879, le personnel des dames-professeurs de l'Institution nationale de Bordeaux était très exercé dans l'enseignement de l'articulation (1). C'est ce personnel que le Ministre, M. Lepère, chargera, au mois d'octobre 1879, de faire, le premier dans une institution nationale, l'essai de la *méthode orale pure*.

Les résultats devaient dépasser toutes les espérances, et M. le directeur Huriot pouvait, le 2 août 1880, s'exprimer ainsi :

Après huit mois, les 28 élèves entrées au commencement de l'année scolaire 1879-1880 possèdent toutes, sans exception, les éléments abstraits de la parole; elles savent articuler et lire sur les lèvres toutes les combinaisons de voyelles et de consonnes qui entrent dans la composition des mots de notre langue; elles savent les fixer par l'écriture avec les différentes orthographes qu'elles comportent. Toutes connaissent, écrivent, prononcent et lisent, en les voyant prononcer, un certain nombre de mots dont elles connaissent la signification exacte et l'orthographe. A part sept ou huit, d'aptitudes médiocres et de moindre faculté d'assimilation, toutes savent exécuter, au commandement de la voix, les actes familiers de la vie scolaire et intime; elles savent en rendre compte par l'écriture et par la parole. Enfin, une quinzaine d'entre elles ont l'intelligence sûrement acquise de plus de quatre cents mots; elles se servent des pronoms personnels, possessifs, démons-

(1) Rapports à M. le Ministre de l'intérieur : sur *l'Enseignement de la parole dans les institutions de sourds-muets*; Paris, imprimerie Nationale, 1880, et sur *la Parole comme objet et comme moyen d'enseignement*; idem, 1881.

UNE DES 24 CLASSES (Classe de 6e année A)

tratifs, des principales prépositions, des adverbes de temps et de quantité; elles emploient les verbes à toutes les personnes et à divers temps, au présent de l'indicatif, au passé indéfini, au futur. Elles répondent aux formules interrogatives. Elles comptent et écrivent la numération jusqu'à cent (1).

La cause de la méthode orale était, dès ce moment, gagnée ; ce n'était plus un huitième seulement, c'était toute la population scolaire qui se trouvait susceptible de recevoir l'enseignement par l'articulation ; ce n'était pas la troisième place, qui devait lui être assignée dans les grandes écoles, mais la première, concurremment avec la lecture sur les lèvres et l'écriture. Il n'était pas besoin de preuves nouvelles pour se rendre à l'évidence. Le Directeur et les dames-professeurs de l'Institution nationale de Bordeaux sollicitèrent cependant l'autorisation de se rendre, en 1880, au Congrès de Milan, et contribuèrent par leurs votes à toutes les résolutions de cette Assemblée.

Vingt-trois années se sont bientôt écoulées depuis que les signes ont fait place au procédé oral pur. Les élèves dont parlait le regretté M. Huriot, entrées à l'Institution en 1879, et celles qui leur ont succédé, sont sorties toutes munies des moyens de se faire comprendre de l'universalité des gens parlant la langue française. Certainement aujourd'hui avec l'articulation, comme autrefois avec les signes, il y a des différences dans les résultats ; des élèves parlent mieux que d'autres ; celles qui composent la première division d'une année, c'est-à-dire

(1) Discours de M. Gustave Huriot, directeur, à la distribution des prix du 2 août 1880.

les mieux douées, sont plus instruites, parlent mieux que celles moins intelligentes qui constituent la seconde et surtout la troisième division ; mais ces différences tiennent beaucoup plus au niveau intellectuel des sujets qu'à de véritables défectuosités des organes vocaux. Le nombre des enfants qui, n'étant susceptibles d'aucune instruction, ne peuvent être conservées à l'Institution, n'est pas plus considérable de nos jours que du temps de Valade-Gabel, au contraire ; ainsi tombent, une à une, les objections élevées par l'illustre maître et ses contemporains (1). A l'appui de notre constatation, nous donnons à la fin de ce chapitre un tableau faisant connaître le nombre des élèves renvoyées pour cause d'incapacité, 1er janvier 1840 au 31 décembre 1849, et, en regard, celui des sourdes-muettes rendues à leur famille, pour la même cause, du 1er janvier 1879 au 1er mai 1889, à l'Institution de Bordeaux. Il en résulte que le nombre des renvois a notablement diminué. Il en est de même pour la période s'étendant de 1889 au 1er janvier 1903.

L'Institution de Bordeaux ne tarda pas à devenir, pour l'enseignement de l'articulation et de la lecture sur les lèvres, l'école modèle qu'elle était depuis longtemps pour l'enseignement général. Un nombre considérable d'instituteurs et d'institutrices de sourds-muets sollicitèrent du Ministère l'autorisation d'en venir suivre les cours, et le

(1) Voir J.-J. Valade-Gabel : *Deuxième mémoire sur cette question : Quel rôle l'articulation et la lecture sur les lèvres doivent-elles jouer dans l'enseignement des sourds-muets?*
Valade Rémi : *Essai sur les mesures législatives à prendre pour étendre à tous les sourds-muets de la France le bienfait de l'éducation.* Note mise au bas de la page 28. Bordeaux, H. Faye, 1849.

corps enseignant de l'école s'employa à leur faciliter le plus possible la mission qui leur avait été confiée par les maisons dont ils dépendaient.

Après s'être inspirée autrefois de ce qui se faisait dans les écoles célèbres de la Suisse, de l'Allemagne, de la Belgique et de la Hollande, elle recevait, à son tour, la visite des délégués des gouvernements étrangers. Des professeurs éminents ne résistaient pas au plaisir de proclamer l'excellence des résultats qui y étaient obtenus. Nous nous bornerons à donner ici les appréciations de deux d'entre eux, mais non des moindres.

M. le pasteur Thomas Arnold, de Northampton, après une visite, j'allais dire une inspection minutieuse des classes, qui dura près d'une semaine, résume ainsi ses impressions, dans son ouvrage « *Teachers' Manual* », vol. 2 (1) :

« Il y avait là plus de deux cents jeunes filles de tout » rang, élevées ensemble. L'enseignement est donné par » les Sœurs de Nevers, et les résultats qu'elles obtiennent » peuvent non seulement supporter la comparaison avec » les meilleures écoles de l'Europe, mais, sur quelques » points, ils les surpassent. La méthode orale est seule » employée, et avec un plein succès. Pour la clarté et » la facilité de l'articulation, pour l'intelligence et la » vivacité, pour la culture individuelle, pour l'ordre et la » promptitude des réponses suivant le désir des maî- » tresses, l'école est un modèle, et elle révèle la haute

(1) *Revue internationale de l'enseignement des sourds-muets*, 1891, p. 216. Article bibliographique de M. Marius Dupont.

» intelligence, l'habileté et les aptitudes spéciales des
» institutrices, les Dames de Nevers.

» Que ceux qui doutent encore du succès de la méthode
» orale aillent visiter Bordeaux ; ils en reviendront plei-
» nement convaincus de la supériorité de cette méthode. »

M. Frédéric Nordin, directeur de l'école suédoise de sourds-muets du 4e district, qui a longuement visité l'Etablissement de Bordeaux, en 1900, s'exprime ainsi, à son tour, dans ses « Notes sur les Institutions françaises (page 51) (1) » :

« De toutes les écoles de sourds-muets que j'ai vues à
» l'étranger, même de celles où la classification des élè-
» ves était poussée au plus haut degré, il n'en est aucune
» qui m'ait fortifié autant que celle de Bordeaux dans ma
» conviction que même les enfants de la divison la plus
» faible de chaque classe, doivent recevoir l'enseigne-
» ment par la méthode orale. Il a été fort intéressant de
» constater que la parole peut se développer avec fruit
» même dans un internat aussi nombreux que celui de
» Bordeaux. Ce résultat, ainsi que ce que j'y ai trouvé
» de bien pour le reste, doit être attribué au dévouement
» et au travail acharné des Sœurs, comme aussi à cette
» circonstance que les jeunes filles ont eu constamment
» auprès d'elles, tant durant les heures de travail que
» pendant le temps libre, des femmes méthodiquement
» formées, s'intéressant à leur œuvre, en état de donner
» les soins nécessaires au langage et à l'articulation de
» la parole, sans compter le travail d'éducation que ces
» maîtresses accomplissent. »

(1) Anteckningar från Franska Döfstumskolor, af Fredrik Nordin. Venersborg, Tryckt hos C. W. Carlsson, 1901.

RENVOIS D'ÉLÈVES

Dates des renvois	CAUSES	Nombre d'élèves renvoyées	NOMBRE d'élèves au 1er janvier de ch. année
ANNÉES			
1840	Néant.		81
1841	Incapacité, idiotie,	1	94
	id.	1	
	id.	1	
1842	Néant.		97
1843	Incapacité.	1	107
	id.	1	
	id.	1	
	Incapacité, paresse et violence de caractère.	1	
1844	Néant.		109
1845	Sujet incapable renvoyé par décision ministérielle du 22 septembre 1845, mais autorisé, sur la demande de ses parents, à rester jusqu'en 1847, pour travailler exclusivement à l'atelier de cordonnerie.	1	113
1846	Incapacité.	1	113
	Incapacité et irascibilité absolue.	1	
	Incapacité.	1	
1847	Très mauvaise vue.	1	116
	Incapacité, idiotie.	1	
1848	Néant.		118
1849	Incapacité absolue.	1	108
	id.	1	
Totaux des renvois.		15	.....
Moyenne du nombre des élèves au 1er janvier.....			105.6

Dates des renvois	CAUSES	Nombre d'élèves renvoyées	NOMBRE d'élèves au 1er janvier de ch. année
ANNÉES			
1879	Néant.		
1880	Néant.		188
1881	Idiotie. — Ni sourde, ni muette	1	200
	Incapacité. (Côté droit paralysé.)	1	
	Incapacité.	1	
	Incapacité et faiblesse de vue.	1	
1882	Désordres nerveux d'un caractère grave.	1	202
	Idiotie incomplète par arrêt de développement.	1	
	Incapacité.	1	
1883	Idiotie.	1	202
	Idiotie. — Non sourde.	1	
1884	Hydrocéphalie.	1	208
	Incapacité.	1	
	id.	1	
1885	Néant.		198
1886	Incapacité.	1	202
	id.	1	
1887	id.	1	204
	id.	1	
1888	Néant.		205
1889	Néant.		219
.....		16	
.....			202.8

Moyenne des renvois pour 100 élèves et par an :

Du 1er janvier 1840 au 31 décembre 1849..... 1.42

Du 1er octobre 1879 au 31 mai 1889..... 0.78

Le nombre des renvois, au lieu d'augmenter, a donc diminué de 0,64 °/o.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

L'enseignement professionnel n'a jamais été négligé dans l'Etablissement. Saint-Sernin s'en était préoccupé, dès 1790. Deux mémoires adressés par lui à la municipalité de Bordeaux, à cette époque, en font foi (1). Aussitôt que les ateliers prescrits par le décret du 16 nivôse an III (5 janvier 1795) purent être installés, c'est-à-dire vers 1801, il s'attacha à ce que les élèves fissent à l'Institution un apprentissage sérieux. Un règlement rédigé auparavant, le 23 ventôse an VII, par lui et par MM. Margaron et Gautier, seconds instituteurs, et approuvé par le Ministre de l'Intérieur, Quinette, prescrivait de consacrer les après-midi au travail des ateliers, les matinées étant réservées à l'enseignement intellectuel. De plus, le dessin, qui participe à la fois des deux enseignements, faisait l'objet d'une leçon donnée tous les jours, de sept heures et demie à neuf heures du matin.

Les métiers enseignés aux garçons étaient ceux de tailleur, cordonnier, menuisier et tourneur. Les filles étaient appliquées à la couture et à la filature.

Nous n'avons vu nulle part que la Commission admi-

(1) *Archives municipales* (Sourds-muets).

nistrative, après son installation, ait modifié l'emploi du temps tel que l'avait réglementé Saint-Sernin. Nous ne sommes donc pas étonnés de trouver parfois, dans les archives, les qualificatifs d'*habile tourneur*, *bon menuisier*, donnés à des élèves sortis depuis quelques années de la Maison.

Mais l'apprentissage des métiers à l'Institution paraît n'avoir pas toujours eu les mêmes résultats pratiques. La chose était-elle due à ce que le goût des enfants n'avait pas été suivi, à l'inconstance des sourds-muets ou à ce qu'ils ne possédaient pas suffisamment leur métier ? Nous ne pouvons le savoir.

Quoi qu'il en soit, d'une statistique établie au commencement de 1836, par M. de Lacoste, préfet de la Gironde, il résulte que, sur 60 garçons sortis de la Maison, de 1820 (six ans après la mise à la retraite de Saint-Sernin) jusqu'en 1835, 32, plus de la moitié, avaient abandonné le métier qu'ils avaient appris.

Sur 7 tourneurs, 2 exerçaient encore cette profession ; 5 l'avaient quittée pour prendre : 2 celle de cultivateur, 2 celle de sellier, 1 celle de vacher.

Des 8 menuisiers, 4 avaient abandonné cette industrie pour s'appliquer à des professions diverses ; 2 étaient décédés ; on ne connaissait pas le domicile du septième, et le huitième seul avait conservé son premier état.

Des 19 cordonniers, 9 exerçaient encore cette profession auprès de leurs familles ; 3 l'avaient abandonnée et on manquait de renseignements sur les 7 autres.

Enfin, sur les 26 tailleurs, 6 seulement exerçaient ou étaient censés exercer cette profession ; 5 s'étaient adonnés à l'agriculture, 2 restaient sans en exercer aucune.

Les 13 autres en avaient adopté de fort diverses, parmi lesquelles on remarquait la cordonnerie, la menuiserie et la lithographie.

« L'instruction professionnelle, dit le rapport, avait » été généralement plus profitable aux filles. Sur 43, » 5 seulement avaient changé de profession ; 17 vivaient » de leur travail, 6 s'utilisaient dans leur ménage, » 7 étaient décédées, et on ignorait le domicile des » 8 autres. »

En 1847, le Directeur, J.-J. Valade-Gabel, informait la Commission consultative qu'il se proposait de faire un travail important sur ce qu'étaient devenus les élèves sortis depuis 1836, mais que cette statistique, fort longue, ne pourrait être terminée avant l'année suivante. Nous avons vainement recherché, sur les registres et dans les archives, la trace de ce travail, qui aurait certainement fourni des renseignements fort intéressants sur ce qu'avait été l'enseignement professionnel sous la direction du grand pédagogue des sourds-muets. Nous ne savons s'il a mis à exécution son projet.

Mais il nous a été donné de voir quelques-uns des anciens élèves qui ont séjourné à l'Institution, de 1840 à 1850 et à 1859. Tous, à peu d'exceptions près, gagnent leur vie par le travail ; les métiers qu'ils ont appris et qu'ils exercent sont les mêmes que ceux établis par Saint-Sernin. Ils sont, pour la plupart, cordonniers ou tailleurs ; quelques-uns, menuisiers ou tourneurs. Deux de ces derniers ont été employés, pendant de longues années, à l'arsenal de Rochefort, et touchent, de ce fait, une pension de retraite. A une certaine époque, la Commission administrative avait désiré ajouter à la liste des

UNE DES 24 CLASSES (Classe de 8e année A.)

métiers enseignés à l'Institution, la typographie ; mais diverses raisons y mirent obstacle.

Le dessin, et, plus tard, la peinture, pour lesquels beaucoup de sourds-muets ont de l'aptitude, furent l'objet des soins constants de tous les administrateurs. L'élève Pétraud, sorti, en 1827, de l'Institution, où il avait suivi avec fruit les leçons de M. Lacour, s'adonne avec ardeur à la peinture du portrait ; il meurt à Royan, en 1880, après avoir amassé, par son travail, une véritable petite fortune. Un autre élève, le jeune Tronc, sorti vingt-cinq ans plus tard, devint professeur de dessin à l'Institution de Paris.

ÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES FILLES

Dans les ménages de parlants, le soin de subvenir aux dépenses de la famille incombe, le plus ordinairement, à l'homme seul, au mari. C'est lui qui, par son travail, doit assurer la nourriture, l'entretien de ses enfants, de sa femme, et le rôle réservé la plupart du temps à celle-ci, c'est celui de ménagère. Cette règle n'est point cependant sans exception ; bien des jeunes filles parlantes ne se marient pas ; les soucis de leur subsistance regardent personnellement beaucoup d'entre elles, et c'est très souvent à leur travail qu'elles doivent leur pain.

Ce qui, chez les parlantes, est l'exception, devient presque la règle chez les sourdes-muettes ; peu se marient ; un grand nombre, il est vrai, sont recueillies par leurs parents, par des frères, mais combien aussi n'ont, à leur sortie de l'Institution, d'autre soutien qu'elles-mêmes ?

Il était donc indispensable qu'en même temps que, par l'instruction intellectuelle, on les rendait à la société dans laquelle autrefois elles étaient comme des étrangères, on leur donnât également une solide instruction profession-

nelle qui, de grande utilité dans leur ménage, pût les mettre, un jour, à l'abri de la misère.

On s'est, en conséquence, attaché, à l'Institution de Bordeaux, à développer, le plus possible, le goût naturel de la jeune fille pour les travaux de couture (taille de robes, lingerie, broderie, tricot, ravaudage). Tout ce qui constitue le trousseau des élèves, hors le chapeau et la chaussure, est confectionné dans l'Etablissement : chemises, pantalons, gilets, robes, paletots, tout sort des ouvroirs de la Maison, et, par cet enseignement, cet apprentissage éminemment pratique, on arrive à former d'excellentes ouvrières. Les travaux qui ont figuré dans les diverses expositions universelles, ceux qui constituent une sorte d'exposition permanente dans les parloirs de l'Institution, témoignent de la perfection atteinte par certaines d'entre elles.

Le repassage est aussi appris avec soin à l'Etablissement, et des recherches auxquelles nous nous sommes livré, il résulte que ce métier est exercé actuellement par une trentaine d'anciennes élèves.

Outre la couture et le repassage, on leur enseigne : le dessin, la peinture sur porcelaine, la retouche des photographies, etc., arts d'agrément pour beaucoup, mais en même temps gagne-pain pour quelques autres, et, pour toutes, complément d'instruction.

Le nombre des heures consacrées à l'enseignement professionnel est, ainsi qu'on le verra à l'horaire, page 101, de quatre, les jours ordinaires, et de sept, le jeudi. Le matin, les élèves, selon leurs aptitudes, suivent les cours de dessin, de peinture, de retouche de clichés photographiques, ou ceux de lingerie, couture et broderie,

L'après-midi, toutes les élèves, sans aucune exception, sont astreintes à suivre ces derniers cours. La leçon de repassage, qui dure toute la journée, est donnée le jeudi ; celle d'enluminure, à laquelle assistent les élèves de la classe de peinture, est donnée également le jeudi ; elle dure deux heures.

RENSEIGNEMENTS

SUR LES ANCIENNES ÉLÈVES SORTIES DEPUIS 1859

Cette statistique porte sur l'ensemble des quarante-quatre années qui se sont écoulées depuis que l'Institution de Bordeaux a été affectée exclusivement aux jeunes filles sourdes-muettes. Il résulte des renseignements que nous avons recueillis que, sur 900 élèves environ, déduction faite de celles qui sont décédées en cours d'études ou qui ont été renvoyées :

218 sont revenues dans leurs familles.

Le plus grand nombre y prend sa part des travaux du ménage. Comme toutes les élèves de l'Institution sont astreintes à suivre les cours de couture, de lingerie et de ravaudage, elles sont en mesure, une fois leur instruction terminée, de se charger, chez elles, de l'entretien des vêtements, de la confection et de l'entretien du linge. Un certain nombre d'entre elles, filles de propriétaires cultivateurs, aident leurs parents dans les travaux agricoles. Enfin, quelques autres, le petit nombre, appartenant à des familles aisées et qui avaient suivi avec succès les cours de dessin, de peinture sur porcelaine, d'aquarelle et d'enluminure, trouvent dans la pratique de ces arts d'agrément le meilleur des passe-temps.

96 se sont mariées.

Quand le gain du mari est suffisant, leurs occupations principales consistent dans la tenue de leur maison, qui

est presque toujours irréprochable, et dans l'éducation de leurs enfants, devoir dont elles s'acquittent aussi avec beaucoup de conscience. Quand la somme apportée par le mari dans le ménage est insuffisante, elles imitent les femmes entendantes qui ont à suppléer aux mêmes besoins : elles demandent à des magasins ou à des particuliers du travail à faire chez elles ; le léger salaire que leur procurent ces heures irrégulières de labeur leur permet de donner à leur famille un ordinaire un peu plus confortable et de soigner leur mise, celle de leur mari et de leurs enfants. La femme du peuple, douée de tous ses sens, est parfois coquette ; la sourde-muette l'est aussi ; souvent même elle l'est davantage et avec un goût plus sûr. N'oublions pas que, chez elle, la vie réside dans les yeux, et ne la blâmons pas, étant femme, d'être une femme ordonnée, mais à la condition que l'esprit d'ordre s'allie, chez elle, à toutes les autres qualités de la ménagère prévoyante.

139 exercent les états de tailleuse en robes, couturière, lingère.

Leur gain varie suivant leur résidence : à la campagne, il est de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 par jour ; dans les villes, à Bordeaux,notamment, il peut s'élever à 1 fr. 50, 2 francs, 2 fr. 50 et 3 francs ; ce n'est qu'à Paris que le prix de journée des ouvrières en robes et confections pour dames et des ouvrières lingères dépasse ce chiffre et atteint, pour les premières, 4 et 5 francs, et pour les lingères 3 francs à 3 fr. 50.

NOTA. — Ces prix et ceux qui vont suivre, comparés avec les bordereaux de salaires par professions publiés par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, pour 1901, n'en

LA CLASSE DE DESSIN

diffèrent, pour ainsi dire, pas (1). Ceci est à la louange de nos anciennes élèves; mais nous sommes, en même temps, heureux de constater qu'en France, à mérite égal, les sourdes-muettes sont traitées, par ceux qui les emploient, avec les mêmes égards et la même loyauté que leurs compagnes entendantes-parlantes.

5 seulement sont culottières ou giletières.

On ne peut que regretter que cette profession, une des plus rémunératrices pour les femmes, ne soit pas celle d'un plus grand nombre de sourdes-muettes habitant les villes. En effet, quand elles travaillent chez une maîtresse ouvrière, leur salaire varie entre 1 fr. 50 et 3 francs ; mais après deux ou trois ans, elles peuvent, à leur tour, se faire donner directement du travail et arriver facilement, comme plusieurs de nos anciennes élèves habitant Bordeaux, à confectionner un gilet ou un pantalon par jour. Cette main-d'œuvre leur est payée, par des tailleurs de la ville, par des maisons de confection, en particulier par la « Belle Jardinière », de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 à Bordeaux, et de 4 fr. 50 à 5 francs à Paris.

9 sont brodeuses ou dentellières.

Salaire journalier : 2 à 3 francs à Bordeaux, 4 à 5 francs à Paris.

2 sont corsetières.

Salaire à peu près le même.

27 sont repasseuses, 2 laveuses.

Ouvrières à la journée, elles gagnent : en province, de 1 fr. 25 à 2 francs par jour; à Paris, de 2 fr. 50 à 4 francs;

(1) Ministère du Commerce, de l'Industrie, etc. Direction du Travail. Office du Travail. *Bordereaux de salaires pour diverses catégories d'ouvriers en 1900 et 1901*. Paris, Imprimerie Nationale, 1902.

mais beaucoup, s'étant perfectionnées pendant quelques mois, à leur sortie de l'Institution, dans leur métier, montent, elles aussi, des ateliers ; elles peuvent ainsi travailler chez elles et réaliser un gain plus élevé.

3 sont modistes.

Salaire : départements, 1 fr. 50 à 2 fr. 50 ; Paris, 2 fr. 50 à 5 francs.

8 sont fleuristes ou plumassières.

L'échelle de leurs salaires va de 1 fr. 50 à 2 francs dans les départements, pour, à Paris, atteindre et même parfois dépasser 5 francs.

8 sont piqueuses de bottines.

Elles sont payées aux pièces et peuvent, selon leur résidence, se faire une journée variant de 2 à 4 francs.

1 est monteuse de parapluies à Bordeaux.

Elle gagne 2 francs par jour.

2 travaillent à la retouche et 2 à la coloration des clichés photographiques.

Retouche. — La création, à l'Institution de Bordeaux, d'un cours pratique de photographie, ne remonte qu'à l'année 1898, et 8 élèves seulement suivent ce cours ; le nombre des anciennes élèves munies de cette nouvelle profession est donc encore insignifiant ; des 2 ouvrières sur lesquelles nous avons des renseignements, 1 habite Tulle. N'ayant pas un nombre suffisant de clichés à retoucher, et bien trop active pour demeurer inoccupée, elle divise son temps en deux parties : l'une consacrée à la retouche, l'autre à la couture ; elle obtient ainsi un prix de journée normal. L'autre ouvrière habite Bordeaux.

Sortie de l'Institution aux vacances dernières, elle a fait un petit apprentissage complémentaire et, pour ses débuts, gagne, à ses pièces, un salaire moyen de 2 francs par jour.

Coloration des photographies. — Enfin, la maison Lévy, de Grenelle, a occupé à ce travail, qui demande surtout du goût, 2 de nos anciennes élèves, qui avaient suivi avec succès les cours de dessin et de peinture de l'Institution ; leur salaire journalier était de 3 francs ; toutes deux se sont mariées ; une d'elles, habitant loin de l'atelier, s'est faite ouvrière en chambre. La maison Lévy a bien voulu lui donner des clichés à emporter ; elle supplée ainsi à l'insuffisance du gain de son mari, dont le travail est malheureusement exposé à des interruptions trop répétées.

3 sont employées dans des fabriques, à la décoration d'articles de porcelaine.

Gain, de 2 à 3 francs.

42 sont typographes, dont 14 à la maison Firmin-Didot.

12 travaillent au tissage de la soie, à Boussieu (Isère).

42 ont été admises à l'asile des sourdes-muettes de Bordeaux et 14 dans d'autres asiles ou hospices.

Nous consacrons un peu plus loin, à l'œuvre des sourdes-muettes fondée par la maison Firmin-Didot, à la fabrique de Boussieu et à l'asile des sourdes-muettes de Bordeaux, un article spécial.

39 sont occupées aux travaux des champs et de la vigne et au jardinage.

La main-d'œuvre agricole se faisant toujours plus rare dans les diverses régions de la France, elles sont

assurées, pour peu qu'elles soient laborieuses, d'avoir du travail la plus grande partie de l'année ; l'hiver seul, les journées de chômage sont nombreuses ; mais leur chiffre, comparé avec celui des journées de chômage que doivent subir les jeunes filles employées dans les villages aux travaux de couture et de lingerie leur est certainement inférieur, tandis que, par suite de la rareté de la main-d'œuvre, le salaire des ouvrières agricoles est à peu près partout supérieur à celui des couturières et lingères de la campagne.

La moyenne de ces salaires est la suivante :

Charente.....	de 1 fr. à 1 fr. 50, d'avril à octobre sans la nourriture. de 0 fr. 75 à 1 franc, l'hiver.
Corrèze.....	
Dordogne.....	
Gironde.....	
Landes.....	
Lot-et-Garonne....	
Somme.....	

Charente-Inférieure, de 1 franc à 1 fr. 75, sans la nourriture.

Lot, de 1 franc à 1 fr. 25, plus la nourriture.

Indre-et-Loire, 1 fr. 50 l'hiver ; de 1 fr. 75 à 2 fr. 25 d'avril à octobre, sans la nourriture.

Cher, de 1 fr. 50 à 2 fr. 50, sans la nourriture.

Dans ces deux départements, la nourriture est évaluée de 0 fr. 75 à 1 franc par jour. Quand les ouvrières sont nourries, leur prix de journée est réduit d'autant.

Yonne, de 1 fr. 25 à 1 fr. 75, plus la nourriture.

Saône-et-Loire, de 0 fr. 90 à 1 fr. 50, plus la nourriture ; de 1 fr. 25 à 2 fr. 25, sans la nourriture.

Oise, l'hiver, 1 franc nourries, ou 2 francs non nour-

ries ; l'été, 1 fr. 50 nourries, ou de 2 fr. 50 à 3 francs non nourries.

Vosges, de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 non nourries, ou de 0 fr. 50 à 0 fr. 75 nourries. Dans ce département la journée commence seulement à 8 heures et se termine, suivant la saison, à 4 heures ou à six heures.

Marne, de 2 fr. 50 à 3 fr. 50, sans la nourriture.

Eure, hiver, minimum, 1 fr. 25 ; été, de 2 fr. 25 à 3 francs, plus la nourriture.

Les bordereaux de salaires par professions publiés par le Ministère du Commerce ne visent pas les ouvrières agricoles. Pour comparer les prix des journées des sourdes-muettes avec ceux payés aux cultivatrices entendantes-parlantes, nous nous sommes adressé à MM. les Professeurs d'agriculture des départements qui nous intéressaient. Comme pour les ouvrières de l'industrie, il y a égalité de salaire entre les sourdes-muettes et les entendantes-parlantes.

42 sont ouvrières dans des fabriques diverses :

Cartonnage, papeterie, boutons, tapisserie, gainerie, Salaire variant de 0 fr. 75 pour des encarteuses de boutons, à Méru (Oise), à 3 francs pour une jeune ouvrière gainière de Paris, qui n'a terminé ses études à l'Institution qu'au mois de juillet 1899. La fin de son apprentissage date donc de dix-huit mois à peine.

16 sont domestiques.

La plupart dans des établissements charitables où on a trouvé un avantage à les spécialiser. Les moins rétribuées ont 120 francs par an ; les mieux payées, 360 francs.

3 sont atteintes d'aliénation mentale et ont dû être placées dans des maisons de santé.

Avant d'être malade, l'une d'elles travaillait comme mécanicienne dans un atelier de vêtements de caoutchouc et gagnait journellement de 5 à 6 francs. Son père n'apportant pas grand'chose à la maison et sa mère étant impotente, c'était à elle qu'incombait presque entièrement le soin d'assurer le pain de la famille.

Enfin, 83 sont décédées depuis leur sortie de l'Institution, c'est-à-dire une proportion de 9,2 %.

Nous manquons de renseignements sur les 82 autres.

ÉTABLISSEMENT TYPOGRAPHIQUE

DE MM. FIRMIN-DIDOT & Cie

AU MESNIL-SUR-L'ESTRÉE (EURE)

INTERNAT DE SOURDES-MUETTES

MM. Firmin-Didot et Cie, estimant, avec raison, que la typographie est un des métiers qui conviennent le mieux aux sourdes-muettes intelligentes et instruites, par suite de la grande agilité de main qu'il exige et qu'elles possèdent mieux qu'aucun parlant, par suite de leur orthographe irréprochable qui donne à leur travail, comme compositrices d'imprimerie, des garanties toutes particulières de correction, par suite enfin de la faculté qu'elles ont, au suprême degré, de s'isoler de tous bruits extérieurs, ont fondé exprès pour elles, en 1879, dans leur établissement du Mesnil-sur-l'Estrée (Eure), un internat qui a son atelier, son dortoir, son réfectoire, une salle de lecture et de couture, des bains, un préau couvert et un jardin entièrement séparés des autres locaux de l'usine.

MM. Didot confièrent, dès le début, le soin de l'enseignement professionnel de leurs nouvelles élèves à un typographe éminent, Théotiste Lefevre, qui après avoir été

le créateur, en 1835, de leur maison du Mesnil-sur-l'Estrée, se trouvait, depuis déjà de longues années, à la tête des travaux typographiques de leur maison de Paris.

Auteur du *Guide pratique du Compositeur et de l'Imprimeur typographes*, qui lui avait valu, en 1855, la croix de la Légion d'honneur, Th. Lefevre recommença, à quatre-vingt-un ans, avec les sourdes-muettes, l'essai que, plus de quarante ans auparavant, dans la petite imprimerie de Fontenay, près Montbard (Côte-d'Or), il avait tenté avec de jeunes paysannes des environs, et qui avait parfaitement réussi : au bout de huit mois, celles-ci composaient convenablement, non seulement en français, mais en grec. Avec ses nouvelles élèves, il se heurta, tout d'abord, à une difficulté ; les premières qui lui avaient été envoyées avaient été instruites par la méthode des signes ; ne parlant pas, et le *son* étant, pour elles, chose tout à fait étrangère, elles ne pouvaient comprendre l'importance de diviser, à la fin des lignes, les mots, par *syllabes*, et commettaient des erreurs telles que : abr-ite, co-rps, etc. Mais ce n'était pas une difficulté de ce genre qui pouvait arrêter un pareil professeur ; dès 1880, il rédigeait à l'usage des sourdes-muettes et publiait un opuscule : *Instruction pour diviser les mots à la fin des lignes*, qui leur permettait d'éviter la plus grande partie des divisions fautives qui figuraient d'abord dans leurs compositions.

Après une expérience de vingt-quatre années, on peut constater que les espérances de MM. Firmin-Didot et de leur distingué collaborateur ont été entièrement réalisées. Nous avons eu l'honneur de voir, à l'Institution, il y a quelques années, le directeur actuel des imprimeries du

LA CLASSE DE PEINTURE

Mesnil, M. Th. Lefevre, petit-fils du célèbre typographe. Il nous disait alors, et il nous le répète aujourd'hui, qu'il place ses compositrices sourdes-muettes sur le même rang que les plus habiles compositeurs parlants, et que c'est souvent aux premières qu'il confie de préférence certains travaux difficiles. Parmi les ouvrages sortis de leurs mains, depuis vingt-quatre ans, on peut citer les suivants :

La collection de plus de 25 volumes du *Scripturæ sacræ cursus*, par les RR. PP. Cornély, Knabenbauer et Hummelauer ;

La *Patrologie syriaque-latine*, de Mgr Graffin, professeur de langues orientales à l'Institut catholique de Paris ;

La *Revue de l'Orient chrétien*, la *Revue biblique*, dans lesquelles l'hébreu, le copte, l'arménien, l'arabe et l'éthiopien reviennent souvent.

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT

Les jeunes filles admises doivent prendre l'engagement de rester cinq années consécutives dans l'établissement. Un apprentissage est, en outre, exigé, pendant lequel MM. Didot et Cie pourvoient à tous les besoins de l'élève. A son expiration, les jeunes filles sont mises à la tâche, d'après le tarif en vigueur pour les autres ouvrières de l'établissement, et le produit de leur travail est affecté à leur *nourriture* et à leur *entretien* jusqu'à concurrence de *un franc* par jour, pendant la première année, et de 1 fr. 25, lorsque, grâce à l'habileté acquise, elles sont aptes à gagner un salaire plus élevé. Le surplus de leur gain est placé, chaque trimestre, en leur nom, sur un livret conditionnel, à la Caisse d'épargne de Dreux. En outre, il est établi une balance des dépenses qu'ont occasionnées

leur nourriture et leur entretien, et, s'il y a excédent de recettes, il est réparti entre elles.

MM. Didot et Cie, tenant à empêcher leurs ouvrières sourdes-muettes de dissiper étourdiment le produit de leur travail, voulant, en un mot, les défendre contre elles-mêmes, se réservent la faculté d'allouer à chacune d'elles une somme qu'elle pourra employer à ses menues dépenses. Cette allocation est déduite de la somme à placer à la Caisse d'épargne. C'est vraisemblablement ce même souci de veiller sur leurs économies qui a dicté l'article du règlement limitant à huit jours par an la durée des congés qui peuvent leur être accordés par la maison.

Un médecin de Dreux est attaché à l'internat qu'il vient visiter chaque semaine. Les soins réclamés par la santé des ouvrières leur sont donnés gratuitement.

En cas de maladie grave ou d'affection pouvant entraîner incapacité de se livrer au travail typographique, l'ouvrière sourde-muette est rendue à ses parents et le contrat se trouve, par cela même, annulé de plein droit.

Un trousseau est fourni gratuitement à chaque élève, lors de son entrée dans l'internat ; le renouvellement est compris dans la retenue faite sur son salaire. Ce trousseau, tel qu'il existe, lui appartient quand elle a accompli un second engagement.

Chaque jour, et à tour de rôle, une des ouvrières est employée aux soins du ménage, de la couture, de la cuisine, afin que toutes puissent devenir de bonnes femmes de ménage. Elle touche, ce jour-là, le même salaire que les autres jours de la semaine.

La journée de travail, à l'atelier typographique, ne peut excéder dix heures effectives, d'après le règlement intérieur de la maison.

Aucun travail n'a lieu le dimanche ou les jours de fête. Toutes facilités sont données aux ouvrières pour suivre les offices religieux.

Le nombre des ouvrières sourdes-muettes faisant partie de l'internat Firmin-Didot est de 26. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, 14 sont d'anciennes élèves de l'Institution de Bordeaux.

Depuis sa création, 36 de nos élèves y ont été admises ; 3 n'y ont fait qu'une apparition ; 19 l'ont quitté après un séjour moyen de huit ans : l'état de santé de quelques-unes les a empêchées de continuer la typographie ; d'autres ont désiré se marier ; d'autres, le plus grand nombre, cédant à l'inconstance si fréquente chez nos déshéritées, ou sollicitées par des familles peu consciencieuses, désireuses peut-être d'avoir leur part du petit pécule si bien défendu par MM. Didot, ont cru mieux faire en allant chercher fortune ailleurs.

Le groupe de sourdes-muettes qui représente actuellement au Mesnil l'Institution de Bordeaux comprend :

3 ouvrières qui sont là depuis la création de l'internat, 1 depuis 1888, 5 depuis 1890, 1 depuis 1891, 1 depuis 1892, 1 depuis 1894, 1 depuis 1897 et 1 depuis 1898.

L'une d'elles, Mlle Pauline Sorg, qui avait quitté l'internat en 1885, pour aller soigner sa mère, y est rentrée en 1892, après le décès de celle-ci, comme maîtresse de l'atelier de composition des sourdes-muettes. Elle avait été un des plus brillants sujets de notre établissement, et son prix d'honneur en 1875.

Le salaire des ouvrières de l'internat est variable ; en tout cas, au bout de trois ou quatre ans de présence,

elles arrivent au chiffre moyen de 2 francs par jour de travail, puis bientôt à 2 fr. 25, et enfin à 2 fr. 75. (Ces prix de journée concordent avec les bordereaux de salaires publiés par le Ministre du Commerce pour 1901, avec cette différence que les ouvrières dont nous nous occupons n'ont pas de jours de chômage.)

Sur les 14 sourdes-muettes ci-dessus,

2 ont acheté 220 francs de rente française 3 °/₀, représentant un capital d'environ 7,300 francs;

3 en ont acheté 85 francs, représentant un capital d'environ 2,930 francs;

6 en ont acheté 40 francs, représentant un capital d'environ 1,330 francs;

3 autres ont, sur leur livret de caisse d'épargne, de 400 à 800 francs;

Quelques-unes pourraient avoir des économies plus importantes ; mais elles ont dû, à diverses reprises, venir en aide à leurs parents malades ou âgés ; certaines, appartenant à des départements très éloignés du Mesnil, ont à supporter des frais de voyage relativement élevés quand elles vont en vacances.

Le 27 mai 1892, la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale a décerné à l'internat des sourdes-muettes de la maison Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée, le prix d'Aboville, de 2,000 francs.

Cette somme a été attribuée par MM. Firmin-Didot aux sourdes-muettes de l'internat, et ses intérêts leur servent à ajouter quelque douceur ou fantaisie au régime ordinaire.

De plus, presque tous les ans, la maison prend à sa charge les frais d'un voyage-excursion qui dure plusieurs jours et dont le but est de les changer d'air et de

procurer une distraction à celles qui ne peuvent aller que rarement dans leurs familles. C'est ainsi qu'elles ont visité Paris aux deux Expositions universelles, Versailles, Chartres, Rouen, Alençon, Bagnoles-de-l'Orne, Granville, le Mont Saint-Michel, Argenteuil, le Havre, On les a conduites plusieurs fois dans les Pyrénées, pour leur procurer, au passage à Bordeaux, le plaisir de revoir l'Institution nationale et les maîtresses qui les ont élevées.

En un mot, l'internat du Mesnil peut compter parmi les établissements industriels philanthropiques, trop peu nombreux, qui procurent, dans la mesure du possible, aux sourdes-muettes, la possibilité de gagner leur vie agréablement, tout en les mettant à même d'assurer leurs vieux jours, par les économies qu'elles peuvent amasser dans cet établissement.

FABRIQUE DE SOIE DE BOUSSIEU

A Boussieu, près de Bourgoin (Isère), se trouve une importante fabrique de soie occupant 600 ouvrières, parmi lesquelles 45 sourdes-muettes.

Cette fabrique, fondée par M. Auger, appartient, depuis 1890, à MM. Robt, Schwarzenbach et Cie ; elle peut donner du travail à une centaine de sourdes-muettes et leur procurer ainsi un gagne-pain assuré.

Une maison ouvrière spéciale, dite maison Saint-Antoine, créée par les propriétaires de l'usine, avec le concours de M. l'abbé Rieffel, est située à proximité de l'usine, dans la commune de Nivolas ; elle est dirigée par les Sœurs de Sainte-Philomène et affectée exclusivement à cette catégorie d'ouvrières.

Le tissage, le dévidage, le canetage et le pincetage, telles sont leurs diverses occupations ; chacune est appliquée au genre de travail convenant à ses aptitudes et à son tempérament.

Les sourdes-muettes sont admises, dès leur sortie de l'école, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 26 ans, à la condition d'être suffisamment intelligentes, d'avoir une bonne conduite et de jouir d'une bonne vue et d'une bonne santé.

CLICHÉ PUYTORAC

CLASSE DE REPASSAGE

Toutes les sourdes-muettes sont internes. Des 45 composant cet internat, 11 sont d'anciennes élèves de l'Institution nationale de Bordeaux, 14 de celle de Chambéry, 7 de l'école de Vizille ; les autres viennent des écoles de Marseille, Gap et Clermont-Ferrand.

La somme prélevée sur le salaire des ouvrières pour leur nourriture et leur blanchissage est de *un franc* par jour.

Les frais du trousseau leur incombent.

Les soins médicaux et les médicaments leur sont assurés par la Société de secours mutuels dont nous dirons un mot tout à l'heure.

Il résulte des renseignements qui nous ont été donnés par Mme la supérieure de la maison ouvrière qu'une sourde-muette forte, intelligente et laborieuse, peut arriver à gagner 3 fr. 50, 3 fr. 75 et même, quelquefois, 4 francs par jour (4 sont dans ce cas). La parfaite dextérité qui permet aux ouvrières les plus habiles d'obtenir ces prix n'est acquise par elles qu'après un entraînement de cinq ou six ans. Le salaire moyen est de 2 fr. 50 ; loin d'être inférieur au prix de journée des ouvrières entendantes-parlantes dans la région, il lui est plutôt supérieur. (Comparer avec le bordereau des salaires par professions déjà cité.)

Voici celui de nos anciennes élèves :

3	gagnent	2 fr. 75	(1 est entrée en 1896, 2 en 1898).
2	—	2 fr. 50	(1 — 1891, 1 en 1895).
1	—	2 fr. 40	(entrée en 1898).
4	—	2 fr. 25	(1 est entrée en 1895, 3 en 1898).
1	—	2 francs	(entrée en 1897).

Celles de nos anciennes élèves entrées les premières à la fabrique de Boussieu étaient loin d'être nos têtes de

classes ; il y a donc lieu d'être très satisfait du résultat qu'elles ont obtenu et qu'elles doivent à leur constante application et à la grande bienveillance que leur a témoignée l'administration de la fabrique. Celle qui est entrée en 1891 a été très longue à devenir une ouvrière ; elle n'a commencé à gagner un salaire supérieur à sa dépense journalière qu'en 1896. Quant à celle gagnant seulement 2 francs par jour, nous nous trouvons en présence d'un cas des plus intéressants ; il s'agit d'une pauvre jeune fille affligée, outre la surdité-mutité, d'une cécité presque complète et qui a dû son admission exceptionnelle et contraire au règlement, à la situation particulière dans laquelle elle se trouvait il y a six ans et à laquelle l'administration de la fabrique et la supérieure de la maison ouvrière ont eu la générosité de s'intéresser.

10 autres anciennes élèves de l'Institution de Bordeaux ont travaillé comme ouvrières à la fabrique de Boussieu ; 2 sont décédées ; les 8 autres l'ont quittée pour des raisons diverses, presque toutes de leur plein gré, emportant les économies qu'elles y avaient réalisées.

La direction de la maison Saint-Antoine n'a pas pris, pour défendre les économies de ses ouvrières sourdes-muettes, des mesures aussi rigoureuses que la maison Firmin-Didot. Les parents de beaucoup d'entre elles ne se font aucun scrupule de se faire envoyer une grande partie de leur gain ; d'autre part, au lieu du maximum de huit jours de congé par an qu'accorde la maison Firmin-Didot, elles ont, soit tous les ans quinze jours, soit tous les deux ans un mois, qu'elles vont passer dans leurs familles, ce qui est pour elles l'occasion de dépenses considérables.

Dans de telles conditions, il est très difficile, pour ces jeunes filles, de réaliser des économies sérieuses (1 a 634 francs; 5, de 200 à 300 francs; 3, de 100 à 130 francs; une, 25 francs ; une autre, rien). Heureusement pour elles, on s'est préoccupé de leur avenir. Sur l'initiative de M. l'abbé Rieffel et sous le bienveillant patronage de MM. Robt, Schwarzenbach et Cie, qui l'ont largement dotée, une Société de secours mutuels s'est fondée qui leur assure les moyens d'existence, en cas d'infirmités ou d'incapacité de travail. Les statuts de cette Société, autorisée par M. le Préfet de l'Isère, le 4 novembre 1897, ont été approuvés le 16 septembre 1899.

Nous en détachons les passages suivants :

« L'ouvrière qui se trouve dans l'impossibilité de travailler, soit à cause de l'âge, soit à cause des infirmités et des maladies qui devront être constatées et certifiées par le médecin de la maison, pourra opter entre deux alternatives :

» Ou consentir à recevoir dans la maison Saint-Antoine ou dans telle autre qui sera désignée, le logement, la nourriture et tous les soins nécessités par son état ;

» Ou se retirer, sur sa demande, dans sa famille ou ailleurs, auquel cas il lui sera accordé une pension annuelle basée sur un intérêt de 10 % de la somme versée par elle à la Caisse de secours. »

ASILE DE BORDEAUX

Ainsi qu'on l'a vu dans les chapitres qui précèdent et dans les statistiques des professions exercées par les sourdes-muettes, celles-ci, aujourd'hui, ne sont plus aussi isolées de la société qu'elles l'étaient du temps de la mimique ; les connaissances qu'elles acquièrent dans les écoles spéciales où elles demeurent plus longtemps qu'autrefois, et surtout l'articulation et la lecture sur les lèvres, leur permettent de se mêler plus aisément aux entendants-parlants et de lutter, avec eux, pour l'existence, à armes presque égales ; mais on a le devoir de se préoccuper des dangers de toute sorte qui les attendent au seuil de l'école et de les mettre en garde contre elles-mêmes, contre leur naïveté excessive, leur caractère enfantin, qui ne les abandonnera jamais, et par suite, contre leur trop grande facilité à se laisser duper. Cet état psychologique des sourds-muets, commun aux deux sexes, a été constaté par tous ceux qui se sont intéressés à leur cause et a été la raison déterminante de la création d'asiles spéciaux pour les filles. On y reçoit celles qui, sans famille, sans conseils, se trouveraient exposées aux mille dangers de la rue ; on y reçoit surtout les sourdes-muettes envers lesquelles le destin s'est montré encore plus impitoyable que pour les premières, en ajoutant à leur infirmité, déjà si triste, une infirmité plus pénible encore, telle que la cécité, la paralysie, etc., etc.

Les administrateurs de l'Institution de Bordeaux s'étaient, à différentes reprises, trouvés très embarrassés pour le placement de jeunes filles des deux catégories que nous venons d'indiquer. Sur leur demande, la Congrégation des Dames de Nevers, chargée de l'instruction des élèves dans l'établissement, fonda, en 1851, un asile destiné à les recevoir et qui, pendant plus de trente années, devait rester sous la direction d'une femme du plus grand mérite, Mme Angélique de Pardailhan. Il a aujourd'hui à sa tête une ancienne supérieure de l'Institution nationale qui, après avoir occupé une des charges les plus élevées dans sa congrégation, a bien voulu accepter de consacrer à cette œuvre si intéressante, qui avait été celle de sa jeunesse, ce qui lui restait de forces et de zèle.

Cet asile, situé à Bordeaux, cours Saint-Jean, n° 99, suffisait, d'abord, largement aux exigences. Depuis quinze ans, le local est trop étroit ; il n'y a plus de place et chaque admission est subordonnée à une vacance par suite de départ ou de décès.

Les dépenses annuelles sont d'environ 17,500 francs. Elles sont couvertes :

Par une subvention du Département de la Gironde.....F.	700	6.285
Par une subvention de la Ville de Bordeaux..	1.600	
Par des bourses du Département de la Seine, de la Ville de Paris, de la Ville de Bourges.	1.540	
Par des bourses du Comité de patronage pour les anciennes élèves de l'Institution nationale.....	520	
Par des pensions payées par deux familles...	1.925	
Par le produit du travail des sourdes-muettes, environ..... dont 4,200 pour l'atelier de lingerie.		4.400
TOTAL.....		10.685

Il reste à trouver environ 7,000 francs qui sont demandés à la Charité bordelaise sous forme de souscriptions, loteries et quêtes à domicile.

La maison renferme, en ce moment, 50 jeunes filles dont 45 lui viennent de l'Institution nationale. Depuis 1851, il en a reçu 80 ; 26 y sont mortes ; les autres en sont sorties pour des causes diverses.

Des 50 pensionnaires, le tiers à peine se trouve en état de produire, par son travail, un prix de journée quelque peu appréciable. Celles qui composent l'atelier de lingerie sont bien au nombre de 22 ; mais parmi elles figurent plusieurs jeunes filles ayant la vue très faible, ou même affectées d'une myopie excessive ; il s'ensuit que, si les meilleures ouvrières de l'atelier arrivent à rapporter 1 franc, les moins bien douées gagnent à peine 0 fr. 25 ou 0 fr. 30 ; on peut se rendre facilement compte de l'exactitude de ces chiffres en divisant le produit total de cet atelier (4,200 fr.) par le nombre des ouvrières (22) ; il en résulte un produit moyen annuel, par ouvrière, de 191 francs, soit de 0 fr. 60 à 0 fr. 65 par jour ouvrable.

Pas de travail les dimanches et fêtes. La journée d'atelier, vu la santé délicate des ouvrières, est de *sept* heures.

Les 28 autres pensionnaires sont à peu près toutes affligées d'une infirmité autre que la surdité : une est complètement aveugle ; étant instruite, on s'en fait comprendre en lui écrivant dans la main ; ses compagnes sont atteintes, la plupart, de paralysie partielle, de maladies nerveuses ou de grande faiblesse intellectuelle ; elles constituent, pour l'asile, autant de non-valeurs au point de vue du travail productif ; cependant, elles contribuent, dans la mesure de leurs forces, aux soins du ménage, à la culture et à l'arrosage du jardin ; quelques-unes font un peu de tricot. Le semblant d'occupation qui leur est donné leur laisse l'illusion de se croire indispensables.

COMITÉ DE PATRONAGE

Par décision en date du 8 avril 1897, M. le Ministre de l'Intérieur a bien voulu approuver les statuts, que lui avait soumis le Directeur de l'Institution nationale, d'un Comité de patronage pour les anciennes élèves de l'établissement.

Ce Comité, dit l'article premier des statuts, a pour but de suivre ces déshéritées à la sortie de la Maison et à l'entrée dans la vie, pour elles particulièrement pénible ; de les encourager, de les protéger tant qu'elles en resteront dignes, de leur assurer, en un mot, un secours moral et un secours matériel.

L'Œuvre est dirigée par un Conseil d'administration siégeant à Bordeaux, à l'Institution nationale, et formé au moyen du cadre de l'établissement, auquel est adjoint le bureau du Comité des Dames patronnesses. Sa composition est la suivante :

Président d'honneur : M. le Ministre de l'Intérieur ;

Président : M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques ;

Président délégué, Trésorier et *Secrétaire :* Le Directeur, le Receveur-économe et le Secrétaire de la direction de l'Institution ;

Censeurs : Les Membres de la Commission consultative ;

Membres : Les Membres du Comité des Dames patronnesses.

Nous avons vu, dans le paragraphe précédent concernant l'Asile du cours Saint-Jean, tout ce que l'œuvre qui y est poursuivie doit à la Charité bordelaise ; nous n'ignorons pas, non plus, les lourds sacrifices que celle-ci s'impose, tous les ans, pour l'école des sourds-muets et des aveugles de la rue de Marseille ; c'est grâce encore aux libéralités des Bordelais que le Comité de patronage est en mesure, aujourd'hui, de venir largement en aide à toutes les infortunes qui lui sont signalées, qu'il s'agisse de jeunes filles venant de terminer leur cours d'études, et qui ont besoin d'être guidées et immédiatement aidées, ou d'anciennes élèves que l'âge, les infirmités, les revers ont réduites à la misère.

RESSOURCES

Elles comprennent :

Des dons et legs, des cotisations de membres souscripteurs (minimum 5 francs par an), le produit d'une fête annuelle de charité, le produit de la vente d'objets provenant de la classe de peinture et de quelques articles provenant de l'atelier de lingerie, les arrérages de titres de rente immatriculés au nom d'une caisse de secours qui existait avant la création du Comité de patronage et qui a donné l'idée de fonder celui-ci. Depuis 1902, viennent s'adjoindre, en outre, à ces ressources, les arrérages d'un titre de rente de 232 francs acheté avec les bonis des exercices précédents.

ATELIER DE RETOUCHE DES PHOTOGRAPHIES

EMPLOI DES FONDS RECUEILLIS

Les secours alloués sont de diverses sortes : prix de pensions payés dans les asiles ou hospices, achat d'instruments de travail (machines à coudre et banquettes pour les couturières et lingères, fourneaux et appareils divers pour les repasseuses, bureaux pour les retoucheuses de photographies, etc.), secours alloués pendant les premiers mois d'apprentissage, secours à des malades, à de jeunes mères ; paiement de loyers arriérés ; achat de linge, etc.

Depuis qu'il a commencé à fonctionner, le Comité *n'a jamais rejeté une demande* qui, après examen par le bureau des Dames patronnesses, lui ait paru tant soit peu *justifiée*.

Durant cette période, 54 anciennes élèves ont été l'objet des bienfaits du Comité : 4 ont été placées à l'Asile, 50 ont été secourues ; 40 une fois, 6 deux fois, 4 trois fois. 10 des allocations ont consisté en machines à coudre d'atelier, des meilleures marques. L'importance des autres allocations, les pensions payées à l'asile comprises, a varié entre 40 à 240 francs. La moyenne de chacune d'elles s'est élevée à 120 francs.

Jetons maintenant un long regard en arrière. Considérons l'œuvre accomplie à Bordeaux, depuis 1786, par Saint-Sernin, Valade-Gabel et les professeurs si dévoués, si méritants, qui leur ont succédé, et demandons-nous ce que serait devenue cette longue théorie de plus de 2,000 déshérités appartenant à toutes les classes de la société, si les imitateurs de l'abbé de l'Epée n'avaient créé, et si la Convention et les gouvernements qui suivirent n'avaient maintenu et largement doté l'Institution spéciale dont ils leur ouvraient les portes toutes grandes. Ils seraient fatalement demeurés ce que les sourds-muets étaient autrefois, de pauvres parias, des êtres d'abjection, proie vouée au vice, non-valeurs pour le pays qui, n'ayant pas coutume de faire disparaître ses enfants anormaux, aurait eu le devoir de les nourrir.

Par l'enseignement intellectuel, par l'éducation morale, ces 2,000 sourds-muets ont pu développer leur intelligence, jusque-là restée en état de torpeur, se créer, comme les entendants, un idéal élevé, et mériter de plus en plus la jouissance de leurs droits civils et civiques. Par l'enseignement professionnel, ils ont, à part quelques exceptions, peu nombreuses, qui justifient la création des asiles spéciaux, conquis le moyen de payer leur dette envers le pays en prenant, le service militaire seul excepté, leur part des charges incombant à tous les citoyens et en contribuant, par leur appoint personnel, au développement du travail national, des forces économiques de la France.

HORAIRE DES ÉLÈVES

JOURS ORDINAIRES

5 h. 1/2	Lever;
6 h.	Étude;
7 h.	Déjeuner et ménage;
8 h.	Écriture, jusqu'à 9 h., pour les élèves de 1re, 2e et 3e années;
	Dessin : *mardi, jeudi et samedi;*
	Peinture : *lundi, mercredi et vendredi;*
	Retouche des photographies : *mardi et vendredi;*
	Travail manuel pour les élèves qui ne suivent pas les cours de peinture, de dessin ou de retouche;
10 h.	Classe;
Midi.	Dîner, suivi de récréation;
1 h. 1/2	Classe;
4 h.	Goûter et récréation;
4 h. 1/2	Travail manuel pour toutes les élèves;
6 h. 1/2	Étude active;
7 h. 1/2	Souper;
8 h. 1/2	Coucher.

DIMANCHE

5 h. 3/4	Lever;
6 h. 1/4	Ménage;
7 h.	Déjeuner et toilette;
8 h.	Messe;
8 h. 1/2	Récréation;

9 h.	Instruction religieuse, pendant vingt minutes, à chaque division;
10 h.	Récréation. Le 1er dimanche de chaque mois, distribution des récompenses;
10 h. 1/2	Étude;
11 h. 1/2	Dîner;
Midi.	Récréation;
1 h.	Vêpres;
2 h.	Promenade jusqu'à 5 h. 1/2;
6 h.	Étude;
7 h.	Souper;
8 h.	Coucher.

JEUDI

5 h. 1/2	Lever;
6 h. 1/4	Messe;
7 h.	Déjeuner et ménage;
8 h.	Travail manuel;
11 h.	Étude active;
Midi.	Dîner;
Midi 1/2	Récréation;
1 h. 1/2	Travail manuel, enluminure (20 élèves environ suivent ce cours);
4 h. 1/2	Goûter et récréation;
5 h.	Travail manuel;
6 h. 1/2	Étude active;
7 h. 1/2	Souper;
8 h. 1/2	Coucher.

CLASSE ENFANTINE

6 h. 1/2	Lever, toilette;
7 h. 1/4	Déjeuner et ménage;
8 h.	Récréation;
8 h. 1/2	Classe d'écriture;
9 h.	Classe de couture;
10 h.	Récréation;

10 h. 1/2	Classe;
Midi.	Dîner;
Midi 1/2	Récréation;
2 h.	Classe;
4 h.	Goûter et récréation;
5 h.	Travail manuel;
6 h.	Récréation;
6 h. 1/2	Classe;
7 h. 1/2	Souper;
8 h.	Coucher.

ÉTAT SANITAIRE

INFLUENCE POSSIBLE DE LA MÉTHODE ORALE DANS L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ DES ÉLÈVES

Les observations de beaucoup de médecins qui s'étaient occupés de la surdi-mutité, le docteur Itard en tête, faisaient ressortir combien était grande la prédisposition des enfants atteints de cette infirmité à l'étisie, à la phtisie pulmonaire, et ils en attribuaient la cause à l'état scrofuleux de la plupart d'entr'eux et aussi au défaut d'action, à l'inertie des organes de la respiration (1). — D'autres médecins, parmi lesquels le docteur Blanchet, faisaient sur ce dernier point quelques réserves. Mais, tout en déclarant que l'usage de la parole n'était ni un moyen de guérison pour le sourd-muet atteint de phtisie à l'état latent ou aigu, ni même un palliatif à son mal, et pouvait, au contraire, lui être nuisible, ils reconnaissaient que l'articulation exerce la plus heureuse influence sur les sujets de constitution lymphatique ou étiolés, les exercices de gymnastique vocale développant leur appareil pulmonaire (2).

(1) Voir *Quatrième circulaire de l'Institut royal de Paris*, p. 237.

(2) Docteur A. Blanchet : *La Surdi-mutité*, t. II, chap. III. Paris, Labbé 1852.

COTÉ SUD DE L'OUVROIR B (Atelier de Lingerie)

En tous cas, que la diminution de la mortalité, à l'Institution, soit due à l'usage exclusif de l'articulation comme procédé d'enseignement, à de meilleures conditions hygiéniques, à un régime de nourriture plus substantiel (voir pages 110 et 111 : menus comparatifs), ou à toute autre cause, elle est énorme : de la période de 1839-1866 à celle de 1889-1903, elle est tombée de 3,46 % par an, à 0,83 %.

—

1839-1866

—

Il faut reconnaître que les conditions hygiéniques générales laissaient fort à désirer dans l'ancien local de l'Institution de Bordeaux, qui était très insalubre.

En 1846, sur la proposition du docteur Liaubon, médecin de l'Etablissement, on prit l'excellente habitude d'envoyer, à peu près tous les ans, aux bains de mer, les élèves dont la constitution paraissait réclamer le plus impérieusement un traitement tonique ; mais jusqu'en 1866, époque à laquelle une partie du bâtiment reconstruit put recevoir les élèves, l'état sanitaire continua à être mauvais, et la mortalité fut hors de proportion avec le chiffre de la population scolaire. Dans cette période de vingt-huit années, le nombre des décès s'élève à 104, si l'on réunit les élèves décédés dans l'Institution à ceux décédés dans leurs familles avant que leur cours d'études soit terminé, soit 3,71 par an, et à 65, si l'on ne compte que les décès ayant eu lieu à l'Institution soit 2,32 par an. La population moyenne annuelle ayant été de 107 pendant ces 28 années, il en résulte une proportion

de 3,46 % dans le premier cas, et de 2,16 % dans le second.

Il ne nous semble pas que ce soit en prenant pour base ces derniers décès qu'on puisse arriver à établir une statistique exacte, sérieuse. Quelquefois, en effet, le médecin juge utile, dans l'intérêt de ses malades, de les envoyer respirer l'air natal ; ils n'en appartiennent pas moins à l'Institution ; c'est là que leur cas a été observé ; il est naturel qu'il en soit rendu compte aussi bien que de ceux observés sur les élèves pour lesquels un changement d'air n'est plus utile, plus possible, ceux qui n'ont pas de famille ou que leurs parents ne peuvent recevoir. Dans cette statistique, nous compterons donc les décès de tous les élèves n'ayant pas encore achevé leur cours d'instruction. Ce sera simplement pour ordre que nous mentionnerons ceux qui ont eu lieu à l'Institution seulement.

—

1867-1879

—

A partir de 1867, la mortalité va toujours décroissant. Un local très sain, pourvu de cours vastes, aérées, a remplacé l'ancien ; l'articulation est enseignée au plus grand nombre des élèves ; on leur apprend à souffler, à respirer. Le chiffre total des décès, du 1er janvier 1867 au 31 décembre 1879, est de 21, pour les enfants mortes à l'Institution et dans leurs familles, soit 1,61 par an, et de 12, pour les décès ayant eu lieu à l'Institution seulement, soit 0,92 par an. La population moyenne des élèves, de 1867 à 1879, étant de 118, la proportion est la suivante :

1.36 °/o pour les décès totaux annuels.
0.77 °/o pour les décès à l'Institution.

1880-1888

Au mois d'octobre 1879, les nouvelles élèves sont instruites par le procédé oral exclusivement ; l'année suivante, au mois d'octobre, ce procédé est appliqué à toutes les élèves ; cette même année, deux améliorations importantes au point de vue sanitaire, sont introduites : un système complet d'hydrothérapie (douches de toutes sortes, bains sulfureux, bains de vapeur, piscine, etc.), est installé dans la Maison, sur la demande du personnel médical, et au mois d'août, sur la proposition du Directeur, M. Huriot, on revient aux errements abandonnés depuis dix-huit ans ; l'Institution envoie aux bains de mer les jeunes sourdes-muettes qui n'ont pu aller en vacances dans leurs familles, et cette mesure est maintenue les années suivantes.

Grâce à tous ces efforts de l'Administration et au concours d'un personnel médical plein de zèle et de science, la mortalité, du 1er janvier 1880 au 1er janvier 1889, est de beaucoup plus faible encore que de 1867 à 1879.

Pour une période de neuf ans, le nombre des décès n'est en totalité que de 15, dont 6 à l'Institution et 9 dans les familles ; encore, en est-il 3 de ces derniers que nous pourrions nous dispenser de compter, les trois enfants étant décédées, pendant les vacances de 1880, 1884 et 1886, sans que rien, à leur départ de l'Institution, eût pu faire prévoir une catastrophe.

Répartis sur 9 années, ces 15 décès donnent 1 décès 66 par an, et les 6 décès à l'Institution, 0.66.

La population moyenne annuelle étant de 201 élèves,

la proportion des décès totaux se trouve être de 0.82 %, et celle des décès à l'Institution, de 0.33 %.

—

1889-1903
(du 1er janvier au 1er janvier).

—

Le nombre des décès s'est élevé à 26, dont 16 se sont produits à l'Institution et 10 dans les familles.

La population scolaire moyenne, pendant ces 14 ans, ayant été de 223, la proportion des décès se trouve être :

0.83 °/o pour les décès totaux annuels ;
0.51 °/o pour les décès à l'Institution.

Désireux de comparer les chiffres de la mortalité des élèves de l'Institution avec ceux de la mortalité générale dans Bordeaux, nous avions demandé à la mairie de cette ville, lors de la publication de notre première étude, en 1889, de nous faire connaître le nombre de jeunes filles de 11 à 20 ans, portées au recensement de 1886, et celui des décès qui se sont produits dans les deux années les plus rapprochées de ce recensement (1885 et 1886).

Il résultait des indications qui nous avaient été fournies, que :

19,886 jeunes personnes de 11 à 20 ans avaient été relevées au recensement de 1886;

et que les décès concernant la même série de jeunes filles s'étaient élevés, savoir :

En 1885, à 94, soit 0.47 °/o;
En 1886, à 116, soit 0.58 °/o,

D'où, une moyenne annuelle de 0,52 %.

Nous n'avons pu obtenir les mêmes renseignements cette fois-ci, le travail des statistiques sur l'âge des recensés ayant été éliminé des instructions sur le dénombrement de la population en 1901.

RÉSUMÉ

CHIFFRE DES DÉCÈS ANNUELS D'ÉLÈVES, SOIT DANS L'INSTITUTION SOIT DANS LES FAMILLES

PROCÉDÉS D'ENSEIGNEMENT	PÉRIODES	NOMBRE D'ANNÉES composant ces périodes	NOMBRE de DÉCÈS	Population SCOLAIRE moyenne	MOYENNE DES DÉCÈS par an
Méthode des signes.....	de 1839 à 1866	28	104	107	3.46 °/o
Signes et articulation.....	de 1867 à 1879	13	21	118	1.36 »
Méthode orale pure.....	de 1880 à 1888	9	15	201	0.82 »
	de 1889 à 1903	14	26	223	0.83 »

MODIFICATIONS APPORTÉES A

	UN MENU DE 1855				
	DINER			SOUPER	
	SOUPE	1er PLAT	2e PLAT	1er PLAT	2e PLAT
Lundi	Grasse.	Ragoût.	Choux.	Pommes de terre.	Fromage
Mardi	id.	Bœuf bouilli.	Haricots.	Rôti.	Pommes de terre.
Mercredi	id.	Bifteck.	Choux.	Riz au jus.	Dessert.
Jeudi	id.	Bœuf bouilli.	Sirop de mélasse.	Rôti.	Fromage
Vendredi	Maigre.	Haricots.	Pommes.	Bouillie de maïs.	Dessert.
Samedi	id.	Pommes de terre.	Sirop de mélasse.	Haricots.	Fromage
Dimanche	Grasse.	Bouilli.	Pommes.	Rôti.	id.

ÉGIME ALIMENTAIRE DES ÉLÈVES

	UN MENU DE 1903					
	DINER				SOUPER	
	SOUPE	1er PLAT	2e PLAT	DESSERT	1er PLAT	2e PLAT
Lundi	Grasse.	Daube.	Riz aux saucisses.	Fromage, biscuits, oranges ou fruits frais, tous les jours.	Veau en sauce.	Salade ou légumes frais.
Mardi	id.	Bœuf bouilli.	Lentilles.		Rôti de bœuf.	id.
Mercredi	Julienne (maigre).	Blanquette de veau.	Purée de pois.		Bifteck.	id.
Jeudi	Grasse.	Bouilli accommodé.	Choux gratinés.		Ragoût de mouton.	Fromage.
Vendredi	Julienne (maigre).	Poisson frais ou sardines à l'huile, thon, etc. (Alternativement par semaine.)	Pommes de terre en sauce.		Œufs frits.	Riz au lait.
Samedi	Grasse.	Charcuterie.	Carottes au jus.		Veau rôti.	Salade.
Dimanche	Consommé tapioca ou vermicelle.	Bouilli accommodé.	Haricots.		Gigot ou rôti de porc. (Alternativement par semaine.)	Légumes frais.

Le nombre des repas gras, qui était de 8 par semaine, en 1855, a été successivement élevé à 9, puis à 10, et enfin, à 12, les élèves délicates faisant gras aux 14 repas. L'allocation de viande par plat, qui était de 120 grammes, est aujourd'hui de 140, soit 117 grammes de viande nette, le maximum d'os toléré étant du sixième du poids total ; celle du vin (vin de Bordeaux), vient d'être portée de 16 centilitres par jour à 20 centilitres. Les repas maigres, réduits de 6 à 2, et dont certains consistaient, comme on vient de le voir, en *pommes de terre* et *sirop de mélasse*, en *bouillie de maïs* et *dessert*, en *riz au jus* et *dessert*, doivent comprendre comme plat principal : ou des œufs, ou du poisson frais (merlus, raie, maquereau, etc.), ou des sardines à l'huile, ou du thon mariné.

En outre, un dessert a été ajouté au repas de midi.

Enfin le régime alimentaire, qui différait suivant qu'il s'agissait de pensionnaires de familles ou de boursières, a été unifié par une décision de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 12 décembre 1895, prise sur l'initiative et la proposition de M. H. Monod, directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques.

Prix de revient annuel d'une élève, en 1855.....	F.	846 45
— — en 1902.....		774 98

CAUSES DES DÉCÈS

1839-1866

Les 104 décès constatés pendant cette période avaient pour causes :

64, la phtisie;
2, une fièvre hectique;
1, une fièvre cérébrale;
1, une fièvre cérébrale compliquée de variole confluente;
1, une congestion cérébrale occasionnée par un abcès froid au siège de l'oreille droite;
3, la débilité;
1, une maladie de la moelle épinière;
1, la petite vérole;
1, la rougeole compliquée de fièvre scarlatine;
1, la rougeole;
3, la fièvre typhoïde;
7, des affections du cœur;
1, une pneumonie;
1, une péritonite chronique;
1, une apoplexie foudroyante;
1, une maladie du foie;
1, une gastro-entérite aiguë;
1, la scrofule;
1, le carreau;
1, un ramollissement du cerveau.
10 autres causes ne sont pas indiquées.

1867-1879

21 décès :

9 ont pour cause la phtisie;
2, une pneumonie;
2, une pleurésie;
1, une embolie;
1, la fièvre typhoïde.
6 causes ne sont pas mentionnées.

1880-1889

15 décès :

8 ont pour cause la phtisie;
1, une méningite tuberculeuse;
1, une pleurésie;
1, la fièvre typhoïde;
1, un abcès à la tête.
3 causes (enfants mortes pendant les vacances) sont ignorées

1889-1902

26 décès :

10 ont pour cause la phtisie;
5, des méningites, entérites et péritonites tuberculeuses;
2, des congestions pulmonaires;
1, une affection cardiaque;
1, un ictère;
1, la fièvre typhoïde;
1, la diphtérie (1890);
2, la pleurésie;
1, une broncho-pneumonie consécutive à la rougeole;
2, la scarlatine.

ATELIER DE BRODERIE

Nous ne possédons que peu de données sur les causes des décès survenus antérieurement à 1839. Depuis cette date, les registres sont bien tenus, et l'on peut consulter avec fruit, soit les comptes rendus annuels, soit la correspondance administrative (lettres au Ministre, aux parents, etc.). C'est dans ces documents que nous avons puisé les renseignements qui précèdent.

SURDITÉ CONGÉNITALE
SURDITÉ ACQUISE

Les élèves sorties de l'Institution ou décédées depuis le mois d'octobre 1859, et celles qui font partie de l'Etablissement, à ce jour, sont au nombre de 1,251.

D'après les questionnaires remplis par les parents, ou les certificats médicaux joints au dossier des élèves :

686 seraient sourdes de naissance;
107 le seraient devenues avant l'âge d'un an;
132 » de 1 à 2 ans;
76 » de 2 à 3 ans;
64 » de 3 à 4 ans;
26 » de 4 à 5 ans;
12 » de 5 à 6 ans;
8 » de 6 à 7 ans;
8 » de 7 à 8 ans;
6 » de 8 à 9 ans;
2 » de 10 à 11 ans;
3 » à 12 ans;
3 enfin sont devenues sourdes de 13 à 14 ans, mais ont toujours parlé, et ne sont entrées à l'Institution que pour y apprendre la lecture sur les lèvres.

Nous manquons de renseignements sur les 118 autres.

Les parents qui certifient que leur enfant est venu au monde privé du sens de l'ouïe doivent se faire violence pour en convenir ; ils auraient plutôt tendance à se persuader et à déclarer le contraire. Si, à cet égard, il y a tromperie de leur part, cela tient, dit Itard, à l'une des faiblesses les plus ordinaires du cœur humain, qui est de repousser, tant pour nous que pour nos enfants, l'idée de toute imperfection native et de mettre sur le compte de quelque événement malencontreux ou de la manœuvre maladroite d'un domestique, d'une nourrice, d'un médecin, les accidents naturellement attachés à notre frêle organisation, à notre constitution précaire.

Le chiffre des cas de surdité congénitale que nous donnons paraît cependant être au dessus du chiffre réel. Il résulte d'examens cliniques auxquels se sont livrés, sur des groupes nombreux d'élèves, les deux médecins spécialistes qui se sont succédé à l'Institution nationale, de Bordeaux, MM. les docteurs Coyne et Guément, que beaucoup de jeunes filles signalées comme étant sourdes de naissance, soit par leurs parents, soit par les médecins qui les ont soignées, sont atteintes de surdité acquise. Pareille constatation avait été faite par M. le docteur Ladreit de Lacharrière sur des élèves de l'Institution nationale de Paris.

Ces examens cliniques aboutissent, toutefois, à des résultats qui sont loin de concorder : M. le docteur Coyne, sur 100 enfants, n'en trouvait que 3 dont la surdité se rapportait, soit à des anomalies ou à des malformations survenues avant la naissance, soit à des modifications anatomiques contemporaines du moment de la naissance. Le reste, c'est-à-dire la presque totalité, présen-

tait des signes manifestes de surdité acquise après la naissance. M. le docteur Ladreit de Lacharrière, sur un groupe semblable de 100 garçons, en trouvait 21 qui pouvaient être considérés comme des sourds congénitaux, ou bien l'étaient devenus dans les premiers mois de la vie extra-utérine (1).

Depuis qu'il exerce ses fonctions de médecin-auriste de l'Institution nationale de Bordeaux, M. le docteur Guément a procédé à l'examen clinique de 259 élèves. Il résulte des notes qu'il a eu l'obligeance de mettre à notre disposition, qu'il a observé 79 cas de surdité congénitale, soit une moyenne de 30 %.

Voici maintenant, à titre d'indication, les constatations faites au point de vue des cas de surdité congénitale, dans les principaux établissements de sourds-muets du monde. Ces renseignements sont extraits de la statistique faite par le Volta Bureau, en décembre 1895 (2) :

AUTRICHE-HONGRIE	Buda-Pest,	sur 89 cas de surdité,	55	congénitaux
	Dobling, près Vienne,	sur 151 —	80	—
	Vienne, école israél.,	— 80 —	37	—
BELGIQUE	Bruxelles,	— 157 —	63	—
	Liège,	— 105 —	74	—
DANEMARK —	Fredericia	— 190 —	124	—
FRANCE —	Paris,	— 218 —	89	—
ALLEMAGNE	Berlin (les deux écoles),	— 201 —	87	—
	Breslau,	— 233 —	97	—
	Dresde,	— 205 —	97	—
	Potsdam,	— 188 —	70	—
	Reginsburg,	— 297 —	116	—

(1) Dr P. Coyne. *Du Sourd-muet et de son éducation*. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1894.

(2) International reports of schools for the deaf made to the Volta Bureau, décembre 1895. Washington, Gibson Bros., 1896.

UNE DES CINQ SALLES D'INFIRMERIE

GRANDE-BRETAGNE	Doncaster,	sur 129 cas de surdité		102 congénitaux.	
	Liverpool,	140	—	76	—
	Dublin,	208	—	154	—
	Edimbourg (les deux établ^ts),	183	—	120	—
ITALIE	Gênes (les deux établ^ts),	126	—	55	—
	Naples,	115	—	34	—
	Sienne (institution Pendola),	87	—	53	—
HOLLANDE	Groningue,	174	—	111	—
	Rotterdam,	148	—	88	—
SUÈDE ET NORWÈGE	Christiania (les deux établ^ts),	139	—	58	—
	Manilla-Stockholm,	136	—	55	—
ESPAGNE	— Burgos,	216	—	89	—
SUISSE	Gruyère,	51	—	40	—
	Saint-Gall,	47	—	30	—
CANADA	Belleville (Ontario),	277	—	129	—
	Montréal (les trois établ^ts),	365	—	123	—
ETATS-UNIS	Indiana,	303	—	97	—
	Missouri,	348	—	94	—
	New-York City Station M.	370	—	107	—
	— Lexington Av.	185	—	76	—
	— Institut St-Joseph,	353	—	149	—
	Pensylvanie,	502	—	194	—

Les 447 cas accidentels ont pour causes, toujours d'après les mêmes documents :

94, des fièvres typhoïdes;
5, des fièvres muqueuses;
33, des fièvres cérébrales;
51, des méningites;
14, d'autres fièvres;

34, des fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, variole, etc.);
84, des convulsions;
14, des chutes;
1, des oreillons très aigus;
7, de grandes frayeurs;
1, la coqueluche;
1, un eczéma;
1, la perforation du tympan, par accident;
20, des otites;
5 enfants sont devenues sourdes sans cause apparente;
2, à la suite d'opérations chirurgicales;
80, par suite de causes diverses parfois non mentionnées.

STATISTIQUE

DES

SOURDES-MUETTES ISSUES DE MARIAGES CONSANGUINS

1° Statistique d'ensemble :

Le nombre des élèves ayant fait partie de l'Institution, de 1859 au 1er janvier 1903, est de..... 1.251

En déduisant de ce total :

1° Les élèves pour lesquelles nous manquent les renseignements sur la consanguinité des parents, soit.	98	150
2° Les enfants naturelles, soit.....	52	
Il reste.....		1.101

élèves pour lesquelles la consanguinité ou le défaut de consanguinité des parents sont établis, que la surdité soit congénitale ou qu'elle soit accidentelle.

Les cas de consanguinité, en ne faisant aucune déduction pour cause d'hérédité, sont les suivants :

Élèves dont les parents étaient :	Oncle et nièce.....	3	127
	Cousins germains.....	70	
	Cousins issus de germains...	21	
	Cousins ou parents à un degré plus éloigné.....	33	

Soit une proportion de 11.53 %.

2° Statistique portant sur les cas de *surdité* signalés comme étant *congénitaux*, mais sans déduction pour cause d'hérédité :

Nombre total des élèves sourdes de naissance.....	686
Nombre des enfants naturelles sourdes de naissance..	21
Il reste.....	665
Les élèves sourdes de naissance issues d'unions consanguines étant de.....	90

La proportion est de 13.53 %.

3° Statistique portant sur ces mêmes cas, *déduction faite de tous les cas d'hérédité directe ou collatérale* (père, mère, grands-parents, oncles et tantes, cousins, etc.), atteints de surdité ou d'aliénation mentale.

Élèves sourdes de naissance (les enfants naturelles non comprises).....			665
Cas d'hérédité :	Élèves issues de mariages entre étrangers.....	66	77
	Élèves issues de mariages entre parents.....	11	
Il reste.....			588
Le nombre des cas de surdité congénitale des enfants issues d'unions consanguines, *sans cause connue d'hérédité*, s'élevant à.....			79

La proportion est de 13.43 %.

Pour les élèves de cette catégorie actuellement présentes à l'Institution, la proportion est de 14 %. (Voir *Cas multiples*, page 127.)

La question des mariages entre parents donne lieu, depuis cinquante ans, à des discussions entre médecins *anticonsanguinistes* et médecins *consanguinistes*. Les premiers, devant la constatation faite dans divers établissements de bienfaisance, notamment dans les écoles de sourds-muets, y sont absolument opposés ; les seconds expliquent par les lois naturelles de l'hérédité les infirmités qui sont la conséquence de ces unions ; se plaçant à un point de vue théorique, ils déclarent sans danger les mariages consanguins quand les deux sujets sont parfaitement sains ; mais après avoir, comme leurs adversaires, cité des exemples à l'appui de leur thèse, ils paraissent craindre d'encourager ces mariages, et reconnaissent, avec sagesse, que, dans l'état actuel de la société, dans les conditions de la vie moderne, il est difficile, sinon impossible, de certifier le parfait état physique de deux consanguins et la convenance de leur union.

(Voir Lacassagne, *Des unions consanguines*, Annales des maladies de l'oreille et du larynx, 1876, page 290. — Ladreit de Lacharrière, *De la surdi-mutité*, mêmes Annales, 1884, page 42 *in fine*. — Sambuc, *Etude de la consanguinité dans ses rapports avec la surdi-mutité congénitale et la rétinite pigmentaire*, page 78, thèse de Bordeaux, 1896.)

Les deux statistiques sur les cas de surdité congénitale, surtout la 3e, — *cas d'hérédité connus mis à part*, — établissent, une fois de plus, le danger de ces mariages. En effet, des recherches auxquelles nous nous étions livré en 1889, lors de la première édition de cette étude et des données recueillies par les médecins qui se sont occupés de la question, il résulte ceci : que les unions

consanguines représentent, en France, un peu plus de 2 % de l'ensemble des mariages.

Si ces unions, déconseillées par l'Eglise catholique, et quelques-unes même par nos lois civiles, n'avaient pas, plus que les autres, d'influence sur la constitution des rejetons, la proportion de ceux-ci avec les enfants issus de mariages entre étrangers serait évidemment la même. Or, ainsi que nous l'avons vu plus haut, elle atteint à l'Institution nationale de Bordeaux dont la population scolaire est composée, à cinq unités près, d'enfants catholiques, non 30 %, comme cela a été écrit, mais de 13.43 à 14 %. Serait-il prudent et sage le médecin qui, consulté par les familles et connaissant ces chiffres, conseillerait de pareils mariages ?

INFLUENCES HÉRÉDITAIRES

Recherches portant sur les 1,251 élèves ayant fait partie de l'Institution de 1859 au 1er janvier 1903 :

1° Elèves ayant des ascendants sourds-muets :

Élèves dont le père, la mère et une aïeule étaient sourds-muets	1	14
— dont le père et la mère étaient sourds-muets	8	
— dont le père seulement l'était	2	
— dont les parents étaient *entendants-parlants*, mais dont une aïeule et un bisaïeul étaient sourds-muets	1	
— dont les parents étaient *entendants-parlants*, mais dont un des grands-parents était sourd-muet	2	

Ces familles offrent, en outre, parmi les collatéraux, les cas suivants :

2 des élèves ont chacune un oncle	sourds-muets.
1 a deux tantes	
1 a une tante	

2° Elèves n'appartenant pas à des familles consanguines et n'ayant pas eu d'ascendants sourds-muets.

5	d'entre elles ont eu chacune un oncle ou une tante.....	sourds-muets.
1	une tante et une cousine.....	
5	un cousin germain ou une cousine germaine.....	
1	un cousin issu de germain.....	
2	un grand-oncle et une grand'tante.....	
1	deux grands-oncles, une grand'tante, un oncle.....	
6	un grand-oncle.....	
24	des cousins ou des parents d'un degré plus éloigné.....	

3° Elèves issues de mariages consanguins.

Dans cinq familles où sont observés des cas doubles, nous trouvons :

Une tante sourde-muette ;
Un grand-père sourd ;
Un grand-oncle sourd-muet ;
Deux cousins au 3e degré (?), sourds-muets ;
Le père aliéné.

Dans une autre famille offrant un cas double sur trois enfants, il n'y avait jamais eu de sourds-muets, mais les père et mère étaient cousins germains, de même que les aïeuls et aïeules paternels et maternels et les bisaïeuls et bisaïeules aussi paternels et maternels.

LE JARDIN

Dans trois familles où sont observés des cas simples, nous trouvons :

Une tante sourde-muette;
Une id.
Un grand-père sourd.

CAS MULTIPLES DE SURDI-MUTITÉ

Ascendants sourds-muets.

3 cas doubles sur 14 familles, soit 21.42 °/o.

Dans deux des familles offrant des cas doubles, il existait, en outre, des collatéraux sourds-muets.

Parents ni sourds-muets, ni consanguins.

99 familles offrent :	67 cas doubles 29 triples 2 quadruples 1 sextuple	sur 940 familles, soit 10.53 °/o.

92 familles sur 99 ne paraissent pas avoir eu d'autres sourds-muets. Dans les 7 autres, il s'en trouvait parmi les collatéraux.

Parents consanguins.

§ Ier. — Statistique portant sur *toutes* les élèves de cette catégorie :

36 familles offrent :	30 cas doubles 5 triples 1 septuple	sur 118 familles, soit 30.50 °/o

§ II. — Statistique portant sur les enfants sourds de naissance issus de consanguins, sans tare héréditaire connue :

27 familles offrent :	21 cas doubles 5 triples 1 septuple	sur 72 familles, soit 37.50 %.

MARIAGES DE SOURDS-MUETS

Nous savons que 151 anciens élèves de l'Institution, au moins, se sont mariés. Ils se répartissent ainsi :

Sourds-muets des deux sexes sortis de 1787 à 1859.. 55
Sourdes-muettes sorties depuis 1859..... 96

RENSEIGNEMENTS SUR CES 151 MARIAGES :

CATÉGORIES de MARIAGES	NOMBRE TOTAL	MARIAGES SANS ENFANTS	LES RENSEIGNEMENTS sur les enfants manquent pour	RESTE	IL EN EST ISSU ENFANTS entendants	ENFANTS sourds	PETITS-ENFANTS entendants	PETITS-ENFANTS sourds
1787-1859								
Mariages de deux sourds-muets...	26	4	5	17	34	1	7	néant
Mariages d'un sourd-muet et d'une entendante ou vice-versa..	17	5	»	12	36	1	30	»
Mariages sans autre indication...	12	»	12	»	»	»	»	»
1859-1903								
Mariages de deux sourds-muets...	61	10	9	42	80	3	8	»
Mariages d'une sourde-muette et d'un entendant..	19	3	6	10	18	»	2	»
Mariages sans autre indication...	16	»	16	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	151	22	48	81	168	5	47	»

Un des cinq enfants sourds-muets est issu du mariage d'un sourd-muet avec une parlante.

Les quatre autres proviennent de parents sourds-muets. Nous savons, pour trois d'entr'eux, que leurs parents étaient sourds de naissance ; nous manquons de renseignements pour le quatrième.

Les 96 sourdes-muettes mariées depuis 1859, et pour lesquelles nous sommes plus documenté que pour les élèves sortis antérieurement, représentent environ 11 % de la population totale. Cette proportion est inférieure de plus de moitié à celle constatée chez les sourds-muets des Etats-Unis (23.1 %), et chez ceux du Danemark (23 %), et sensiblement la même que celle constatée dans les autres contrées de l'Europe (de 12 à 7 %) (1).

Les enfants entendants-parlants provenant des mariages de sourds-muets, se confondent dans la société avec ceux issus des mariages ordinaires ; quelques-uns exercent les mêmes professions que leurs parents ; parmi les autres nous en voyons qui sont entrés dans la magistrature, dans l'administration, dans l'armée, dans la carrière médicale, le commerce, etc.

(1) Edward Allen Fay : *Marriages of the deaf in America*, published by the Volta bureau, Washington, Gibson Bros., 1898.

DÉPENSES ANNUELLES DEPUIS 1831

ANNÉES	NOMBRE moyen DES ÉLÈVES pendant l'année	DÉPENSE GÉNÉRALE	SUBVENTION de L'ÉTAT	DÉPENSE par ÉLÈVE	PART DE L'ÉTAT dans cette dépense
1831	74	68.876.39	52.880	930 76	714 59
1832	68	62.198 23	54.600	914 67	802 94
1833	71	63.711 97	55.000	897 35	774 64
1834	78	65.965 36	d°	845 79	705 12
1835	76	64.251 71	d°	845 41	723 68
1836	75	69.068 31	55.638	920 91	741 84
1837	75	63.623 10	56.304	848 31	750 72
1838	80	72.641 01	59.000	908 01	737 50
1839	82	78.288 34	60.000	954 73	731 71
1840	87	81.630 03	62.000	938 27	712 64
1841	96	82.876 »	65.000	863 29	677 08
1842	102	87.396 02	62.000	856 82	607 84
1843	108	96.917 67	d°	897 38	574 07
1844	111	92.615 71	d°	834 37	558 55
1845	113	86.053 90	d°	761 53	548 67
1846	114	92.568 83	d°	812 »	543 85
1847	117	88.741 16	d°	758 47	529 91
1848	113	82.940 91	d°	733 99	548 67
1849	110	88.206 »	d°	801 87	563 63
1850	112	87.747 40	d°	783 45	553 57
1851	114	84.625 92	d°	742 33	543 85
1852	115	90.220 03	d°	784 52	539 13
1853	114	87.199 88	d°	764 91	543 85
1854	111	90.001 08	d°	810 82	558 55
1855	108	91.416 94	d°	846 45	574 07
1856	111	90.031 68	70.000	811 09	630 63
1857	112	92.128 11	d°	822 57	625 »
1858	113	95.191 99	d°	842 40	619 46
1859	111	104.975 93	d°	945 72	630 63
1860	108	93.272 03	d°	863 62	648 14
1861	111	87.282 51	63.000	786 32	567 56
1862	111	85.059 86	d°	766 30	567 56
1863	108	80.572 56	d°	746 04	582 40
1864	106	80.660 89	d°	760 95	594 33
1865	102	101.751 01	d°	997 55	617 64
1866	99	88.879 10	d°	897 85	636 36

DÉPENSES ANNUELLES DEPUIS 1831 *(suite)*

ANNÉES	NOMBRE moyen DES ÉLÈVES pendant l'année	DÉPENSE GÉNÉRALE	SUBVENTION de L'ÉTAT	DÉPENSE par ÉLÈVE	PART DE L'ÉTAT dans cette dépense
1867	101	85.272 88	75.000	814 58	742 57
1868	104	95.360 42	d°	916 92	721 15
1869	105	93.881 11	d°	894 10	714 28
1870	95	95.098 27	d°	1.001 03	789 47
1871	81	94.474 86	70.000	1.166 35	864 19
1872	91	101.782 16	75.000	1.118 48	824 17
1873	108	109.312 55	d°	847 42	694 44
1874	114	109.976 30	d°	839 51	657 89
1875	120	103.894 97	77.000	711 60	641 66
1876	141	107.496 51	d°	762 37	546 10
1877	162	118.343 22	88.000	728 26	543 21
1878	174	129.441 23	d°	743 48	505 74
1879	182	133.932 62	d°	733 86	483 51
1880	194	156.029 13	100.000	804 45	567 01
1881	201	156.379 50	d°	781 90	497 51
1882	202	162.259 77	d°	807 26	495 04
1883	205	162.043 61	d°	790 45	487 80
1884	203	158.303 13	d°	779 82	492 61
1885	200	158.079 28	d°	790 39	500 »
1886	203	164.765 23	110.000	811 64	541 87
1887	204	167.435 52	d°	818 75	539 21
1888	212	168.644 »	d°	804 98	518 86
1889	213	179.545 95	d°	842 93	516 43
1890	215	180.111 79	d°	835 78	511 62
1891	222	183.284 50	100.000	823 75	450 45
1892	227	197.793 44	d°	871 33	440 52
1893	227	196.742 93	d°	866 70	440 52
1894	227	186.155 60	d°	818 26	440 52
1895	227	186.488 54	d°	823 34	440 52
1896	224	190.788 73	d°	853 64	446 42
1897	227	186.999 65	95.000	823 78	418 50
1898	228	194.701 51	d°	855 83	416 66
1899	221	182.923 70	97.000	829 58	438 91
1900	218	186.783 47	95.600	833 95	438 53
1901	220	174.847 91	97.000	796 57	431 81
1902	223	172.822 24	95.000	774 98	426 01

ENTRÉE DE LA VILLA DES " PINS-FRANCS "

PRIX DES PRINCIPAUX ARTICLES D'ALIMENTATION DEPUIS 1805

ANNÉES	PAIN °/o k.	VIANDE °/o k.	VIN hectolitre	ANNÉES	PAIN °/o k.	VIANDE °/o k.	VIN hectolitre	ANNÉES	PAIN °/o k.	VIANDE °/o k.	VIN hectolitre
1805	39f »	71f 50	22f 50	1851	23f 33	90f 75	15f 29	1879	34f »	138f »	48f 25
1806	39 »	70 »	22 50	1852	25 49	87 77	21 75				42 50
1807	40 90	70 »	20 83	1853	33 04	88 »	30 70	1880	45 »	133 »	55 »
1808	35 41	70 »	22 50				34 »	1881	32 »	128 »	60 »
1809	27 58	70 »	21 25	1854	40 73	94 »	néant				59 20
1810	32 33	70 »	25 »	1855	42 73	110 »	72 25	1882	45 »	106 »	49 83
1811	38 » à 51 »	70 »	25 »	1856	48 »	107 50	54 48				53 »
1812	48 » à 78 »	70 »	25 »	1857	36 12	118 »	72 47	1883	31 »	130 »	52 »
1813	»	70 »	30 »	1858	29 94	124 »	38 75				58 50
1820	29 50	65 »	32 90	1859	25 84	124 »	37 46	1884	30 20	117 90	37 85
1821	32 »	60 »	33 33	1860	29 66	118 »	58 18	1885	27 75	127 »	52 75
1822	24 » à 27 »	60 »	38 22	1861	38 27	130 »	49 20	1886	27 99	123 »	60 »
1826	27 »	60 »	37 05	1862	36 75	119 »	37 25	1887	28 96	117 »	59 »
1827	29 50	60 »	29 95	1863	32 18	117 »	33 »	1888	31 85	105 »	55 »
1828	34 50 à 38 50	60 »	26 66	1864	30 »	119 »	29 60	1889	37 »	125 »	46 »
1829	36 » à 38 50	60 »	26 75	1865	27 70	117 »	38 85	1890	32 90	119 »	46 80
1830	36 »	60 »	néant	1866	28 90	118 »	34 »	1891	33 64	123 »	40 74
1831	38 »	60 »	39 28	1867	38 45	122 »	32 98	1892	36 98	170 »	36 »
1838	»	80 »	24 72	1868	43 40	120 »	37 29	1893	34 95	129 »	37 50
1839	»	80 »	26 31	1869	36 43	118 »	35 90	1894	27 95	117 »	36 11
1840	34 74	80 »	26 31	1870	31 70	118 »	33 »	1895	24 49	168 »	38 20
1841	30 »	80 »	21 87	1871	39 75	127 »	40 »				37 74
1842	32 »	87 »	17 90	1872	40 »	127 »	36 35	1896	24 90	144 »	38 »
1843	»	98 »	23 93	1873	35 »	147 »	44 »	1897	29 85	123 50	37 »
1845	29 25	95 »	32 36				69 50	1898	32 90	133 95	40 90
1846	36 »	99 »	32 83	1874	41 70	157 »	50 »	1899	28 37	119 »	42 22
1847	49 54	89 90	28 87				47 »	1900	25 07	125 98	36 »
			34 87	1875	33 80	129 »	39 90	1901	25 04	122 85	30 »
1848	28 10	89 89	24 59	1876	32 50	127 »	40 »	1902	25 47	130 »	33 »
1849	32 »	89 89	22 35	1877	33 50	129 »	53 »	1903	26 04	134 76	41 65
1850	22 47	90 75	17 46	1878	41 49	127 »	45 » et 42 »				

ACTIF PERSONNEL DE L'INSTITUTION

Jusqu'en 1875, l'Etablissement ne possédait, en dehors des meubles et objets mobiliers garnissant l'immeuble de la rue Saint-Sernin, aucune fortune qui lui fût personnelle. Le bâtiment, en effet, bien que construit tout spécialement pour lui, appartient à l'Etat, et il n'en jouit qu'à titre d'affectataire.

A partir de 1875, par suite de legs consentis en sa faveur, ou de placements d'économies, il a pu être successivement immatriculé, au nom de l'Institution, des titres de rente 3 % dont le total s'élevait, au 31 décembre 1902, à 10,994 francs, représentant, au cours de 98 francs, un capital de 359,137 francs.

Sur ces 10,994 francs de rente, 1,622 francs ont des affectations déterminées, et 9,372 francs font partie des ressources ordinaires de l'Etablissement.

D'autre part, celui-ci s'est rendu acquéreur, au mois de mai 1891, d'un bien de campagne, dit « villa des Pins-Francs », situé dans la commune de Caudéran, à une distance de 4 kilomètres de la rue Saint-Sernin. Sa destination est de servir de but de promenade aux élèves, dans le cours de l'année scolaire, de lieu de séjour, en août et septembre, à celles qui ne vont pas passer leurs

vacances dans leurs familles ou qu'on n'envoie pas aux bains de mer, et, enfin, de maison de convalescence, en cas d'épidémie de fièvres éruptives (rougeole, scarlatine, etc., etc.).

Le prix d'achat a été de 45,550 francs ; mais avec les dépenses d'aménagement des locaux, en vue de leur nouvelle destination, le prix de revient total de la villa est d'environ 60,000 francs.

INSTITUTEURS EN CHEF ET DIRECTEURS

MM. l'abbé SICARD, premier instituteur, de 1786 à 1789.

SAINT-SERNIN, instituteur en chef, de 1789 au 10 novembre 1814.

GUILHE, instituteur en chef, du 10 novembre 1814 au 26 juillet 1838.

J.-J. VALADE-GABEL, directeur, du 26 juillet 1838 au 25 juillet 1850 (nommé directeur honoraire).

MOREL, directeur, du 25 juillet 1850, jusqu'à son décès (22 février 1857).

CHARLES ROBERT, ancien sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, directeur, du 26 février 1857 au 15 avril 1867 (nommé directeur honoraire).

MARTIN ETCHEVERRY, ancien sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, directeur, du 15 avril 1867 au 5 février 1872.

PÉTINIAUD DE CHAMPAGNAC, ancien préfet, directeur, du 5 février 1872 au 27 juin 1873.

COMTE DE MALARTIC, ancien préfet, directeur, du 27 juin 1873 au 10 décembre 1879 (nommé directeur honoraire).

GUSTAVE HURIOT, ancien chef du cabinet du Ministre de l'Intérieur, directeur, du 10 décembre 1879 jusqu'à son décès (17 avril 1885).

CAVÉ-ESGARIS, ancien préfet, directeur, du 27 avril 1885 au 15 juillet 1896 (nommé directeur honoraire).

MARCHESSOU, ancien préfet, directeur, du 16 juillet 1896 au 31 mars 1898.

MM. DRUON, ancien directeur de l'Institution nationale des Sourds-Muets de Chambéry, directeur, du 1er avril 1898 au 30 novembre 1901.

M. BOURBON, ancien professeur de l'Université, ancien rédacteur en chef de la *Gironde*, directeur actuel, a succédé à M. Druon, le 1er décembre 1901.

SUPÉRIEURES

Les Sœurs CLOTILDE LUMIÈRE, supérieure-économe, du 1er fructidor an XIII, jusqu'à son décès (20 septembre 1833).

AMBROISE ROUSSET, supérieure, de septembre 1833 au 16 juillet 1849.

ELÉONORE LACARRIÈRE, supérieure-institutrice, du 16 juillet 1849 au 10 mars 1858.

NATHALIE PORTAT, supérieure-institutrice, du 10 mars 1858 au 5 février 1864.

AMBROISE FENASSE, supérieure-institutrice, du 5 février 1864 au 17 novembre 1871.

La Sœur ANGÉLIQUE CAMAU, supérieure actuelle, directrice des études, a été nommée le 17 novembre 1871.

MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

(1801 à 1838).

MM. DE MARTIGNAC père, avocat, nommé président de la Commission le 14 pluviôse an IX (3 février 1801), président honoraire, le 18 avril 1817.

DE MONBALON, ancien administrateur du département, nommé membre de la Commission, le 14 pluviôse an IX.

MM. DE GRASSI, docteur-médecin, nommé membre de la Commission, le 14 pluviôse an IX.

BUHAN, juge au Tribnnal civil, nommé membre de la Commission, le 14 pluviôse an IX.

GRAMONT, négociant, nommé membre de la Commission, le 14 pluviôse an IX.

BARBE (Jean-Sylvain), nommé le 5 thermidor an XIII.

DE PONTET fils, propriétaire, nommé en 1809.

TEULIÈRE, docteur-médecin, nommé le 12 janvier 1812.

BÉCHADE (Didier), négociant, nommé le 3 septembre 1815.

DENUCÉ, avocat, nommé le 29 mars 1816.

DE VILLENEUVE-DURFORT, prêtre, nommé le 18 avril 1817.

DE MARTIGNAC fils, avocat, nommé le 2 juillet 1819. — Ministre de l'Intérieur, le 4 janvier 1828.

DE LASSABATHIE, négociant, nommé le 15 septembre 1820.

DE SAGET, avocat, nommé le 27 décembre 1820.

DE SÈZE (Victor), recteur de l'Académie de Bordeaux, nommé le 30 avril 1822.

DELPIT, président de chambre à la Cour d'appel, nommé le 13 mars 1824.

L'HOTELIER, négociant, nommé le 17 juillet 1827.

RAVEZ, avocat général, nommé le 22 juilllet 1829.

BLANC-DUTROUILH, ancien adjoint au maire, nommé le 3 juin 1830.

ARNOUX, membre du Conseil municipal, nommé le 3 juin 1830.

BARTHEZ, conseiller de préfecture, nommé le 25 octobre 1830.

FEUILHADE DE CHAUVIN, procureur général, nommé le 25 octobre 1830.

PELLETREAU, négociant, nommé le 25 octobre 1830.

GUESTIER junior, négociant, nommé le 25 octobre 1830.

MAILLÈRES, notaire, nommé le 25 octobre 1830.

DELISLE-SÉJOURNÉ, directeur du poids public, nommé le 8 décembre 1830.

MM. FERRÈRE, notaire, nommé le 17 février 1834.
Vte DE PELLEPORT, lieutenant général, nommé le 31 janvier 1835.

Durant ces 37 années, les présidents de la Commission administrative furent MM. de Martignac père, Teulière, de Villeneuve-Durfort, Didier Béchade, Barthez et de Pelleport.

MEMBRES DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE

(1838 à 1841)

MM. le Vte DE PELLEPORT, MAILLÈRES, BARTHEZ, } membres de l'ancienne Commission administrative, nommés le 17 octobre 1838.

JOUANNET, homme de lettres, BOUCHERIE, docteur-médecin, DELPRAT, avocat, JOHNSTON (Nathaniel), négociant. } nommés le 17 octobre 1838.

MM. DE LA SEIGLIÈRE, procur. général, NOUSEILHES, recteur de l'Académie. } nommés le 10 avril 1839.

Tout le temps que subsista la Commission de Surveillance, elle fut présidée par M. Maillères.

MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE

DEPUIS 1841

MM. MAILLÈRES, BARTHEZ, DELPRAT, NOUSEILHES, } membres de l'ancienne Commission de surveillance, nommés le 20 septembre 1841.

MM. RABANIS, doyen de la Faculté des lettres, nommé le 12 février 1842.

L'abbé DULORIÉ, curé de Notre-Dame, ancien aumônier de l'Institution, nommé le 25 juin 1842.

LOPÈS-DUBEC (Benjamin), ancien négociant, nommé le 7 janvier 1851.

FEYTIT, adjoint au Maire, nommé le 21 mai 1851.

RUELLE, recteur de l'Académie, nommé le 24 juillet 1851.

DE LA SEIGLIÈRE, premier président, nommé le 3 novembre 1852.

MOURIER, recteur de l'Académie, nommé le 28 janvier 1853.

GOUT-DESMARTRES, conseiller général, nommé le 30 janvier 1855.

PANCKOUCKE, payeur du département, nommé le 17 octobre 1861.

MOURIER, recteur de l'Académie, nommé le 17 octobre 1861 (2e nomination), promu, le 6 décembre, vice-recteur de l'Académie de Paris.

CALMON, directeur des Domaines, nommé le 28 décembre 1861.

LOPÈS-DUBEC (Félix), armateur, nommé le 26 janvier 1863.

BOUDIAS père, avoué honoraire, nommé le 11 janvier 1867.

L'abbé BELLEVILLE, curé de Notre-Dame, nommé le 6 décembre 1871.

BALARESQUE (Henri), membre de la Chambre de Commerce, nommé le 22 février 1874.

DEGRANGE-TOUZIN, président de chambre à la Cour d'appel, nommé le 22 février 1874.

BOUDIAS fils, avoué au Tribunal de première instance, nommé le 20 décembre 1876.

MAITRE (Adrien), ancien secrétaire de la Ville de Bordeaux, nommé le 19 mars 1878.

CALMON (Georges), substitut du Procureur général, puis président du Tribunal de première instance, nommé le 14 février 1880.

UNE VUE DE LA VILLA DES " PINS-FRANCS "

MM. BEYLARD (Alphonse), membre de la Chambre de commerce, nommé le 27 décembre 1880.

LESCA (Léon), conseiller général, nommé le 25 juillet 1883.

LABEYRIE, trésorier-payeur général de la Gironde, nommé le 30 octobre 1886.

DANEY (Alfred), ancien maire de Bordeaux, nommé le 18 juin 1888.

GRUET (Charles), ancien député, membre de la Chambre de commerce, nommé le 1er décembre 1896.

Les présidents successifs de la Commission consultative ont été MM. Maillères, l'abbé Dulorié, Lopès-Dubec, Calmon et Degrange-Touzin. Le président actuel est M. Maître.

BATIMENTS

Le couvent des Minimes, dans lequel l'école avait été provisoirement transférée, lui fut concédé par décret de la Convention du 12 mai 1793 ; mais, à la suite d'un autre décret du 16 nivôse an III, qui fixait à 60 le nombre des bourses à accorder aux sourds-muets indigents, ce local devint insuffisant, et l'ancien couvent des Catherinettes, déclaré propriété nationale par décret de l'Assemblée législative des 21 et 29 juillet 1791, lui fut définitivement affecté.

Ce bâtiment se trouvait, malheureusement, établi dans des conditions désavantageuses pour la santé du personnel. L'emplacement sur lequel il était bâti se trouvait en contre-bas de deux mètres de la rue des Religieuses, où il avait son entrée ; point de conduits pour l'écoulement des eaux ; il en résultait une humidité constante dans tout le rez-de-chaussée, et cette humidité était encore augmentée par la nécessité d'entretenir plusieurs citernes dans les cours et les jardins.

Les demandes successives adressées, depuis 1830, pour obtenir la reconstruction du bâtiment, n'aboutirent que vers 1860. Les plans de l'architecte, M. Thiac, furent adoptés, et la pose de la première pierre eut lieu le

10 avril 1862. Les travaux étaient terminés en 1870 par M. Labbé, successeur de M. Thiac, décédé, et les sourdes-muettes se trouvaient enfin dotées d'un édifice qui pouvait être comparé, sans crainte, aux plus beaux et aux plus sains de la ville de Bordeaux. Les journaux de l'époque ne lui adressaient qu'un reproche, celui de ressembler plutôt à un palais qu'à une école de sourdes-muettes.

Le nouveau bâtiment se compose d'un corps principal faisant façade à la rue Saint-Sernin (autrefois rue Saint-Martin), de laquelle il n'est séparé que par la cour d'honneur, et de deux ailes s'étendant sur la même rue et se prolongeant en retour, celle du nord, sur la rue Thiac, et celle du sud, sur la rue Castéja.

L'aile nord est affectée aux élèves des quatre premières années ; elle comprend : au rez-de-chaussée, la cour et le préau couvert ; au premier étage, les classes, et au second les dortoirs et le vestiaire.

L'aile sud, affectée aux élèves des quatre dernières années, est divisée de la même façon.

Seulement, le rez-de-chaussée de l'aile nord, longeant la rue Thiac, est consacré aux classes générales de dessin et de peinture, tandis que le rez-de-chaussée de l'aile sud renferme le cabinet du docteur et les services de l'hydrothérapie (piscine et douches d'eau chaude et froide, bains et douches d'eau sulfureuse, bains de vapeur, avec leurs accessoires), les services économiques, les parloirs. Au premier, sur la rue Saint-Sernin, sont les appartements du Receveur-Econome.

La Direction (logement et bureaux) est placée dans la partie de l'aile nord faisant façade à la cour d'honneur et à la rue Saint-Sernin.

Le pavillon qui forme l'angle sud est consacré en entier aux services de l'infirmerie, complètement isolés du reste des bâtiments. Celui de l'angle nord sert de logement à l'Aumônier.

La partie centrale de l'édifice comprend : au rez-de-chaussée, le vestibule, la chapelle, le réfectoire des élèves, celui des maîtresses, la grande salle de bains et la classe de repassage ; au premier, les cellules des maîtresses, le logement de la Supérieure, directrice des études, la salle de délibérations de la Commission consultative, la bibliothèque, la salle de communauté et les grands ouvroirs respectifs des élèves des quatre premières et des quatre dernières années ; au second étage, des dortoirs et la lingerie.

Un vaste jardin complanté de marronniers longe l'édifice, à l'ouest. Il sert de récréation d'été aux élèves. Placé entre les rues Thiac et Castéja, et un peu en contre-bas, il éclaire un rez-de-chaussée comprenant la cuisine et ses dépendances, la salle de pliage du linge, les magasins d'approvisionnement et autres servitudes.

La buanderie et le séchoir à vapeur sont installés dans une petite construction complètement séparée des autres locaux et située au nord du jardin.

Le bâtiment mesure, en façade principale, 137^{m} 10 sur 58^{m} 60 de profondeur.

Les deux ailes, rues Castéja et Thiac, égales entre elles, ont 52^{m} de longueur et 52^{m} de profondeur.

La superficie des constructions, en y comprenant les cours intérieures, est de 7,527 m. 6 déc. carrés.

En 1885, sur la demande du personnel enseignant, M. Cavé-Esgaris, directeur, qui avait été amené à

constater, lui-même, les inconvénients nombreux qu'offrait le groupement des trois sections d'élèves d'une même année dans un local commun, proposa au Ministre de remplacer les huit grandes classes, alors existantes, par vingt-quatre de dimensions plus restreintes.

Le mode d'installation scolaire était, en effet, défectueux. Le jour ne venant que d'un côté, la lumière, si nécessaire pour l'enseignement de la lecture sur les lèvres, était mal répartie. Le bruit qui se faisait dans la classe, par suite de la substitution du procédé oral au procédé mimique, ne permettait pas aux maîtresses de saisir, dès leur apparition, les défauts d'articulation de leurs élèves respectives. C'était, pour elles, un surcroît de fatigue ajouté à leur tâche, déjà si laborieuse. D'autre part, les élèves d'une section étaient naturellement distraites par ce qui se passait dans les sections voisines.

Ce remaniement si souhaitable fut opéré en 1886. On a pu, depuis, en constater le bienfait.

Toute la partie du premier étage en façade sur la rue Thiac, le grand jardin et la rue Castéja, a donc été consacrée à l'établissement de vingt-quatre classes et des deux grands ouvroirs. Cette modification, heureuse à tant de titres, a même permis d'utiliser le chauffage des classes pour chauffer les dortoirs, qui se trouvent immédiatement au-dessus.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Personnel de l'Institution nationale	1
Origines de l'Institution. — L'abbé Sicard. — Saint-Sernin	3
Administration de la Maison (modes successifs)	14
L'Institution est réservée aux jeunes filles	18
Tableau du nombre des élèves de 1787 à 1903	20
Méthodes successives d'enseignement : Saint-Sernin *créateur de la méthode intuitive pour les sourds-muets.* — Son élève Gard. — Son successeur Guilhe.	21
J.-J. Valade-Gabel. — Adoption définitive de la méthode intuitive. — Définition de cette méthode. — L'éducation des filles confiée aux Dames de Nevers	45
Articulation	55
Appréciations des spécialistes étrangers sur l'enseignement donné à l'Institution	65
Tableau du renvoi d'élèves, pour incapacité, du temps de la mimique et depuis l'adoption de la méthode orale	67
Enseignement professionnel	68
Education professionnelle des jeunes filles	72
Renseignements sur les anciennes élèves. — Leurs professions. — Leurs salaires comparés à ceux des femmes entendantes-parlantes	75
Établissement typographique de MM. Firmin-Didot, au Mesnil-sur-l'Estrée (Eure)	83
Fabrique de soie de MM. Robt, Schwarzenbach et Cie, à Boussieu (Isère)	90
Asile de Bordeaux	94
Comité de patronage pour les anciennes élèves	97
Horaire des élèves	101
Etat sanitaire. — Influence qu'a pu exercer la méthode orale sur l'abaissement de la mortalité. — Statistique de cette mortalité depuis 1839, suivie d'un tableau comparatif des décès du temps de la mimique, du temps de la méthode mixte et depuis l'adoption de la méthode orale pure	104

Pages

Modifications apportées au régime alimentaire : Un menu de 1855 ; un menu de 1903. — Prix de revient annuel d'une élève en 1855 et en 1902 110
Causes des décès 113
STATISTIQUES
Surdité congénitale ; surdité acquise. — Comparaison avec les cas observés dans les principaux établissements du monde 116
Sourdes-muettes issues de mariages consanguins. 121
Influences héréditaires 125
Cas multiples de surdité-mutité 127
Mariages de sourds-muets 129
Tableau des dépenses annuelles depuis 1831. — Prix de revient de chaque élève. — Part de l'Etat dans la dépense 131
Prix du pain, de la viande et du vin depuis 1805 133
Actif personnel de l'Institution 134
Listes des anciens Instituteurs en chef et Directeurs et des anciennes Supérieures 136
Listes des membres des Commissions administrative, de surveillance et consultative 137
Bâtiments 142

BORDEAUX
F. PECH & Cie
Imprimeurs - Photograveurs
7, rue de la Merci

PHOTOGRAPHIES DE M. PUYTORAC

3 2044 012 740 882

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

WIDENER
SEP 2 0 2005
CANCELLED

WIDENER
MAY 0 5 2005
BOOK DUE

WIDENER
OCT 1 1 8 4 2005
CANCELLED

WIDENER
NOV 1 8 2005
CANCELLED